

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

LUNDI 19 MAI 2025 à 18 H

À cette occasion, le rapport de transition écologique et sociale 2024 de la Ville vous sera présenté ainsi que le projet de réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus.

Je compte donc sur votre présence et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, ma chère Collègue, mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 31 mars 2025
- 2 – Décisions municipales - Information du Conseil
- 3 - Mise à disposition d'un bureau de permanence à l'attention de Monsieur le Sénateur Alain CAZABONNE – Modification de la redevance
- 4 - Mise en place de titres-restaurants pour les agents de la collectivité

RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à la Citoyenneté

- 5 - Reprise des concessions en état d'abandon

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, à la Voirie, aux Propriétés communales

- 6 - Compte administratif 2024
- 7 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 – Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres
- 8 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2024
- 9 - Budget Supplémentaire – Budget principal – exercice 2025
- 10 - Sollicitation de subvention pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale
- 11 - Subvention ponctuelle à l'association de sauvegarde du quartier pavillonnaire du Bijou
- 12 - Tarification des prestations Enfance, Sports, Culture et seniors pour l'année 2025/2026
- 13 - Tarification de l'occupation du Domaine Public et autres tarifs
- 14 - Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la place Gauguin au bénéfice de Bordeaux Métropole – Autorisation

- 15 - Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la place Gauguin au bénéfice de Domofrance dans le cadre de la réhabilitation de la résidence Atrium - Autorisation
- 16 - Mise en vente d'une partie du bien situé 3 rue Gutenberg cadastré AK 520
- 17 - Mise en vente d'une partie du bien situé 1 rue Gutenberg cadastré AK 521

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

- 18 - Convention de partenariat Ville de Talence/Opéra National de Bordeaux pour « DEMOS 3 » 2023/2026

RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle

- 19 - Subvention de fonctionnement pour l'année 2025 à l'association CLAP Sud-Ouest pour la tenue à Talence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique
- 20 - Participation de la Ville de Talence au financement des formations de remise à niveau pour l'année 2025
- 21 - Convention de partenariat entre la Ville de Talence et le CREPS

RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention, à la Politique de la Ville, Président du Conseil participatif de quartier 6 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars.

- 22 - Subvention à l'association « Les ÉcoJardins de Colette »
- 23 - Convention de mise à disposition d'un local pour l'équipe des médiateurs

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail.

- 24 - Mise à jour du tableau des effectifs
- 25 - Création de postes dans le secteur des écoles
- 26 - Création de postes dans le secteur périscolaire
- 27 - Création d'un poste de chargé de mission cellule coordination de projet
- 28 - Recrutement d'agents recenseurs pour l'année 2025
- 29 - Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (DGA) Ressources et Vie éducative
- 30 - Création d'un poste non permanent à temps non complet (60 %) d'adjoint en médiathèque
- 31 - Création de 4 postes non permanents d'animateurs pour les vacances sportives 2024-2025
- 32 - Création d'un poste de cuisinier au service cuisines
- 33 - Création d'un poste de floriculteur - jardinier au service Espaces verts
- 34 - Création d'un poste d'assistant administratif au sein du centre technique municipal
- 35 - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare au sein de l'école municipale de musique et de danse
- 36 - Création d'un poste d'instructeur des autorisations d'occupation des sols au service urbanisme
- 37 - Création d'un poste non permanent à temps complet d'agent d'entretien au stade nautique Henri Deschamps
- 38 - Création d'un poste de gestionnaire des marchés de la Direction Espaces publics
- 39 - Création de postes saisonniers pour 2025

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

- 40 - Convention de partenariat entre la ville de Talence et la radio ENJOY 33

RAPPORTEUR M. BONNIN, Adjoint délégué au Centre Technique Municipal

41 - Véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 19 mai 2025 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART (de la question n° 1 à la question n° 21), M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

Absents excusés ayant donné délégation : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY à compter de la question n° 10), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN à compter de la question n° 22), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

Absents : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG (absente excusée), M. HANOTIN

Mme Frédérique FABRE-TABOURIN a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Bien mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil Municipal du 19 mai 2025. Je vais présenter toutes nos excuses au public qui assiste aujourd'hui à ce Conseil. Ce sont des conditions dégradées, compte tenu de l'avancée du travail sur le château PEIXOTTO qui seront bientôt supprimées. Je voudrais vous informer que Mme Frédérique FABRE-TABOURIN assurera le secrétariat de cette séance.

M. LE MAIRE : Nous avons un ordre du jour plus que conséquent... et qu'Alain CAZABONNE me donne procuration lors de son départ. Nous avons un très important ordre du jour. Je vais donc... proposer de commencer par les éléments hors ordre du jour, c'est pour ça que c'est moi qui vais les introduire avant la secrétaire. Je vais passer la parole et vous allez le voir derrière. Alors ce sont des choses qui sont déjà connues pour les membres de la commission d'appel d'offres qui a permis de trouver l'équipe d'architectes. C'est une présentation succincte, mais qui me paraissait importante, de la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus. Mme la Maire Adjointe, vous avez la parole.

1 – Présentation du projet de réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus

Mme RONDEAU : Merci M. le Maire, chers collègues bonsoir. Donc je vais vous présenter, de façon évidemment très synthétique, le projet de réhabilitation, donc réhabilitation pardon et extension du groupe scolaire Albert Camus. Donc vous verrez dans la présentation, on a essayé de faire un petit peu plus dynamique, en alternant des visuels et puis des éléments un petit peu plus techniques. Juste un petit rappel. Là, on sort de l'attribution du concours restreint phase APS.

Du coup, il y a une mise en concurrence et puis un avis motivé du jury sur la base de planches et d'éléments techniques. S'ensuivront, bien évidemment, des missions de maîtrise d'œuvre, notamment des études d'avant-projet et de projets. Il y en a beaucoup plus à suivre, puisque c'est une maîtrise d'œuvre complète. Mais c'est ça qui est important, je pense, de rappeler ici ce soir, puisque là, il y a un concours qui a été remis sur phase avant-projet, dit « sommaire » et donc après, il y aura quand même toute une phase de compléments. On va rentrer dans les détails avec l'ensemble du groupe « Comité Technique » et « Comité de Pilotage » constitués également, évidemment, des différents usagers.

Ce projet... le projet que je vous présente, c'est donc le projet de HIRU Atelier d'Architectures avec ESNARD SANZ, et puis beaucoup d'autres bureaux d'études techniques qui viennent compléter. Donc, un petit rappel du contexte et des objectifs du projet. Donc ce projet qui concerne le groupe scolaire Albert CAMUS, partie élémentaire et partie maternelle, vise à moderniser l'établissement. Pour les 50 prochaines années, évidemment. Donc qui répond à plusieurs enjeux majeurs : la réduction de l'empreinte carbone et l'amélioration de l'efficacité énergétique. La préservation du patrimoine architectural existant, puisque c'est une école signée de l'architecte Michel SADIRAC. Créer des espaces pédagogiques modernes et adaptés et intégrer les principes bioclimatiques pour garantir un confort thermique en toutes saisons. Parce que quiconque est allé dans le groupe, surtout à l'élémentaire CAMUS, en période de températures un peu élevées, sait combien il fait chaud dans ces classes. Voilà une première vue perspective. Ça, c'est une vue de la rue Lavoisier. Donc, ce sont les entrées, les différentes entrées du groupe scolaire que vous voyez sur cette mise en situation. Les espaces extérieurs publics étant hors concours, mais que nous travaillerons avec mon collègue, M. JESTIN. Pour rappel, c'est ce projet, c'est construire deux classes supplémentaires en maternelle, une classe supplémentaire en élémentaire. C'est également agrandir l'espace de restauration, créer et identifier un espace périscolaire en maternelle, un accueil de loisirs pour 36 enfants, en utilisant et surtout en mutualisant au maximum les locaux scolaires. Et intégrer une salle de réunion pour adultes, accessible en dehors des temps scolaires. Donc ça veut dire une salle sécurisée, accessible depuis l'extérieur. Aménager les espaces extérieurs avec un objectif de cour qu'on dit « type oasis », mais en tout cas cour végétalisée. Donc, îlot de fraîcheur, végétalisation, cycle de l'eau, etc. Et puis comme je le disais, rénover l'ensemble du groupe scolaire dans une démarche exemplaire. Et, alors ça, c'est en dehors de la mission qui est confiée à cette équipe, mais le relogement provisoire du groupe scolaire dans des modulaires qui seront installés sur l'espace Mozart. Donc là vous avez une vue de la cour de l'école maternelle et vous voyez notamment le bâtiment, l'extension, en fait, entre finalement, la rue Lavoisier et la cour existante en maternelle. Un

petit rappel de qualité environnementale, puisque c'était un point qui était très important dans le projet, dans la demande qu'on avait. La qualité environnementale du projet qui est proposé, ce sont des matériaux à faible empreinte carbone, notamment des bétons bas carbone, une ossature bois et des isolants biosourcés. Une réduction des consommations énergétiques, le réemploi des structures et des équipements existants et puis une désimperméabilisation des sols et une récupération des eaux de pluie.

Une vue de la salle polyvalente élémentaire et vous voyez surtout au fond de cette diapo, de cette présentation, le futur patio totalement revu, remodelé et qui retrouvera un usage, puisqu'aujourd'hui, c'est un espace qui n'est pas du tout utilisé et, tout au fond, on retrouve le côté « maternelle ». L'idée c'est vraiment d'avoir des espaces qui soient modulaires, qui puissent servir à plusieurs activités. Vous avez ici une présentation d'une classe de l'école maternelle, donc dans l'extension, extension qui vient, comme je vous le disais, le long de la rue Lavoisier. Et vous voyez un mini patio, un micro patio, en fait, qui va venir s'intercaler entre les différentes salles qui vont être construites, pour notamment, vous voyez qu'il y a des baies vitrées, donc pour venir apporter de la fraîcheur dans ces classes, tout en ayant une luminosité à l'intérieur de ces salles. Et le petit clin d'œil, vous retrouvez un clin d'œil à la fontaine existant aujourd'hui dans le patio de l'école qui est recrée ici. Donc là-dessus, je l'ai dit, réduction des consommations énergétiques, création d'un environnement d'apprentissage moderne et confortable. Et puis évidemment, répondre aux exigences réglementaires. Toujours rue Lavoisier de l'autre côté, les façades « maternelle » qui sont présentées. Vous voyez une mise... il y a vraiment une séparation entre la rue du coup et les classes, mais tout en ayant une lumière naturelle très importante avec ces grandes baies vitrées. Baies vitrées qui, dans le jury, nous en avons discuté, nous en discuterons sur le lavage de ces belles baies vitrées, qui ont un intérêt puisqu'en plus elles sont ouvertes, évidemment, du côté où le soleil ne tape pas. Donc c'est toute une réflexion sur ces aspects également.

Budget estimatif de 10 millions d'euros, on vous l'avait déjà présenté, qui comprend tout : Études, travaux. Ces études de maîtrise d'œuvre et le relogement provisoire pour une surface totale d'un petit peu plus de 2 900 m². Et voici une présentation de la façade de l'élémentaire. Et là, je pense que si on voyait ce visuel sans vous dire que c'est le projet, je regarde ma collègue première Adjointe avec qui nous avons beaucoup discuté, Mme FABRE. Eh bien je pense qu'on se dirait : « *Mais c'est en fait une photo de la façade actuelle* ». Non. Et je pense que sur ce projet-là, c'est quelque chose qui a beaucoup séduit pour de multiples aspects le jury. On retrouve totalement la signature de l'architecte SADIRAC sur cette façade-là. Et également une proposition qui avait été un peu mise de côté avec les préétudes de programmes, pour des questions très techniques. Mais en tout cas une extension des salles de classe, et c'est le deuxième argument qui est en faveur de ce projet-là, évidemment, des salles de classe qui vont être beaucoup plus carrées sur l'extension et moins longitudinales qu'elles sont aujourd'hui. Et des classes carrées c'est ce qu'apprécient le plus, évidemment les professeurs, mais aussi les élèves, parce que ce sont bien les élèves qui sont dans ces salles de classe. Et puis évidemment, là, de ce côté, un traitement aussi contre la chaleur solaire qui tape sur ce côté-là.

Un calendrier prévisionnel et non pas provisionnel. Donc démarrage des études, nous y sommes. Un objectif de dépôt de permis de construire au mois de juillet de cette année et un début des travaux au mois de juillet de l'année prochaine, donc 2026. Ça, c'est un choix de déménager, en fait l'école, dans ces locaux provisoires à l'été. C'est beaucoup plus facile pour tout le monde, y compris, bien sûr, pour le bien-être des enfants. Donc les enfants feront une rentrée dans les modulaires à la rentrée de septembre 2026. Et un objectif de réception des travaux, vous le voyez, en janvier 2028, qui nous permettra de redéménager, éventuellement, à l'été 2028, dans des conditions optimales.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Je voudrais, avant de laisser la place éventuellement à vos questions, alors, c'est une présentation officielle, mais tout cela a été débattu avec les membres de la majorité, comme de l'opposition, dans le cadre de la commission d'appel d'offres qui avait été spécifiquement dédiée, je voudrais d'abord rappeler que cette rénovation fait partie du plan que nous portons pour l'ensemble des cours d'école et des écoles. Et notamment ce projet-là, qu'on veut vraiment exemplaire, notamment d'un point de vue de la consommation du traitement des espaces, en profitant aussi des grandes qualités de cette école, notamment le nombre de mètres carrés par enfant pour la cour. Cette école qui a un peu plus de 40 ans maintenant présente, il faut le dire, encore et toujours quelques grandes difficultés. Sophie l'a rappelé, en matière de formes de classes, en matière surtout d'espaces communs. Celles et ceux qui ont travaillé au bureau de vote de CAMUS... voient aussi surtout la surface notamment dédiée aux équipes pour préparer et pour servir les repas, qui est très sensiblement insuffisante. Et donc on a eu ce projet-là. Je voudrais rappeler également qu'il a été concerté, puisque la concertation a commencé en 2019. Que beaucoup de la conception va continuer, notamment la formation des riverains, et évidemment les échanges avec les associations de parents d'élèves, les professeurs et l'ensemble des personnes qui concourent à ce projet. Je voulais aussi remercier ici nos membres du jury, car, indépendamment des représentations de l'opposition et de la majorité, nous avons évidemment les architectes à nos côtés, qui nous ont aidés à choisir. Et puis, c'était une première, deux membres du jury étaient, ni plus ni moins que le directeur de l'école maternelle et la directrice de l'école élémentaire. Donc, nous avons fait ce choix, à la fois architectural, mais aussi d'un point de vue de la vie d'une école. Puisque l'essentiel, c'est quand même, demain, de créer les conditions d'une école qui est certes très performante, qui fonctionne bien, mais qui surtout soit tout à fait cohérente avec l'emploi que l'on en a. Avant-dernier point, cet ajout qui nous avait été beaucoup demandé dans ce secteur, même si le Château des Arts ne sera pas très loin, c'est la possibilité d'avoir une salle qui pourra être dédiée à la réception des associations, une salle de quartier, un petit peu comme celle qui est attenante, par exemple, à Boris DIAW. Et puis, évidemment, que ce projet viendra avec les équipes de la Métropole, être traité en même temps que les travaux du futur bus express, qui vont passer juste devant les façades de l'école, ce qui va permettre aussi de réduire sensiblement la circulation automobile qui passe aujourd'hui, notamment devant la cour élémentaire. Donc voilà. Le calendrier est tenu, le budget l'est encore aussi, donc on ne va pas boudier le plaisir et je vous laisse la parole aux questions, si vous en avez, mes chers collègues. Je n'en vois pas. Alors, nous pouvons avancer. Merci Sophie et donc je te relaisse la parole pour le rapport de transition écologique.

2 – Présentation du rapport de Transition Écologique et Sociale 2024

Mme RONDEAU : Alors, je vais vous présenter le rapport de transition écologique et social sur l'année 2024. Mais je ne vais pas vous présenter que ce rapport. Nous pensons qu'il est bien aussi de le mettre en perspective du reste de ce que nous faisons et qui concerne la transition écologique et sociale à Talence. Une petite introduction. Donc, les objectifs de la transition écologique et sociale : Préserver l'environnement, renforcer la cohésion sociale et puis améliorer durablement la qualité de vie des Talençais. Notre vision de la transition écologique et sociale, elle se doit d'être une vision à long terme. On se doit d'adapter notre Ville aux grands bouleversements contemporains et je crois... je crois qu'on est tous... on peut tous constater ces grands bouleversements, actuellement. Un nouveau modèle de développement local, bien sûr, avec une démarche participative et responsable qui soit ancrée sur la réalité du territoire. La transition écologique et sociale, c'est aussi une transformation en profondeur. Ce n'est pas du *green washing*, comme on dit, en bon français. C'est vraiment une réflexion de... une réflexion de fond. Et puis ça doit être une mobilisation collective, donc des citoyens, des institutions, des associations et des entreprises. L'engagement de la Ville, donc « la stratégie » entre guillemets adoptée dans cette construction de notre vision de la transition écologique et sociale, elle passe... elle est passée et elle passe aussi encore aujourd'hui par une analyse de la situation, qui nous permet de définir des objectifs, de faire des choix d'axes stratégiques. Tout ça, on le mouline pour une mise en œuvre et, notamment, une mise en œuvre avec des outils d'analyse interne disponibles, donc sur la base de ce diagnostic exhaustif, des obligations réglementaires qui nous guident, bien évidemment, et puis également des programmes et des plans de gestion dans lesquels la Ville est engagée, que ce soit à l'échelle métropolitaine, mais également départementale, régionale, à l'échelle des bassins versants, etc. Donc, il y a plusieurs outils dont la Ville s'est dotée depuis 2021. Et ce sont ces outils spécifiques à Talence que je vais vous présenter, bien évidemment aussi, de façon synthétique. Donc en 2021, nous avons réfléchi à un outil qu'on a appelé le « TALENC'SCOP », c'est très original. C'est un référentiel dit « développement durable » qui était basé sur les critères d'objectifs de développement durable pour tous les projets. Je vais revenir dessus.

En 2022, nous avons signé notre engagement dans le plan « Climat Air Énergie Territoriale » de Bordeaux Métropole. En 2023, c'était donc le premier rapport de transition écologique et sociale qui s'appelait « Le rapport de développement durable », donc un référentiel développement durable pareil, basé sur les critères ODD. Et puis en 2025, le « budget vert », donc une évaluation environnementale du budget qui permet de qualifier les dépenses, selon leur impact sur le climat. Très rapidement le « TALENC'SCOP », vous voyez ici les petits pictogrammes, donc les 17 objectifs de développement durable. En fait, c'est une méthode d'analyse sur laquelle nous avons réfléchi pour analyser les projets au prisme des différents critères de ces objectifs de développement durable dans une optique justement d'aide à la décision. Et donc ça a imposé que tous les projets soient, dès la phase programme ou AVP, ça dépend des phases auxquelles on démarre les projets.

Donc, analyser au prisme de cette méthode et je vous montre ce que ça donne. Un magnifique tableau Excel. J'aime beaucoup... on aime beaucoup les tableaux Excel. Donc en fait sur : Critère économique, social, environnemental, santé et cadre de vie, de définir des niveaux, avec un objectif global. Et ça, c'est ce que nous transmettions aux programmistes. Et là, dans toutes les études de programmation qu'on vous a présentées depuis plusieurs années, vous avez vu la traduction programmatique technique. Donc là, on a enlevé la partie économique et sociale sur cette présentation-là. Mais elle est bien évidemment toujours là. Mais là, je vous ai mis la traduction programmatique technique. Et en fait, ça, sortait de cette première réflexion. Ensuite, donc le rapport de transition écologique et sociale, pour mémoire, c'est une loi de 2010 qui obligeait les communes de plus de 50 000 habitants, alors préalablement au débat budgétaire, de présenter un rapport sur la situation des villes en matière de développement durable, les stratégies, les orientations, de manière à améliorer la situation. Donc, on n'y était pas soumis, mais en 2023, on a, la Ville de Talence, donc on a souhaité s'inscrire dans cette démarche pour, d'une part présenter notre politique publique en faveur de la transition écologique et sociale, et puis également et, surtout, au début aussi pour favoriser l'information, la transparence de la collectivité sur toutes ses actions. Et donc, nous nous étions engagés à amender ce rapport et à le mettre à jour chaque année. Donc c'est pour ça que depuis 2023, nous avons eu, eh bien trois, c'est le troisième rapport aujourd'hui que nous vous présentons. Donc un premier rapport « Développement Durable ». Donc l'année, évidemment, c'est le rapport « Développement Durable » de l'année « n – 1 ». Donc il y avait cinq axes en 2023. En 2024, on a changé le nom de développement durable en transition écologique et sociale. Donc il avait été présenté, évidemment, également en mars au Conseil Municipal. On avait toujours cinq axes, mais qu'on avait un petit peu retravaillé. Et donc pour arriver aujourd'hui à un nouveau rapport. Donc j'en profite pour remercier le service transition écologique et sociale et tous les services de la mairie, également, qui ont été impliqués dans cette démarche, parce que ça a été un gros travail encore de collecte et d'exhaustivité de toutes les données. Donc on a mis à jour les données, on a mis en valeur des nouvelles actions qui ont été initiées. On a identifié des indicateurs pour définir des objectifs et mesurer l'impact de nos actions, année après année. Et donc, vous avez deux versions du rapport. Vous avez une version détaillée et exhaustive que, je n'en doute pas, tout le monde lira. Voilà, ça se présente comme ça. Beaucoup de textes, je vois l'enthousiasme. Et la version simplifiée et illustrée. Et donc, merci également au service Communication qui a fait, voilà, beaucoup plus en couleurs, avec les picto, etc. Donc, ces rapports, ils seront en ligne demain, sur le site de la Ville. Ces rapports illustrent notre politique globale. C'est fondé, évidemment, sur l'interconnexion des enjeux liés au climat, à la biodiversité, à la mobilité, à la cohésion sociale, à la participation citoyenne, etc. Et chaque action qu'on a menée, elle s'inscrit dans une approche systémique qui vise à transformer durablement notre Ville. Les trois axes, c'est adap... Oui, on est passé de cinq à trois axes, par contre, pour plus de clarté. Donc :

- Adapter la Ville aux enjeux environnementaux,
- Encourager le vivre ensemble et la participation citoyenne et,
- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité.

Voilà. Je vous l'ai montré, mais pour les gens qui sont à distance, voilà le rapport complet à droite et simplifié à gauche. Et vous avez des tableaux, là je vous ai mis quelques exemples, ce sont les différents indicateurs, donc il y a plusieurs pages. Ces indicateurs, qui nous permettront de suivre les évolutions, puis de fixer des objectifs concrets pour 2026.

Le troisième outil, comme je vous le disais, c'est le budget vert. On en a parlé au dernier Conseil Municipal. Je ne vais pas revenir dessus. C'est un outil d'éval... enfin, je ne vais pas revenir en détail dessus, pardon. C'est un outil d'évaluation du budget, qui qualifie les dépenses d'investissement, mais également de fonctionnement, d'ailleurs. Mais cette année, sur l'axe « Atténuation des gaz à effet de serre ». Au total, il y aura six axes qui seront développés. Donc, là, cette année, on a qu'un axe. C'est important à souligner et à rappeler. Pour cet axe atténuation, on catégorise chaque action, soit en très favorable, plutôt favorable, neutre, défavorable ou à approfondir. À approfondir, c'est souvent, parce que ce sont des projets qui sont encore au stade programme, qui ne sont pas assez avancés pour pouvoir analyser correctement. Donc l'obligation pour cette année, c'était de réaliser cette évaluation sur le compte administratif 2024 et sur le budget primitif 2025, seulement sur l'axe « Atténuation du changement climatique ». Et donc c'est l'objectif évidemment à analyser notre contribution globale du budget de la commune à l'atténuation du dérèglement. Nous, on s'est engagés dans une démarche d'évolution environnementale des dépenses d'investissement du BP 2025, ce qu'on vous avait présenté au dernier Conseil et de l'ensemble, par contre, des dépenses du compte administratif 2024, ce qui constitue une annexe du compte administratif – page 184, me glisse-t-on dans l'oreillette, pour montrer une démarche volontariste de la ville de Talence d'analyser ces actions. De façon très synthétique, ça, c'est une fiche, en fait, d'analyse d'une action. En l'occurrence, c'est le réaménagement du Square Fehlmann, que j'ai pris au hasard. En fait, pour vous montrer qu'il y a une méthode, c'est la méthode « I4CE » et, tout à gauche, sur la page de gauche, en fait vous voyez, ça, c'est le tableau qui définit concrètement les critères. Pourquoi le projet, il va être en très favorable, plutôt favorable, etc. Donc, c'est vraiment très cadré. Et après, il y a une analyse fine. Vous voyez tout à droite, ligne par ligne des différentes... des différentes lignes de... de... qui concernent ce projet, pour arriver, après, à une ventilation des différentes dépenses liées à ce projet, uniquement sur l'axe « Atténuation ».

Et ça, c'est une page liée au budget primitif. Donc, en synthèse sur le budget primitif, il y a une petite modification pour ceux qui ont appris par cœur les chiffres qu'on vous avait présentés la dernière fois, parce que justement, il y a des choses qui étaient à approfondir, qui ont été approfondies. Puisqu'on a eu des données, les projets avancent au fur et à mesure. Donc on a eu des données supplémentaires. Quand on a ce camembert sur le budget primitif, deux façons de faire : Ou on dit, « *C'est super, on a 30 - 40 % de dépenses favorables et seulement 3,4 % de dépenses défavorables* ». Soit on se dit, « *On a encore 3,4 % de dépenses défavorables, et puis presque 44 % de neutre* ».

Je reviendrai sur ce que je viens de vous dire. Ça, ce sont les impacts des dépenses du Conseil... du compte administratif 2024. C'est là qu'on voit que c'est moins ma partie. Je n'ai pas les bons termes. Donc là, vous voyez que sur l'analyse du compte administratif, beaucoup plus de dépenses en neutre.

Donc vous avez tout ce qui est investissement, sur le camembert en haut à gauche et Fonctionnement en bas à gauche. Le camembert à droite, c'est le global. Donc beaucoup de choses qui sont en neutre, parce qu'une collectivité a beaucoup de dépenses qui sur l'axe « d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre » n'ont pas d'impact. Et on retrouve globalement, vous le voyez, le même pourcentage sur le défavorable, en tout cas, que sur le budget primitif.

Nous, nos objectifs aujourd'hui : on a le rapport de transition écologique et sociale. On a le budget vert. Ce sont des outils supplémentaires. J'ai remis le plan, le PCAET métropolitain, parce que c'est un point important, surtout sur cet axe « Atténuation ». On est engagés, donc il est important de le considérer comme un outil également. Donc ces trois outils se répondent les uns et les autres. À partir de là, nos objectifs, c'est justement de définir des objectifs chiffrés pour 2026. Et puis, l'année prochaine, d'avoir une évaluation des corrections. Nous, notre objectif et je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai parlé, on peut le voir dans le sens, « on se gargarise de tout ce qui est favorable ». Mais je pense que ce qui est important, c'est de se dire *« Eh bien je vais... Nous allons collectivement faire en sorte de diminuer le pourcentage des dépenses défavorables en première priorité et puis, d'aller voir dans les neutres en priorité, en deuxième priorité »*. Mais on a quand même un enjeu qui est important c'est, qu'à un moment, il va falloir croiser avec tous les axes de la taxonomie. Ça, c'est pour 2028. C'est demain quand même. Et puis bien sûr, sans jamais omettre le caractère social de cet exercice. Et identifier les axes de la transition écologique et sociale qui seront prioritaires et fixer des objectifs chiffrés, comme je vous le disais, sur la base des indicateurs du rapport de transition écologique et sociale. Donc cet engage... cette dynamique, elle est engagée, elle est à poursuivre ensemble. C'est un engagement qui est constant depuis 2020, qui va au-delà de nos obligations légales. On l'avait fait avec le rapport de Développement Durable, on l'a fait avec le Budget Vert. On va au-delà. Donc :

- Disposer de méthodes d'aide à la décision, qui prennent en compte ces enjeux pour tous les projets marquants du territoire.
- Disposer de méthodes qui nous permettent de rendre compte de manière transparente des actions qu'on engage.
- Et puis nous inscrire dans une dynamique systémique dans toutes les politiques municipales, en intégrant cette interconnexion des enjeux liés au climat, la biodiversité, à la mobilité, à la cohésion sociale, ou encore à la participation citoyenne.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, ma chère collègue ! L'occasion évidemment de m'associer à tes remerciements pour l'ensemble des services qui ont travaillé à ce rapport, qui je le rappelle n'est pas obligatoire pour notre... les strates de notre commune. Donc on est véritablement volontaristes. On peut se réjouir de beaucoup de choses. Il y a encore beaucoup de travail à faire. Je voulais saluer aussi de travail transpartisan qui s'est fait, puisque c'est que vous avez beaucoup de réunions préparatoires à ce Conseil Municipal pour échanger de manière aussi à avoir le travail le plus efficace en Conseil Municipal. Pour moi c'est un travail transparent, sérieux, scientifique et non pas basé sur des impressions avec des critères précis.

Donc ce sont de premières pierres très concrètes qu'il va falloir continuer à semer dans le futur. Puisqu'évidemment, le plus important là-dedans, c'est de suivre au-delà, mais ça permet aussi d'avoir un moment ou à un autre, une vision très transversale de l'ensemble de nos actions en la matière. Mes chers collègues, avez-vous des observations ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Bonjour ! Alors, je vais commencer cette intervention, sachant que l'intervention elle est basée uniquement sur ce qui était fourni dans le rapport... enfin dans le dossier du Conseil Municipal, à savoir ce document-là qui n'est pas la version « Communication » que tu as présentée. C'est le rapport complet. Donc l'intervention est basée là-dessus, que sur cet élément, puisque nous faisons, nous ne traitons que ce qui était fourni pour le Conseil Municipal. On est d'accord. OK. Donc, moi, ce que je voulais dire dès le départ, c'est que ce rapport de transition écologique et sociale que vous avez renommé depuis deux ans maintenant, qui est non obligatoire, vous l'avez bien souligné, ça témoigne d'un effort de formalisation et d'une volonté affichée de structurer l'action municipale face aux défis climatiques et sociaux. Je m'associe également à vous pour remercier l'ensemble des services, car ça a été un gros travail. Donc, c'est un document que vous avez mis en place depuis trois ans maintenant et dont la forme, comme le contenu, se sont étoffés. Il intègre des indicateurs, des projets, des partenariats locaux et cet effort mérite d'être reconnu. Pause. Mais... C'est cohérent. Mais justement, au bout de trois ans, nous sommes désormais en droit d'attendre davantage. Davantage de clarté, davantage de méthode et davantage surtout de cohérence entre ce qui est affiché et ce qui est transformé. Donc évidemment, vous avez fait une présentation commune avec l'ensemble des outils. Ce qui est très bien, ce qui permet de voir un petit peu plus de cohérence dans ce que vous proposez. Parce que, quand on prend ce rapport-là, je répète, nous, on a travaillé sur ce rapport-là, à la lecture attentive de ce rapport, une chose frappe, ça ressemble plus à une vitrine bien arrangée, qu'à une bou... Eh bien, c'est vrai ; ce document-là. On est bien d'accord... qu'à une boussole pour votre action politique. Il y a trois constats qui s'imposent.

Il y a des chiffres d'activité, mais pas d'impact. Alors on apprend que 3 671 végétaux ont été plantés, page 56. Que 26 animations ont eu lieu à la maison du MDD, à la page 57. Que 38 990 ont été imprimés, documents pardon ont été imprimés sur du papier recyclé à la page 59. Mais ce qu'on veut sur un rapport comme ça, c'est dire ce qui change. Ce qui change pour le climat, ce qui change pour la biodiversité et ce qui change pour la vie des habitants. Donc on cherche :

- Des indicateurs de réduction, des émissions de gaz et effet de serre.
- Des indicateurs d'économie d'énergie réelle.
- Et évidemment on cherche les évaluations des résultats concrets sur le terrain.

Parce que ce rapport-là, c'est... vous nous montrez ce que vous faites, mais vous ne montrez pas à quoi ça sert. La lecture est un peu compliquée de ce document. Donc ça va à l'encontre de ce que vous avez présenté. Mais au final, il n'y a pas d'objectif, il n'y a pas de trajectoire. On cherche l'ambition à court terme, sur la fin du mandat. Parce que là vous nous annoncez une méthodologie à un an de la fin du mandat. OK, on en prend acte.

On cherche une méthodologie à moyen et à long terme avec des enjeux à 2028-2030-2040. Ce que vous commencez à aborder. On cherche des objectifs pour la neutralité carbone et pour la résilience des quartiers.

Quand on ne fixe pas d'objectifs, on ne peut pas évaluer ces résultats. Et quand on ne sait pas où on va, il est difficile de convaincre qu'on avance. Moi c'est ce que je retiens avec ce document-là. Donc tous vos chiffres, ils sont globaux. On ne sait jamais qui bénéficie des actions, où elles sont déployées. Et si les publics les plus fragiles, les plus jeunes, les seniors isolés, les quartiers en difficultés y ont accès. On l'a dit, la justice, elle est sociale et environnementale. Ça va dans les deux, autrement ce n'est pas une transition. Alors, j'utilise des mots forts qui vont à l'encontre de votre présentation et de votre intention « d'aller vers ». Mais c'est là que se pose une question politique de fond. Ce rapport à sa manière, il incarne ce qu'on pourrait appeler une transition d'opportunisme. Je vous l'avais déjà dit la dernière fois. Puisque vous affichez ce que vous faites. C'est ça le truc. Donc c'est une transition qui est faite pour cocher des cases, valoriser ce qui se voit et verdir l'image municipale. Alors, je vais avoir droit à une réponse sans doute enflammée, mais c'est comme ça. Moi, ce que j'attends aussi, c'est qu'il faut engager des choix difficiles. Il faut bouleverser des priorités budgétaires et il faut donner aux habitants un réel pouvoir de transformation. Donc, ce qu'on attend, on vous le dit depuis plusieurs fois, ce sont des indicateurs d'impact, mais pas seulement d'activité ; des objectifs datés et publics avec des échéances. Parce que là, on voit écrit échéances... ah oui, mais... oui. Une lecture sociale et territoriale des résultats et un tableau de bord annuel partagé avec les habitants, en toute transparence. Alors, on vous a demandé des chiffres. Ils sont là, on vous remercie. Mais on ne demande pas plus de chiffres. On demande de meilleurs chiffres, des chiffres utiles, des chiffres pour agir et des chiffres pour corriger. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres interventions ? Mme la Conseillère Départementale.

Mme QUÉLIER : Bonjour à toutes et à tous ! Merci pour cette présentation. Je souscris à tout ce qui vient d'être dit. Alors que le rapport de l'année dernière était très illustré. Alors c'est vrai que nous, on avait eu la version écrite et pas illustrée. C'est vrai que celui-ci, au contraire, apparaissait comme très rédigé et dense. Donc je m'attendais à quelque chose d'un peu plus convaincant que l'année dernière. C'est un document qui m'interroge toujours autant. C'est quand même toujours un exercice d'autocongratulation qui consiste à passer tout ce qui est fait par la Ville, en essayant de le faire entrer dans la boîte « transition écologique et sociale », y compris comme ce qui a été cité tout à l'heure des activités tout à fait banales, comme ce qui est fait en matière de sport, d'activités pour les seniors, la fréquentation des médiathèques. Voilà.

M. LE MAIRE : C'est banal ?

Mme QUÉLIER : Oui, c'est banal, ça fait partie de ce que doit...

M. LE MAIRE : Je retiendrai que c'est banal, ma chère Conseillère Départementale.

Mme QUÉLIER : Je vous demande de ne pas m'interrompre.

M. LE MAIRE : D'abord, c'est moi qui dirige la police de cette assemblée, mais je voulais juste retenir que l'activité sportive, c'était banal. Très bien.

Mme QUÉLIER : C'est tout à fait banal que la Ville promeuve cela. Eh bien évidemment ! Enfin, on imagine une commune qui ne permettrait pas du tout à sa population de faire du sport ? On imagine ça, en France ? Non. Donc c'est ça le sens du banal. Donc, ne déformez pas mes propos. Et on aboutit donc à un exercice de relecture, a posteriori et de valorisation artificielle de politiques publiques qui ne sont pas spécialement innovantes, sous l'angle de la transition. Artificielles, parce que pour beaucoup d'actions qui sont citées, on est en mesure d'avoir quelques doutes sur le fait que leur intention de départ était portée par un objectif de transition. Sur le volet écologique, il y a beaucoup de choses, il y aurait beaucoup de choses à dire, mais il y a un grand problème sur le volet biodiversité, pourtant, qui est souvent cité. Le mot est souvent cité, mais à propos de plusieurs petites actions, censées valoriser celle-ci. Mais en l'absence d'inventaire de la biodiversité, qu'est-ce qu'on peut en dire ? Rien. Ça ne mange pas de pain de dire qu'on favorise la biodiversité. On n'a aucune preuve qu'on la favorise. Donc, aucun d'intérêt à parler de ça, tant qu'on n'aura pas un inventaire. Et là, M. le Maire, je suis désolée, vous avez dit que c'était un rapport scientifique, mais là, je ne vois vraiment pas ce qui est scientifique, dans ce volet, en tout cas. Et là, au contraire, je dirais qu'il n'y a que des intentions et pas d'évaluation. Et puis, il y a des passages problématiques, comme celui de la page 9 qui porte sur les chats. Alors, les chats, qui seraient de véritables nuisibles, à la fois parce qu'ils propagent les maladies, et qu'ils portent atteinte à la biodiversité. Or, je pense que ce qualificatif de nuisible va choquer beaucoup de Talençaises et Talençais, amis des chats. Un mot du dictionnaire, certes, mais c'est surtout une catégorie réglementaire, aujourd'hui très critiquée, et qui a légitimité... légitimé les pires violences contre les animaux. Donc je pense que ce n'est vraiment pas heureux de parler comme ça... d'écrire comme ça. Et un paragraphe sur les chats dans 40 pages, alors que la biodiversité est avant tout détruite par les activités humaines, ça me semble vraiment déplacé. Par ailleurs, pour noter cet aspect qui à mon avis sera vraiment de plus en plus à l'ordre du jour par rapport à la biodiversité, la question des insectes est très peu abordée. J'ai compté deux occurrences dans le rapport. Alors que les insectes, ça représente 80 % des espèces animales, que leur population a diminué de 70 % et qu'ils sont un maillon essentiel de la bonne santé des écosystèmes. Donc voilà, tout ceci m'interroge et enfin, et surtout, ce qui manque toujours dans ce rapport c'est l'autocritique. Qu'est-ce que Talence ne fait pas encore assez bien ? Voilà. Est-ce qu'on pourrait avoir une discussion là-dessus, tout à fait sereine ? Où situez-vous les marges de progression ? On a l'impression qu'il n'y a pas de marge de progression. Que tout est parfait.

Et pourtant, vous venez de me donner tout à l'heure, alors vous direz que c'est anecdotique, un petit élément qui illustre le décalage entre ce qui est dit, ce qui est affiché, et ce que vous faites. Vous avez une politique censée être « zéro plastique », une politique censée être « mairie exemplaire ». Tout à l'heure, Mme RONDEAU, vous avez brandi un rapport illustré en couleur, avec des couvertures en plastique complètement inutiles pour un rapport de cette dimension. Donc pour une... Voilà, un petit exemple, un petit exemple. Mais oui, mais la mairie exemplaire, c'est ça. Elle est dans les détails. Donc voilà. Beaucoup de questions et beaucoup d'attentes encore sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Un grand merci pour cette intervention constructive. Mon cher collègue, allez-y.

M. BIMBOIRE : Bien, alors ce n'est pas nouveau, mais une fois de plus, on travaille sur un document et on arrive en plénière et vous avez des éléments que nous n'avons pas. Donc ça veut dire qu'on travaille sur des éléments qui sont incomplets, moi je le regrette. On aurait dû avoir ce que vous venez de nous présenter. On aurait certainement eu des interventions différentes. Alors, ne venez pas vous plaindre si nos interventions vous déplaisent. Elles sont liées au document que vous nous donnez. Je veux donc intervenir, parce que dans le cadre de ce rapport de transition énergétique... mais moi je n'ai pas trouvé de réellement évaluation sur les impacts environnementaux liés aux actions menées par la Ville, par rapport à ce document. Certes beaucoup de chiffres, de données, mais pour quelle stratégie publique et municipale pour les années à venir et ce, à long terme, voire jusqu'en 2030. Il serait utile d'avoir des rapports clairs et comparatifs sur, par exemple, la réduction des émissions à effet de gaz... euh... de gaz à effet de serre, et les économies d'énergie réellement effectuées. Sur la promotion des énergies renouvelables, il faudrait cibler l'efficacité des informations qui sont données et avoir un bilan réel dans le temps. Il faudrait un suivi... pardon, et un bilan sur la justice sociale en particulier, sur l'accès équitable aux ressources et des services en lien avec la transition écologique. Il y a un vrai pouvoir... vous avez dit que vous avez un vrai pouvoir d'intervention. Eh bien moi, je demande un vrai pouvoir d'intervention citoyenne sur la politique qui est menée par la Ville. Vous en parlez dans vos documents. Vous en parlez. Certes, il y a des obligations réglementaires. Certes, vous avez un budget qui doit permettre de qualifier les dépenses selon l'impact sur le climat. Vous avez élaboré une méthodologie avec différents axes d'intervention. Mais quelle stratégie ? Quelle stratégie ? Désolé de le dire, dans le cadre de la démocratie citoyenne, il est utile d'avoir une validation des actions menées par la Ville en matière de transition écologique, et ceci par les citoyens et les citoyennes de Talence, faites dont en questionnaire et nous verrons s'ils sont satisfaits de ce que vous avez fait.

M. LE MAIRE : Bien ! M. JOLIOT. Je vous répondrai en globalité tout à l'heure.

M. JOLIOT : Bonsoir M. le Maire, chers collègues, je partage tout ou partie des objections, en tout cas une certaine partie des objections qui va concerner, par exemple, la mise en perspective stratégique, effectivement, où peut-être, on peut réfléchir encore à un certain nombre de choses.

Moi, je ne perds jamais une occasion de rappeler que j'avais proposé depuis plusieurs années la mise en place d'une sorte d'agence énergétique de la Ville, avec son rôle de mutuelle, éventuellement pour essayer d'avancer quartier par quartier, avec une vision d'écoquartérisation de toute la Ville. Je voudrais quand même souligner que la réunion de lundi dernier sur le budget vert était très intéressante, très instructive. Je tiens, moi aussi, à remercier effectivement les services de la Ville qui fournissent des documents toujours plus utiles et toujours plus clairs et synthétiques. Je pense qu'il faut le noter. Ce n'est jamais inutile. Et puis bon, par souci d'objectivité je voudrais dire que si effectivement, bon moi je suis dans l'opposition donc je ne vais pas faire l'éloge de ce qui nous est présenté. Mais par contre, je tiens à avoir quand même un peu d'objectivité et considérer les progrès qui sont réalisés par rapport à il y a trois ans, ne serait-ce que ça, où effectivement, on est un peu moins, je trouve, dans la présentation un peu publicitaire. Mais après, c'est le jeu politique. On est beaucoup plus dans la donnée, dans le chiffre, dans la synthèse. Alors effectivement, peut-être que c'est rébarbatif, mais c'est quand même la vraie donnée sur laquelle on peut réfléchir et poser véritablement le débat. Donc on commence à avoir des outils qui sont de plus en plus adaptés, de plus en plus utiles, en tout cas. Bien sûr, on trouvera toujours des scories sémantiques et puis des petites phrases avec un peu de tentation dithyrambique. Mais bon ! Je veux dire, moi ce n'est pas ça qui me gêne ou qui m'empêche de réfléchir et qui m'empêche de comprendre vers quoi on va, quels sont les outils qui sont à disposition et ce qu'on peut essayer d'améliorer. Moi je crois que fondamentalement, c'est ça qui est utile, c'est de poser véritablement le débat et tout le paradigme qui va avec. On a parlé pas mal de paradigme dans la réunion budget vert, parce que, effectivement les six taxonomies du budget vert qui vont arriver, d'ici 2028, vont imposer ça. Elles vont imposer, de toute façon, de repenser complètement le cadre, de repenser définitivement la totalité de ce qu'on a pu réfléchir jusque-là, parce qu'il faudra à la fois rentrer dans les six catégories de la taxonomie, mais il faudra aussi être capable de comprendre comment on peut faire rentrer chacune de nos préoccupations, non seulement dans ce qui sera un nouveau cadre réglementaire et de réflexion, mais aussi dans véritablement, les besoins et les enjeux. C'est tout simplement ça. Et moi, je crois que plus on sera capable d'associer des citoyens, d'associer, au-delà des élus, tous les gens qui veulent s'intéresser à la question et trouver les outils pour ça, et plus je pense qu'on pourra effectivement être prêts pour le budget vert qui me semble être l'horizon fondamental sur lequel il vaut mieux réfléchir, plutôt qu'après se disputer sur ce qu'on peut améliorer ou pas. Mais enfin de faire un peu polémique. Moi, je pense qu'on peut effectivement améliorer des choses, mais il faut le faire véritablement avec le sens du débat et des enjeux. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Mme GESLARD NÉDÉLEC.

Mme GESLARD NÉDÉLEC : Mes chers collègues, je trouve effectivement qu'il ait pris une espèce d'habitude dans ces Conseils Municipaux de présenter, en Conseil Municipal, des documents et des éléments, en tous les cas sur les sujets que nous avons à traiter, à évoquer ensemble, qui ne sont pas communiqués dans les éléments dont nous disposons, dans les jours précédant les Conseils. Je trouve ça dommageable à nos échanges, à la solidité des arguments que nous pouvons échanger. Ça, c'est une chose.

La deuxième chose que j'aimerais dire maintenant, effectivement ces rapports ont évolué de manière plus intéressante, je souhaiterais que dans les prochains rapports, il puisse y avoir une communication des projections dans les années futures. Puisque certes, un rapport, il n'est utile que si on va s'en servir pour projeter une amélioration. Et donc je suppose, je suis même certaine que vous avez déjà préparé des orientations, des objectifs. Donc c'est ceci que vous devriez nous communiquer et qui nous permettrait de voir la progression, la progressivité qui devrait s'accélérer dans une prise en compte et, en tous les cas, une effectuation réelle des décisions prises pour avoir une transition écologique et sociale plus performante, plus importante et obligatoirement plus rapide. Donc, merci de pouvoir enfin partager avec l'ensemble des membres de ce Conseil les projections et prospectives pour les années à venir. C'est aussi ça qui nous intéresse. Au-delà de l'enquête de Talence 2040.

M. LE MAIRE : Merci, Mme la Maire Adjointe. Sophie, vous avez la parole... Pardon, M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Juste un tout petit mot de forme. C'est dommage que Monique DE MARCO ne soit pas là, parce que, je dirais, elle doit être comme moi déformée par la rigueur du Sénat sur les documents. Et je souhaite vraiment, quand on a le document comme ça, extrêmement intéressant, d'essayer aussi de simplifier la rédaction et je m'explique. Je relisais tout à l'heure la partie sportive. Il y en a pour tout le monde. Il faut faire ça, il faut prendre ça et ça, il faut penser à ça, oui, une phrase peut le dire : « *Permettre à chacun, quels que soient son âge et ses moyens, de pratiquer l'activité sportive de son choix* ». Et on regroupe deux paragraphes. Sinon, il y a une lassitude à lire comme ça. Mais c'est une manie souvent dans les rédactions et on arrive à la fin on ne sait plus ce qu'on avait voulu dire. Sinon, c'est un rapport intéressant, bien sûr, qui est... alors la loi ne l'imposait pas Talence, mais M. le Maire a décidé de se l'approprier, c'est bien. Mais moi, j'avais trouvé aussi, quand c'était passé à l'Assemblée, il y a trop de textes, trop de choses. Il ne faut pas rentrer dans tous ces détails, là. Parfois, le mieux, c'est de dire bien, mais de manière pas conséquente, ça serait l'inverse, plus concise. Mais autrement, évidemment, ça touche des éléments essentiels. Il y a une chose qui n'a pas été marquée, c'est que, on n'a pas parlé des mégots. Je rappelle qu'un mégot met six ans ou je ne sais pas combien à se détruire, qu'il y a 96 produits chimiques dedans et qu'il pollue 500 litres d'eau. Voilà.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, M. le Sénateur. Sophie.

Mme RONDEAU : Merci. Alors je... c'est très intéressant ces échanges et je vous remercie, c'est comme ça qu'on progresse. Je crois que je vais répondre globalement de toute façon. Donc je voudrais qu'on se dise aussi collectivement les changements. Alors il y a les obligations réglementaires qui s'imposent à nous. J'ai envie de dire presque, mois après mois, ce feuilleté de différents... les stratégies, les plans, les lois, les décrets, tout ce qu'on veut qui s'imposent à nous. Il y a aussi la réalité. Aujourd'hui, on sait des choses. Après il faut se mettre un moment... il faut se mettre en ordre de marche. Je pense que je l'ai... nous l'avons déjà exprimé. Ce n'est pas notre façon de travailler, de proposer ou de donner une stratégie qui ne se baserait pas sur des éléments concrets.

Et effectivement, notre démarche... alors, on aurait pu se dire, il y a trois ans, quand nous avons présenté le premier rapport Développement Durable, on aurait pu se dire, « on n'est pas prêt ». Mais à un moment, nous nous sommes dit, « il faut présenter les choses ». Présenter les choses, alors, j'ai envie de dire, un tel rapport effectivement il présente les choses qui sont faites dans la Ville sur différents axes. Je ne crois pas que dans le rapport qui est présenté, que vous ayez pu lire quelque part, « *la Ville se met en avant* ». Non, ce rapport effectivement, sur chaque axe et dans les items de chaque axe présente des actions concrètes, mais ça ne veut pas dire que la Ville fait toutes... toutes les actions qu'il lui serait possible de faire. J'entends par là, ce n'est pas possible. Vous parlez de la biodiversité, de ne pas avoir d'inventaire. Il y a des inventaires qui sont... c'est pareil, dans tout ce que j'ai listé, je n'ai pas listé tout... toutes les études qui existent. Il y a Bordeaux Métropole, on a de la donnée, mais cette donnée elle n'est pas exhaustive non plus aujourd'hui. Et on travaille avec des partenaires. Et ce que je veux dire par là, c'est que le temps, il est long. Et que ce temps qui est long, qui est trop long, vous l'avez déjà expliqué... exprimé, vous nous l'avez déjà dit l'année dernière et l'année précédente. Mais ce temps long, c'est ce temps qui est nécessaire. Et encore une fois, je salue vraiment le travail des services sur... pour arriver à toutes ces données. C'est un travail qui est fastidieux, qui est compliqué. Parce que quand on fait des actions, quand on est un service public et qu'on fait les choses au quotidien, pour notamment les Talençais, eh bien effectivement, on ne pense pas, et ça, c'est une façon différente de faire les choses, de poser, de cocher, de mettre des données. En fait, effectivement on fait les choses. Et aujourd'hui, on le sait, il faut réfléchir différemment C'est-à-dire qu'il faut se poser et c'est ce qu'on... c'est ce qu'on a dit et là-dessus, je pense qu'on est d'accord. On a des données, on a des éléments, il faut en sortir des objectifs... des objectifs chiffrés, des vrais objectifs et c'est ce qui définira effectivement la stratégie. Sur le chat qui est un nuisible, je vais quand même sur ce petit point particulier, on ne s'est pas amusés à dire « *le chat est un nuisible* ». Je pense qu'effectivement on a tous des chats et... enfin tous, en tout cas on est beaucoup à avoir des chats ou autres animaux. Par contre, c'est la Ligue de Protection des Oiseaux, la LPO qui nous accompagne, sur trois sites comme vous le savez, qui... et donc nous a fourni d'ailleurs les panneaux qui identifient le chat comme un animal nuisible pour, notamment, les oiseaux. Voilà ! Ce n'est pas du tout pour faire une polémique. Loin de nous l'idée de faire une polémique là-dessus.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il y aurait beaucoup de choses à dire, mais on va attaquer l'ordre du jour, donc je vais restreindre mon intervention à deux choses.

La première elle sera métropolitaine. Nous avons lu et j'ai lu avec beaucoup d'attention le document de la Métropole. Et on va se dire très concrètement, je pense qu'on n'a vraiment pas à rougir dans la partie et précisions et éléments qu'ils composent. Vous nous avez dit, Mme RAMI, il nous faut des objectifs. Mme GRESLARD nous a dit, il nous faudrait des transitions. Mais, par définition, ces objectifs ne peuvent pas être poursuivis par une seule ville. C'est là où, à mon sens, l'EPCI prend toute sa fonction.

Donc moi, je vais vous faire une proposition parce que, je pense que ces objets et ces débats valent plus que des écuries politiques censées plus ou moins défendre tel ou tel intérêt. Que la Métropole, auprès de toutes les villes, nous propose des critères. Propose ; qui pourraient dans ces cas-là venir, comparer, débattre avec chacune des Villes qui le souhaitent. Celles qui sont obligées et celles qui ont décidé, comme nous, d'avoir ce débat-là, parce que nous avons fait le choix de présenter un rapport, vous l'avez souligné, qui n'est en rien obligatoire. J'ai entendu « *Donnez-nous les documents* ». Je vous rappelle juste que les documents qu'on propose, d'abord vous les avez, et les présentations ne font que répéter ce qui est compris dedans. Mais ce débat, on l'a, parce qu'on a fait le choix de le présenter, alors que rien ne nous l'imposait. Donc que la Métropole, parce que moi je préfère être constructif, plutôt que dans une posture politicienne, nous fasse ses propositions très concrètes qui permettraient pour le coup d'avoir une vraie visibilité, une vraie comparaison, et puisse aussi venir nous aider, parce que les moyens d'un EPCI ne sont pas ceux d'une commune et ne seront jamais ceux d'une commune comme Talence, comme Pessac, Mérignac ou la ville de Bordeaux. Moi, ce que je voudrais juste vous dire, c'est que vous avez... la question n'est pas le fait de plaire ou ne pas plaire, dans les interventions, mon cher collègue. Chacun s'exprime librement et a le droit de pouvoir dire s'il est content ou pas content ou d'accord ou pas d'accord. Il n'y a pas une once d'autosatisfaction dans ce rapport. Il y a le fait assumé, d'essayer de démontrer que toutes les actions que l'on essaye de faire s'inscrivent là-dedans. Pas pour faire de la publicité ou pas pour faire autre chose. C'est simplement essayer de se dire comment on peut à un moment ou un autre avoir une méthodologie sur laquelle on peut débattre. Sur laquelle vous avez aussi le droit, indépendamment de dire ce qui ne va pas, de nous faire aussi des propositions. C'est tout le travail. Et merci beaucoup à Xavier d'avoir été le seul, même si jamais tu l'as dit, tu es dans l'opposition, à reconnaître la qualité et la quiétude des réunions préparatoires qui ne sont évidemment pas celles du Conseil Municipal dans lequel les postures sont, par nature, différentes. Moi, je veux juste vous dire mes chers collègues que je vous ai surtout trouvés très durs à l'endroit des services. Ces services... mais permettez-moi... vous avez votre avis, permettez-moi simplement d'avoir le mien sans être interrompu. Ces services, vous en avez d'ailleurs certains, derrière vous, ont travaillé pour essayer de démontrer, essayer d'apporter leur pierre à l'édifice, Alain tu l'as fait remarquer, on peut parler synthèse, l'art de la synthèse, mais ces services ont tous contribué à ça. Et dans la totalité de vos interventions, la quasi-totalité, indépendamment du fait de reconnaître qu'on n'était pas obligé, il n'y a rien de bien. Ni dans le fond ni dans la forme, puisqu'on préfère effectivement s'attarder sur la couverture plastique, surtout quand on écrit sur un ordinateur qui, on le sait, pollue beaucoup plus. Mais... et sûrement fabriqué en France. Mais, incontestablement, je... moi, je veux ici remercier très sincèrement les services. Il y a mille et une choses à améliorer. Mais je trouve que la qualité rendue pour une ville de 45 000 habitants doit être saluée, appuyée. Vous pourrez... Vous aurez toute liberté pour nous expliquer ce qu'on ne fait pas bien. Mais je voulais, parce qu'ils écouteront ou ils entendront aussi ce débat, qu'on se rende compte de la chance que l'on a d'avoir ce niveau d'expertise en interne à Talence. Et moi, je voulais conclure en intervention en les remerciant. On pourra toujours l'améliorer. Moi, je suis très fier du travail qui a été fourni. Ma chère collègue. Non. On va conclure.

N° 1- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 31 mars 2025

M. LE MAIRE : Est-ce que ce procès-verbal appelle des commentaires ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 31 mars 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Alors y a-t-il d'abord des questions ? Je vous en prie.

M. BARDIN : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Juste une remarque que je fais à chaque fois, mais parce que je m'assure que je comprends bien les choses à chaque fois. Sur la n° 14, concernant l'acquisition de prestations de télésurveillance, s'il s'agit bien des matériaux, des alarmes anti-effraction, intrusion et autres équipements qui servent à surveiller les bâtiments publics.

M. LE MAIRE : Oui. Monsieur.

M. BARDIN : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. D'autres questions ? M. PEYRELONGUE.

M. PEYRELONGUE : Oui. Bonjour, M. le Maire, Messieurs les Conseillers et Conseillères. Donc sur la ligne n° 43 qui concerne l'implantation d'un planétarium itinérant, voilà ! Je souhaitais d'abord saluer cette initiative dans le contexte où la science est attaquée outre-Atlantique. Mais ensuite, je me suis quand même demandé si ce genre de dispositif n'était pas au final le plus adapté, pour sensibiliser les jeunes au plus près de chaque quartier et avec le vrai désir que procure cette discipline lorsqu'on tente d'examiner un ciel étoilé en plein air et, plus adapté, surtout pour les communes de 45 000 habitants. Donc, ma question est la suivante : envisagez-vous de faire une évaluation de cette animation ? Voire de vous en inspirer, pour vérifier s'il ne serait pas plus opportun de la reproduire au lieu de construire en dur un planétarium, au centre-ville, où les personnes seront par ailleurs enfermées.

M. LE MAIRE : Alors, la Ville est petite, mon cher collègue. Elle ne fait que 8 kilomètres carrés. Et je ne peux pas vous dire qu'est-ce que ça va donner puisque, par définition, c'est pour la journée olympique et paralympique qui n'aura pas... qui n'a pas encore eu lieu. Donc je ne peux pas vous donner les éléments de retour. Je sens que le planétarium, puisqu'on a parlé de sciences et...

M. PEYRELONGUE : Oui.

M. LE MAIRE : On aura sûrement l'occasion de savoir qui attaque le plus la science aujourd'hui, notamment les partis politiques. Mais ce ne sera pas forcément un point de convergence entre vous et nous. Et donc, eh bien écoutez, je ne sais pas.

Si jamais c'est quelque chose... Nous, c'est quelque chose que l'on propose, que l'on a proposé aux Talençais. Et puis, eh bien ces Talençais pourront le faire. Quant à cette animation-là, je trouve que ça fait partie... D'abord, ce que je trouve intéressant, c'est que dans le cadre de cette journée, qui est avant tout sportive, puisque c'est la découverte de sports, plus ou moins modernes, qui font, d'ailleurs, notamment, le bonheur de beaucoup de gens. Je trouve d'abord intéressant le fait de mêler le sport à la culture et que ce jour-là, on propose d'autres choses. Et puis, eh bien ce que je peux vous donner comme rendez-vous, c'est le fait... D'abord, un, de saluer Cap Sciences qui, vous le savez, est aidé par beaucoup de collectivités locales de par... et je trouve intéressant le fait qu'elle vienne nous voir aussi. Et puis qu'on voit effectivement ce que ça a donné au terme de cette journée, pour savoir la pertinence. Mais moi je ne doute pas que cela puisse le faire. Partager avec vous que dans le cadre de la semaine de l'enfance, nous avons une animation qui était proposée avec justement les planètes, et que ça a beaucoup plus aux enfants. Donc, sûrement que ça aura du succès. Quant à la construction du bâtiment, d'abord ce bâtiment existe. Donc, j'espère que vous verrez déjà que c'est l'un des premiers bâtiments, justement, un des premiers projets sur lequel l'artificialisation sera nulle, puisque le bâtiment existe déjà. On a juste changé le projet, mais vous aurez sûrement l'occasion, dans les mois à venir, d'exprimer tout l'amour ou le désamour sur ce projet-là, que vous portez sur le planétarium, je le sais. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Je voulais au travers de ces deux délibérations... de ces décisions, pardon. D'abord vous montrer avec sans plus de précisions, puisque ça ne fait pas l'objet d'un concours, l'avancée de l'extension de l'îlot des enfants. D'abord, parce que c'est un projet porté par CCAS, et que le CCAS, vous le savez, n'a que malheureusement, que trop peu le droit de communication dans cette assemblée. Vous savez que nous avons souhaité réorganiser différents pôles, de manière à libérer... là aussi, il n'y aura pas de construction nette. Il s'agit simplement de réaffecter l'ensemble des locaux situés, vous le savez, à proximité du square Pineau. Alors ce plan-là n'a pas vocation à être plus avant exposé. Juste vous indiquer qu'avec cette crèche, nous allons, à la fois, proposer une place pour 12 berceaux supplémentaires, même si la Ville propose un taux de couverture très supérieure à celle de ses voisines ; entre le nombre de places demandées et le nombre de places proposées. Nous allons un peu, comme on en discutait tout à l'heure avec l'école Albert Camus, venir aussi corriger un certain nombre de points faibles du bâtiment actuel qui n'offre pas, compte tenu de sa valeur patrimoniale, beaucoup de possibilités. Et donc, ce projet-là que je voulais vous montrer, juste, voilà, parce que ça ne fait pas l'objet d'un concours, eh bien, commencera en septembre de l'année 2025. Et vous le voyez, il y aura une séparation entre les plus petits et les plus grands. Eh bien, nous aurons l'occasion, notamment dans le cadre du Conseil d'Administration, de le regarder plus avant. L'occasion là aussi de remercier avec Jacqueline qui m'accompagne sur ce projet, l'ensemble du personnel de cette crèche, avec laquelle nous avons... avec lequel nous avons beaucoup

échangé, qui se sont complètement approprié ce projet, puisque c'est leur projet et qui va nous permettre d'accompagner donc 12 enfants supplémentaires dans des conditions bien meilleures et, notamment, de consommation aussi énergétique. Ça, c'était pour la transmission.

Et puis une autre décision, dans le cadre lié au stade nautique. Vous l'avez vu, il y a un certain nombre de points. On avait eu l'occasion d'échanger ensemble. Vous savez que nous avons un stade nautique qui a été rénové, pour un montant relativement confortable de 23 millions d'euros. Et que dans le projet le stade nautique comprenait un bassin olympique dit nordique, c'est-à-dire capable d'accueillir des gens en dehors des périodes de grands froids qui sont plutôt rares et de moins en moins rares... de plus en plus rares, pardon dans notre région. Et que sur la base d'un certain nombre de choix politiques sur lesquels je ne vais pas revenir, mais que je vais rappeler très succinctement, nous allons pouvoir, et je voulais le partager avec vous en premier, même si ce n'est pas une décision, une délibération. Eh bien, pouvoir ouvrir ce bassin olympique nordique dès l'hiver 2025-2026. Pour deux raisons. La première, c'est que la Ville a fait le choix d'une énergie décarbonée, puisque le réseau de chaleur porté par Bordeaux Métropole ne tardera pas à avoir 10 ans de retard. Donc il n'était pas question d'attendre plus avant un calendrier que l'on n'a toujours pas aujourd'hui. Je voudrais vous rappeler que la piscine est chauffée au gaz, puisqu'elle était prévue pour être raccordée au réseau de chaleur qui devait arriver en 2018 et qui arrivera au mieux en 2028. Donc il s'agissait de faire une énergie décarbonée. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé le choix de l'achat d'une chaudière biomasse, donc avec du bois, vous le savez, qui va être installée à compter de cet été et qui sera opérationnelle à la rentrée, donc juste à côté de la piscine. Cette énergie décarbonée, elle est moins chère, en plus, par ailleurs, que le gaz. Alors le prix de l'énergie varie tous les jours, mais en tout cas, elle est aujourd'hui bien moins chère. Elle est évidemment surtout décarbonée par rapport au gaz. Donc ça, c'est le premier choix. Vous indiquer que lorsque la Métropole livrera le réseau de chaleur, eh bien cette chaudière pourra être démontée et réaffectée à d'autres sites. Je pense notamment aux sites municipaux à côté de l'Hôtel de Ville qui sont à même de présenter un même niveau de compensation. Par ailleurs, parce que les choix techniques, écologiques qui ont été faits dans le cadre de cette rénovation vont nous permettre, en fait, d'avoir un équipement qui consomme moins d'électricité. On parlait tout à l'heure d'équivalent. Vous dire que malgré cette ouverture, eh bien nous allons... nous dépenserons, alors évidemment au coût de l'énergie où je vous parle, 13,5 % de moins en euro, que ce que représentait l'ancienne piscine. Et surtout, nous allons diminuer de plus de la moitié, moins 53 %, les réductions de gaz à effet de serre. Donc nous avons un équipement bien plus vertueux. Cette ouverture, elle n'est pas pour faire fonctionner un équipement qui, vous le savez, joue un rôle fondamental dans le sport, mais aussi pour le quartier de Thouars et pour la mixité de beaucoup de nos quartiers talençais. Eh bien, elle va nous permettre de quasiment doubler la plage d'ouverture de ce bassin au public. Et puis, et ce n'est pas rien, d'accueillir aussi beaucoup plus de structures et notamment les structures comme les collèges et les lycées qui, aujourd'hui, ne peuvent pas répondre... auxquels on ne peut pas répondre positivement, puisque l'ensemble des créneaux sont occupés. Partager avec vous le fait que le Talence Natation Club, le TNC, fonctionne très bien. Les résultats des Français sur les Jeux

Olympiques l'été dernier, n'y étant pas non plus étrangers. Mais on a la chance d'avoir une fantastique équipe de bénévoles qui fait du savoir nager et qui a ce club.

Et puis, cerise sur le gâteau, vous le verrez tout à l'heure. Mais cette ouverture d'équipement se fera à tarif grand public identique, puisque nous ferons le choix tout à l'heure de voter une non-augmentation des prix des entrées grand public, extérieurs comme Talençais donc qui resteront à 4 € maximum et 8 € pour les extérieurs. Voilà, je voulais le partager avec vous, parce que c'est une très bonne nouvelle. Je voudrais rappeler ici que nos jeunes Talençais ont la chance d'avoir une cinquantaine de leçons d'apprentissage du savoir nager, de rappeler que la noyade, c'est la deuxième cause de mortalité chez les plus jeunes. Cet équipement y joue un rôle fondamental, je vous l'ai dit tout à l'heure, dans la piscine, et que l'on va pouvoir, M. le Sénateur, vous qui avez instillé ce projet, eh bien, donner à plein la raison d'être de cet équipement et le tout en consommant moins d'énergie. Donc ça cochera toutes les cases. Je voulais le partager avec vous pour cette décision qui s'appliquera donc à compter d'octobre 2025. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Non, il y a juste un élément que tu as oublié dans l'incitation à la pratique de la natation, c'est la performance de la Maire de Paris, pendant les Jeux Olympiques.

M. LE MAIRE : Alors, est-ce que vous avez des observations, voilà, vous le partager ? C'est quelque chose qui était connu. Le bassin a été prévu pour être nordique, mais je voulais partager avec vous cette excellente nouvelle qui sera transmise, eh bien, aux utilisateurs, dès demain et fera l'objet, évidemment, de l'ensemble des communications, pour notamment préparer la rentrée 2025. Ma chère secrétaire.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 12/03/25	Location de l'auditorium de l'Agora Haut-Carré dans le cadre de l'organisation d'un concert « Musiquenville » le 18/03/2025. Montant de la location : 2 600,41 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 2 12/03/25	Passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public et les avenants subséquents pour l'occupation privative du local de restauration du stade nautique Henri Deschamps pour une période initiale allant du 01/04 au 31/10/2025, renouvelable 2 fois par	SOCIETE MIL'ANIM – Beautiran (33)	Emmanuel SALLABERRY

	tacite reconduction afin de proposer aux usagers un espace de restauration rapide, moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires.		
N° 3 14/03/25	Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour l'achat de plantes vertes, plantes fleuries, chrysanthèmes et potées de bulbes pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027. Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT	SARL SODILAN ST FRUIT – Mazeres (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 4 17/03/25	A la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 04/03/2025, passation des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande sans montant minimum suivants relatifs à l'acquisition de végétaux pour une durée ferme allant de leur date de notification au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027 : - Lot 1 : Graines Montant maximum annuel : 30 000,00 € HT - Lot 2 : Plants et boutures Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT - Lot 3 : Gazons Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT - Lot 5 : Substrats Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT - Lot 7 : Gazons de placage Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT - Lot 4 : Bulbes avec mécanisation Montant maximum annuel : 80 000,00 € HT - Lot 6 : Terres, paillages, décorations minérales Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT - Lot 8 : Arbres Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT - Lot 9 : Arbres gros sujets Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT - Lot 10 : Arbustes Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT	SARL NPK DISTRIBUTION – Saint-Ferréol-d'Auroure (43) SAS COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE – Beychac et Caillau (33) SAS ERNEST TURC – Loire-Authion (49) SARL AQUITER – Aygumortes Les Graves (33) SCA PEPINIERES LAFITTE – Mendionde (64) SARL PEPINIERES GUILLLOT BOURNE II – Jarcieu (38) SAS PEPINIERES PILAUD – Peyrins (26)	Emmanuel SALLABERRY

	- Lot 11 : Vivaces Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT - Lot 12 : Graminées Montant maximum annuel : 30 000,00 € HT	SARL BARRAULT HORTICULTURE – La Possonière (49) EI PEPINIERES V. CHOMBART – Hombreux (80)									
N° 5 17/03/25	Demande d'assistance pour la réalisation de la procédure d'intégration de l'activité du Centre Social Bagatelle, actuellement rattaché à la Maison de Santé Protestante Bordeaux-Bagatelle.	SCP D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY								
N° 6 17/03/25	Passation d'un contrat de cession dans le cadre des représentations du spectacle « HI FU MI » le 17/04/2025 pour les scolaires et le tout public, et le 18/04/2025 pour d'autres scolaires, et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumière du Dôme. Montant des prestations : 5 713,46 € TTC	COMPAGNIE RÉVOLUTION - Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY								
N° 7 18/03/25	Accueil d'une conférence littéraire suivie d'une lecture de poésies, à destination du public adulte, dans le cadre du festival « Le Printemps Italien » à la Médiathèque Castagnéra et diffusion d'une série de courts métrages photographiques au Forum des Arts et de la Culture le 5/04/2025. La mise à disposition des locaux est consentie à titre gracieux.	ASSOCIATION NOTRE ITALIE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY								
N° 8 18/03/25	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 18/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 4^{ème} Série, n° 19M d'une superficie totale de 2,64 m² soit 3,00 x 0,88 m pour la somme de 2 405,04 € (soit 1 603,36 € pour la Ville et 801,68 € pour le CCAS).	M. SEVILLA – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY								
N° 9 19/03/25	Passation d'un avenant à l'accord-cadre n° 24/08 « Exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation » intégrant d'une part, les prestations P2P3 sur les sites suivants : bâtiments Pressensé et Chantecler et local Chromatik, et supprimant d'autre part, la prestation P2 et P3 ECS sur la Maison de la Petite Enfance, pour un montant total de + 16 757,62 € HT, soit + 20 109,14 € TTC sur la durée de l'accord-cadre. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Site</th><th>Montant P2/an</th><th>Montant P3/an</th><th>Total P2 + P3</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Site	Montant P2/an	Montant P3/an	Total P2 + P3					SAS IDEX ENERGIES – Floirac (33)	Emmanuel SALLABERRY
Site	Montant P2/an	Montant P3/an	Total P2 + P3								

	<table> <tr> <td>Pressens é</td><td>3490,00 €</td><td>490,00 €</td><td>3980,00 €</td></tr> <tr> <td>Chantecler</td><td>109,00 €</td><td>12,00 €</td><td>121,00 €</td></tr> <tr> <td>Chromatik</td><td>54,00 €</td><td>5,00 €</td><td>59,00 €</td></tr> <tr> <td>Maison de la Petite Enfance</td><td>- 617,57 €</td><td>- 14,51 €</td><td>- 632,08 €</td></tr> <tr> <td>Evolution totale HT/an</td><td>3035,43 €</td><td>492,49 €</td><td>3527,92 €</td></tr> <tr> <td>Total TTC / an (TVA 20%)</td><td>3642,52 €</td><td>590,99 €</td><td>4233,50 €</td></tr> <tr> <td>Evolution totale HT sur la durée de l'accord-cadre</td><td>14418,29 €</td><td>2339,33 €</td><td>16757,62 €</td></tr> <tr> <td>Total TTC (TVA 20%) sur la durée de l'accord-cadre</td><td>17301,95 €</td><td>2807,19 €</td><td>20109,14 €</td></tr> </table>	Pressens é	3490,00 €	490,00 €	3980,00 €	Chantecler	109,00 €	12,00 €	121,00 €	Chromatik	54,00 €	5,00 €	59,00 €	Maison de la Petite Enfance	- 617,57 €	- 14,51 €	- 632,08 €	Evolution totale HT/an	3035,43 €	492,49 €	3527,92 €	Total TTC / an (TVA 20%)	3642,52 €	590,99 €	4233,50 €	Evolution totale HT sur la durée de l'accord-cadre	14418,29 €	2339,33 €	16757,62 €	Total TTC (TVA 20%) sur la durée de l'accord-cadre	17301,95 €	2807,19 €	20109,14 €		
Pressens é	3490,00 €	490,00 €	3980,00 €																																
Chantecler	109,00 €	12,00 €	121,00 €																																
Chromatik	54,00 €	5,00 €	59,00 €																																
Maison de la Petite Enfance	- 617,57 €	- 14,51 €	- 632,08 €																																
Evolution totale HT/an	3035,43 €	492,49 €	3527,92 €																																
Total TTC / an (TVA 20%)	3642,52 €	590,99 €	4233,50 €																																
Evolution totale HT sur la durée de l'accord-cadre	14418,29 €	2339,33 €	16757,62 €																																
Total TTC (TVA 20%) sur la durée de l'accord-cadre	17301,95 €	2807,19 €	20109,14 €																																
N° 10 20/03/25	Passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux pour la construction d'une maison multi-activités dans le square Fehlmann : - Avenant n° 2 au marché n° 23-22-2 « Charpente / Bardage / Menuiseries extérieures » d'un montant de + 3 000,00 € HT, soit + 3 600,00 € TTC Montant initial du marché : 168 000,00 € TTC Montant avenant n° 1 : + 11 896,62 € TTC Montant avenant n° 2 : + 3 600,00 € TTC Nouveau montant du marché : 183 496,62 € TTC - Avenant n° 2 au marché n° 23-22-4 « Electricité courants forts et faibles / Photovoltaïque » d'un montant de - 1 235,89 € HT, soit - 1 483,07 € TTC Montant initial du marché : 48 916,76 € TTC Montant avenant n° 1 : - 5 303,50 € TTC Montant avenant n° 2 : - 1 483,07 € TTC Nouveau montant du marché : 42 130,20 € TTC	SARL AQUITAINE MAISON BOIS – Blanquefort (33) SAS ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE – Pessac (33)	François JESTIN																																

N° 11 20/03/25	Passation d'un second avenant à la convention initiale de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » afin de répondre favorablement au souhait de bénéficier d'un bureau plus spacieux pour accueillir un salarié. L'avenant prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE PERIKLAIS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 12 20/03/25	Location de l'église de la Sainte Famille du 08 au 09/04/2025 dans le cadre de l'organisation par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse du concert d'ouverture de la Semaine des Cuivres programmé le 08/04/2025. Montant de la dépense : 250,00 € TTC	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 13 21/03/25	Dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour l'entretien par élagage de 3 arbres situés sur la parcelle 522 AN 679 sise à l'angle de la rue Camille Pelletan et du Cours Gambetta, dans l'emprise d'un Espace Boisé Classé, dans le respect des règles du code civil, sans abattage aucun, et mise en œuvre de mesures de sécurité et de préservation tant pour les usagers du parc, les riverains et les propriétés à proximité ainsi que pour la préservation des arbres.		Emmanuel SALLABERRY
N° 14 24/03/25	Acquisition de prestations de télésurveillance pour une durée de 3 ans. Montant annuel révisable de la dépense : 5 715,36 € TTC	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 15 25/03/25	Passation d'une convention permettant l'affectation d'un agent municipal et du matériel afin d'effectuer quelques travaux sur des mobil homes.	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE TALENCE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 16 25/03/25	Ester en justice et mandatement d'un cabinet d'avocats afin de prendre en charge la défense des intérêts de la collectivité dans le cadre du contentieux n° 2501262-4 visant l'annulation d'une sanction disciplinaire du 1^{er} groupe prise par la Ville à l'encontre d'un agent municipal.	SCP D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 17 25/03/25	Signature d'une convention autorisant l'utilisation du parc Peixotto du 06 au 27/05/2025 et la salle Léo Lagrange du 16 au 24/05/2025 dans le cadre de l'organisation du « Mai Talençais » ouvert au public du 16 au 24/05/2025.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 18 25/03/25	Afin de corriger des erreurs matérielles sur le montant hors taxes de l'avenant relatif au marché	SAS LES COMPAGNONS DE	Emmanuel SALLABERRY

	n° 23/20-1 « Echafaudages / Maçonneries / Sculptures / VRD », abrogation de la décision municipale n° 77/2025 et remplacement par les dispositions suivantes : Montant initial du marché : 1 930 394,62 € TTC Montant de l'avenant : + 36 780,30 € HT Nouveau montant du marché : 1 974 530,98 € TTC	SAINT JACQUES (mandataire) – Tresses (33) SARL ACCESSIBLE ECHAFAUDAGES (co- traitant) – La Réole (33)	
N° 19 25/03/25	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation d'une part, d'un récital à l'Agora Haut-Carré le 11/04/2025, et d'autre part, de master classes avec les élèves du département cuivre de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) qui se clôtureront par un concert le 13/04/2025 au Dôme réunissant les élèves, les professeurs de l'EMMD et le quintette. Montant des prestations : 6 000,00 € TTC	LOCAL BRASS CONNEXION – Cambrai (59)	Vincent BESNARD
N° 20 26/03/25	Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un créneau d'utilisation de locaux de l'école élémentaire Gambetta (cour, accueil périscolaire, restaurant scolaire et sanitaire) le 20/05/2025 afin d'y organiser une conférence sur le thème des écrans.	LES AMIS GAMBETT' – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 21 27/03/25	Passation d'une convention pour l'acquisition de prestations de nettoyage des locaux de la Médiathèque Castagnéra auprès de leurs titulaires d'accords-cadres, et ce, à compter du 01/06/2025 et pour une durée de 3 ans.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) – Mérignac (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 22 27/03/25	Mise à jour de l'acte constitutif de la régie de recettes des cimetières afin de tenir compte de la suppression d'une part, du budget annexe des pompes funèbres et d'autre part, de la possibilité de paiement par carte bancaire. La régie encaisse les produits suivants : 1 – opérations funéraires 2 – fournitures de matériels nécessaires lors des opérations funéraires 3 – ventes de concessions et de leurs renouvellements 4 – redevances pour les caveaux provisoires 5 – encaissements des vacations de police Toutes les recettes créditées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au nom du régisseur es		Emmanuel SALLABERRY

	qualité, seront versées sur le budget principal de la commune. Puis, certaines d'entre elles feront l'objet d'un reversement annuel selon la répartition suivante : - pour les produits numérotés 3 : un tiers des recettes seront reversées au CCAS de Talence - pour les produits numérotés 5 : les recettes seront reversées à la Police Nationale		
N° 23 31/03/25	Passation des avenants suivants relatifs aux marchés de travaux pour la construction d'une maison multi-activités dans le square Fehlmann : - Avenant n° 3 au marché n° 23-22-4 « Electricité courants forts et faibles / Photovoltaïque » d'un montant de + 1 132,44 € HT, soit + 1 358,93 € TTC. Montant initial du marché : 48 916,76 € TTC Montant avenant n° 1 : - 5 303,50 € TTC Montant avenant n° 2 : - 1 483,07 € TTC Montant avenant n° 3 : + 1 358,93 € TTC Nouveau montant du marché : 43 489,13 € TTC - Avenant n° 2 au marché n° 23-22-6 « Cloisons / Doublage / Menuiseries intérieures / Faux plafonds » d'un montant de – 1 000,00 € HT, soit – 1 200,00 € TTC. Montant initial du marché : 48 087,00 € TTC Montant avenant n° 1 : - 7 160,16 € TTC Montant avenant n° 2 : - 1 200,00 € TTC Nouveau montant du marché : 39 726,84 € TTC	SAS ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE – Pessac (33) SARL B2R – Tauriac (33)	François JESTIN
N° 24 01/04/25	Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de travaux d'extension de la crèche municipale « Ilot des enfants » fixant : - le coût prévisionnel des travaux concernés à 935 563,10 € HT, soit 1 122 675,72 € TTC - le forfait définitif de rémunération du groupement titulaire à 84 151,48 € HT, soit 100 981,78 € TTC.	<u>Groupement</u> : BENAYOUN ARCHITECTES (mandataire solidaire) – Bordeaux (33) Clara LEROY (scénographie des espaces, études colorimétriques) – Bordeaux (33) SAS IG CONCEPT (études techniques : thermiques, fluides, structures) – Bruges (33) SARL EMACOUSTIC (études techniques : acoustique) –	François JESTIN

		Bordeaux (33) SCOPARL BET DELOMENIE (économie de la construction) – Isle (87)	
N° 25 02/04/25	Location de l'auditorium de l'Agora Haut-Carré le 11/04/2025 pour un concert du Local Brass Quintet invité dans le cadre de la « Semaine des Cuivres » organisée par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Montant de la dépense : 2 600,41 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 26 03/04/25	Passation d'une convention d'utilisation de lignes d'eau du Stade nautique Henri Deschamps fixant les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans le cadre d'un stage d'entraînement du 21 au 25 avril 2025.	FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 27 04/04/25	Passation d'un contrat de prestation artistique concernant la participation d'un saxophoniste à une master classe, un concert et un bord de scène le 18/03/2025 à l'Agora Haut-Carré. Montant des prestations : 777,79 € TTC	M. Thomas FAURE – Grasse (06)	Vincent BESNARD
N° 28 04/04/25	Passation d'une convention de mise à disposition du Stade Pierre Paul Bernard et du Stade nautique Henri Deschamps fixant les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans le cadre de l'organisation de la manifestation sportive « Grandes UAI » prévue le 29/05/2025.	ASSOCIATION UNION DES ELEVES ARTS ET METIERS – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 29 07/04/25	Passation d'une convention afin d'autoriser la mise en valeur et l'embellissement de deux transformateurs électriques sis 32 rue de la Petite Mission et rue Jacques Chaban Delmas dans le cadre de la réalisation d'un projet lauréat du Budget Participatif 2023.	ENEDIS - Puteaux (92)	Emmanuel SALLABERRY
N° 30 10/04/25	Recours aux services d'un cabinet d'huissiers de justice afin d'effectuer un constat avant travaux dans le cadre de l'enlèvement de souches d'arbres situées avenue Pey Berland à Talence, à proximité immédiate du fond en béton d'un ouvrage d'évacuation d'eaux pluviales, propriété	SCP D'HUISSIERS DE JUSTICE BARRENECHE – CAGNON – VANMEENEN – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY

	de Bordeaux Métropole, ainsi que de la clôture d'un particulier.		
N° 31 10/04/25	Passation d'une convention de prêt de véhicules municipaux pour les déplacements des associations sportives conventionnées dans et hors du département de la Gironde.	Associations : ADEM – Talence (33) FC TALENCE – Talence (33) GRADIGNAN TALENCE ESCRIME – Talence (33) LES ANONYMES DU CAMPUS – Talence (33) TALENCE NATATION CLUB – Talence (33) UST ACROSPORT – Talence (33) UST AIKIDO – Talence (33) UST ATHLETISME – Talence (33) UST BADMINTON – Talence (33) UST BASKETBALL – Talence UST BOXE – Cérons (33) UST GYMNASTIQUE – Talence (33) UST HANDBALL – Talence (33) UST JUDO – Talence (33) UST KARATE – Talence (33) UST VOLLEYBALL – Talence (33) VOVINAM VIET VO DAO – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY

N° 32 10/04/25	Acquisition de matériels professionnels et semi professionnels de cuisine centrale, restauration et divers bâtiments jusqu'au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) – Mérignac ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)	François JESTIN
N° 33 10/04/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « Le nid, la corneille et la plume » programmée du 09/05 au 31/05/2025 au Forum des Arts et de la Culture. Montant des prestations : 1 300,00 € TTC	COLLECTIF TRACE ECART – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 34 10/04/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « L'art en mouvement – de Danièle BIGATA » programmée du 07/05 au 26/05/2025 sur divers sites de la ville (salons du Château Peixotto, Médiathèque Castagnéra, Forum des Arts et de la Culture, Maison de la Petite Enfance et librairie Georges). Le prêt de l'exposition est consenti à titre gracieux.	VILLE DE GRADIGNAN (médiathèque) – Gradignan (33)	Vincent BESNARD
N° 35 11/04/25	Organisation d'un atelier créatif de vannerie poétique à destination des adultes et des jeunes à partir de 13 ans le 24/05/2025 à la médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animations « Rencontrez-vous ». Montant de la prestation : 250,00 € TTC	MAISON DESUETE – Bieujac (33)	Vincent BESNARD
N° 36 11/04/25	Souscription des marchés de travaux pour l'installation d'une chaufferie biomasse au stade nautique Henri Deschamps pour une durée d'exécution de 270 jours calendaires (dont période de préparation et période de congés payés) à compter de la date précisée au premier ordre de service. - Lot 1 : Terrassements VRD – Fondations spéciales – Gros œuvre Montant de la dépense : 53 976,00 € TTC - Lot 2 : Chauffage – Plomberie Montant de la dépense : 719 977,92 € TTC	SAS TONEL – Pessac (33) SA ENGIE SOLUTIONS – Lormont (33)	François JESTIN

N° 37 14/04/25	Passation d'un contrat de cession pour la représentation de deux concerts : « Jeff Mailfert et Tiger Finkel » le 19/09/2025 au Bois Bel Air et « Larsen Blues & Nollie Cab » le 26/09/2025 Place Albert Thomas dans le cadre des soirées Equinoxes. Montant des prestations : 1 680,00 € TTC	ASSOCIATION LARTISTES – Bidart (64)	Emmanuel SALLABERRY
N° 38 15/04/25	Organisation de deux ateliers contés à destination des tout-petits autour d'une sélection d'albums jeunesse le 07/05/2025 à la médiathèque Castagnéra. Montant des prestations : 192,00 € TTC	AVEC UN PEU D'IMAGINATION – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 39 15/04/25	Organisation de deux représentations du spectacle « Je t'aime tous les jours » le 14/05/2025 à la salle polyvalente du Dôme dans le cadre d'un temps fort consacré à l'éveil artistique et culturel des tout-petits organisé par le réseau des médiathèques de la ville. Montant des prestations : 650,00 € TTC	COMPAGNIE IL ETAIT UNE FOIS – Gradignan (33)	Vincent BESNARD
N° 40 15/04/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 3 640,29 €, du 16 au 19/05/2025 dans le cadre du spectacle « Rapprochons-nous » programmé le 17/05/2025 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 41 16/04/25	Signature d'une convention de prêt de matériel son et lumière, pour une valeur de 9 134,16 €, du 12 au 14/05/2025 pour l'organisation du spectacle « La couleur des émotions » programmé le 13/05/2025 au Dôme (deux représentations) dans le cadre de la Semaine de l'enfant.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 42 22/04/25	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Rapprochons-nous » le 17/05/2025 et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumière du Dôme. Montant des prestations : 3 632,15 € TTC	COMPAGNIE LA MONDIALE GENERALE – Arles (13)	Vincent BESNARD
N° 43 22/04/25	Passation d'une convention pour l'implantation d'un planétarium itinérant avec médiation et la	CAP SCIENCES – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD

	mise à disposition du Forum des Arts et de la Culture le 06/06/2025 dans le cadre de la journée olympique. Montant de la prestation : 462,00 € TTC		
N° 44 23/04/25	Passation des accords-cadres à bons de commande relatifs aux fournitures pour traitement des végétaux suivants pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027. Lot 1 – Matières fertilisantes Montant maximum annuel : 40 000,00 € HT Lot 2 – Produits de protection des végétaux Montant maximum annuel : 20 000,00 € HT Lot 3 – Lutte biologique Montant maximum annuel : 10 000,00 € HT	MEDAN S.A. – Eysines (33) SAS CIC – Beychac et Caillau (33) SOUFFLET VIGNE SAS – Villefranche sur Saône (69)	François JESTIN
N° 45 23/04/25	Passation d'une convention pour l'utilisation du terrain d'honneur, des vestiaires et des tribunes du stade Pierre-Paul Bernard pour l'organisation d'un match de Nationale 3.	FOOTBALL CLUB GIRONDINS DE BORDEAUX – Le Haillan (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 46 23/04/25	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 23/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 4^{ème} Série, n° 61G d'une superficie totale de 2,64 m² soit 3,00 x 0,88 m pour la somme de 2 405,04 € (soit 1 603,36 € pour la Ville et 801,68 € pour le CCAS).	M. CASALA – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 47 25/04/25	Décision de confier les intérêts de la ville à un cabinet d'avocats dans le cadre de la requête en appel enregistrée sous le n° 25BX00849 auprès de la Cour Administrative d'Appel visant notamment à obtenir l'annulation partielle du jugement n° 23000815 du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 4/02/2025.	SCP D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 3 - Mise à disposition d'un bureau de permanence à l'attention de Monsieur le Sénateur Alain CAZABONNE – Modification de la redevance.

M. LE MAIRE : Alors, vous préciser que ni Mme la première adjointe, ni M. CAZABONNE, ni M. ALOY, ne peuvent participer à ce débat, ce qui m'arrange, d'ailleurs. De vous dire que, vous le savez, ce loyer... ce loyer fort modeste... Non, non... ce loyer, qui a d'ailleurs été regardé par la Chambre Régionale des Comptes, eh bien, peut-être révisé et que donc, il sera augmenté de près de 10 % à la hausse, à compter du 1^{er} janvier pour s'établir à la somme ronde de 500 €/mois, donc 6 000 €/an. C'est cher mon cher collègue ? Non, pas cher. Je voudrais vous rappeler que le prix au mètre carré est excessivement cher, en l'occurrence. Voilà. C'est dans un château qui va être rénové. Donc, d'où l'augmentation. Voilà. Y a-t-il d'autres demandes de participation ? Quels sont vos votes s'il vous plaît ?

Mme RAMI : NPPV.

M. LE MAIRE : NPPV pour l'ensemble du groupe Talence en Transition ? Très bien. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : NPPV.

M. LE MAIRE : M. JOLIOT

M. JOLIOT : Pareil.

M. LE MAIRE : Eh bien, je vous remercie. Les autres des Conseillers Municipaux votent pour ? La délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 27 mars 2023, le Conseil municipal a fixé la redevance due par Monsieur Alain CAZABONNE, Sénateur de la Gironde, pour la mise à disposition d'un bureau destiné à l'établissement de permanences.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Propriété des Personnes Publiques, cette mise à disposition a été réalisée en contrepartie du paiement d'une redevance dont le montant a été fixé par le Conseil Municipal à 450 euros par mois.

Au regard de l'inflation et de la hausse du prix de l'immobilier, la redevance fixée en 2023 nécessite d'être réévaluée. Pour rappel, il s'agit d'un bureau de 14 m² situé au 1^{er} étage du Château Peixotto (ce dernier étant composé de deux armoires de rangement, d'une table, d'un fauteuil, d'une desserte table basse et d'un meuble bas).

Dans ce cadre, et compte tenu de la superficie et de l'emplacement particulier de ce bureau, il vous est proposé de fixer le montant de la redevance à 6 000 euros par an, soit 500 euros mensuels (environ 35 euros du m²), et ce à compter du 01/01/2026. Le montant de la redevance sera révisé chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Pour rappel, cette convention de mise à disposition se définissant juridiquement comme du louage de choses, la décision de signature de cette convention relève conformément à la délibération du 6 juillet 2020 d'une décision municipale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir :

- Fixer pour la présente mise à disposition une redevance de 6 000 € par an, soit 500 € par mois avec prise d'effet à compter du 01/01/2026. »

ADOpte PAR 28 VOIX POUR

12 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme FABRE-TABOURIN,
M. CAZABONNE, M. ALOY – Talence Ensemble / Mme DE MARCO,
M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC,
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition /
M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 4 - Mise en place de titres-restaurants pour les agents de la collectivité

M. LE MAIRE : Alors, nous avons eu l'occasion de vous le faire, puisque nous avons adopté le principe. Vous avez là, eh bien le règlement d'attribution. Vous préciser que d'abord il a été adopté dans le cadre du CCAS, puisque les agents du CCAS qui sont éligibles également en bénéficieront. Vous indiquer que le 18 avril 2025, le CST a approuvé le cahier et des charges de cette délibération et le règlement d'attribution. Que le marché public a été lancé le 22 avril avec une remise des offres dans quelques jours, dans trois jours. Et que nous allons sûrement tenir l'objectif qui était celui d'attribuer ces titres-restaurants pour ne pas citer de marque, à compter de la rentrée 2025 à l'ensemble des agents qui seront éligibles. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Alors vous pensez bien que je vais profiter de ça pour, moi aussi, parce que ce n'est pas que simplement vous, remercier l'ensemble des personnels de la Ville du travail qu'ils font parce qu'il n'y a que vous qui les remerciez, mais on les remercie aussi. Et en l'espèce, comment vous allez les remercier... Je vais vous faire une proposition : Le ticket-restaurant, vous le passez à 8 € payés 60 % par la commune et 40 pour eux. Voilà ! Et là, vous aurez remercié les personnels. Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien. D'autres interventions ? C'est marrant vos collègues communistes à la Métropole ne sont pas aussi généreux. Les vertus de l'opposition me semblent bien meilleures dans la Ville. Alors.

M. BIMBOIRE : Talence est riche.

M. LE MAIRE : Eh oui ! Alors ? D'autres demandes de participation ? Non. Je vais vous demander vos votes s'il vous plaît.

Mme QUÉLIER : Pour.

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : Pour à l'unanimité. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

“Afin d'améliorer les conditions de travail et de contribuer au pouvoir d'achat de leurs agents, la ville et le CCAS de Talence souhaitent mettre en place un dispositif de titres-restaurant dans le cadre de leur action sociale.

Cette mesure s'inscrit dans les dispositions de l'article L. 732-2 du Code général de la fonction publique qui permet aux collectivités territoriales de proposer des prestations d'action sociale à leurs agents.

Le titre-restaurant constitue un avantage en nature cofinancé par l'employeur et par l'agent. Il permet de couvrir, en tout ou partie, le coût du repas lorsque l'agent est en activité, sur une journée incluant une pause méridienne.

Le montant unitaire du titre-restaurant serait fixé à 5 euros, dont 50% pris en charge par l'employeur et 50% à la charge de l'agent bénéficiaire. Le règlement d'attribution précisant les conditions d'éligibilité et les modalités d'utilisation est annexé à la présente délibération.

Ce dispositif a été soumis pour avis au Comité Social Territorial, réuni le 18 avril 2025, qui a émis un avis favorable.

La mise en œuvre du dispositif interviendrait à compter du 1er septembre 2025, sous réserve de la notification du marché public afférent à la fourniture des titres-restaurant.

Je vous propose donc d'approuver :

- la mise en place d'un dispositif de titres-restaurant pour les agents de la commune et du CCAS de Talence à compter du 1er septembre 2025,
- le montant de la participation employeur à hauteur de 50% de la valeur faciale,
- l'adoption du règlement d'attribution annexé à la présente délibération,
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif."

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 5 - Reprise des concessions en état d'abandon

Mme SALLET : M. le Maire, mes chers collègues, donc c'est une délibération, maintenant que nous avons l'habitude de vous présenter. Il s'agit de la reprise des concessions en état d'abandon pour pallier le manque de terrain dans le cimetière de Talence. Donc une procédure a été engagée en octobre 2021 et vise 79 concessions. Je vous demande aujourd'hui de vous prononcer sur la reprise de ces concessions.

M. LE MAIRE : Même si jamais le sujet n'est pas des plus joyeux, moi je voudrais partager avec vous. Nous avons eu, pour celles et ceux qui nous ont accompagné le 8 mai 45 l'occasion de voir à quel point aussi, grâce à la politique menée dans cette Ville, eh bien le cimetière retrouve beaucoup de fleurs, beaucoup d'endroits et que l'application de la politique « zéro pesticide » décidée il y a quelques années maintenant, porte ses fruits et que nous avons un magnifique cimetière. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Juste une remarque sur la forme. Je sais qu'il y a des concessions à 10, 15 ou 30 ans. Est-ce qu'en fait, on a une politique municipale pour limiter la durée de la concession ? Ou pas ?

Mme SALLET : Là, il s'agit de concessions vraiment, d'inhumations qui ont eu lieu il y a plus de 30 ans, pour la plupart. Voilà. Mais en général, oui, on les fait... On ne prend jamais de concession avant. Bon, et puis, il y a une procédure qui est quand même assez longue, qui

dure trois années. On interroge, c'est affiché dans le cimetière. Donc, les personnes qui veulent réagir et puis renouveler leurs... leurs... comment, leurs concessions, elles peuvent très bien le faire. On leur laisse vraiment beaucoup de temps.

M. LE MAIRE : L'occasion, mon cher collègue, de rappeler l'opposition qui a été la mienne en tant que Maire à la proposition faite à Bordeaux Métropole de ramener à 10 ans uniquement la durée de cette concession. C'est une décision qui n'est absolument pas admissible et pas respectueuse de la mémoire. Donc l'occasion de vous rappeler que nous avons voté contre. Cette voix, vous le savez porte peu à la Métropole.

Mme SALLET : Chez nous, c'est 50 ans.

M. LE MAIRE : L'occasion de dire que 10 ans c'est beaucoup, beaucoup trop court pour les familles. Voilà. D'autres remarques ? Non. Vos votes s'il vous plaît mes chers collègues.

Mme QUÉLIER : Pour

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : Merci. Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Citoyenneté, expose :

« La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 à R 2223-23.

En effet si par la négligence des concessionnaires ou de leurs successeurs, il arrive que le terrain concédé revête un aspect d'abandon, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

Actuellement, il ne reste plus de terrains disponibles dans les cimetières de TALENCE.

Aussi, une procédure de reprise des concessions abandonnées a été engagée le 28 octobre 2021 et vise 79 concessions.

L'aspect d'abandon a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 11 mars 2025 pour les concessions ayant conservé l'aspect d'abandon.

Je vous propose de vous prononcer sur la reprise par la Commune des concessions figurant sur la liste annexée. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 6 - Compte administratif 2024

M. LE MAIRE : Avant de vous quitter, je vais laisser la parole à Mme Danièle CASTAGNERA qui va assurer la police de cette assemblée. Et je la remercie. Et comme le veut le règlement, je m'absente et je vous laisse débattre et voter entre vous.

Mme CASTAGNERA : M. JESTIN, vous avez la parole.

M. JESTIN : Merci, Mme la Présidente. Une présentation assez courte comme j'ai l'occasion de le faire pour les comptes administratifs, puisque la plupart des choses que nous allons voir ce soir ont déjà été communiquées, à la fois au moment du rapport d'orientation budgétaire et du budget. Évidemment les choses sont un peu plus précises, puisqu'on a maintenant les chiffres définitifs. Mais cela permet de peut-être raccourcir un peu cette présentation. Que retenir de cet exercice 2024 ? D'abord le maintien des taux d'imposition, vous y êtes habitués. Toujours un programme d'investissement important et des équilibres financiers qui restent préservés. Les soldes de départs sont un peu en baisse, mais restent à un niveau tout à fait satisfaisant, puisque nous le verrons plus tard, mais on est à peu près comme on l'était en 2020. On poursuit notre programme d'investissement. Pour cette année, c'est peut-être une année un peu de transition. Vous le savez, entre les gros projets qui ont été réalisés et les projets qui vont arriver, peut-être un montant un peu moins important, malgré un programme qui reste très ambitieux. Pour financer ces dépenses d'investissement, là on a pu compter en 2024 sur l'épargne nette, de près de 3 millions d'euros, d'un peu plus de 3 millions d'euros pardon. Et des ressources propres d'investissement à près de 7 millions. La Ville s'est également désendettée à hauteur de 2,2 millions cette année. L'en-cours passant de 22,5 à 20,3 et des soldes d'épargne qui ont légèrement baissé. Ce qui provoque, malgré le désendettement, une légère hausse de la capacité de désendettement, puisque vous savez que c'est calculé en fonction de ce ratio-là. Sur les soldes d'exécution du compte administratif, je ne vais pas vous donner lecture de tous les éléments, mais le résultat de clôture de la section d'investissement est à près de 5,2 millions. Le résultat de fonctionnement, pardon. Le résultat de la clôture de la section d'investissement est à - 1,3 million. Et le résultat de la balance des restes à réaliser est à - 5,8 millions, ce qui nous fait un résultat d'exercice 2024 de 424 425,17. Si on y rajoute les reports à 3 897 082. Et si on y rajoute les restes à réaliser à -1,937 million. Concernant les taux de réalisation pour faire assez court 77 % sur la section d'investissement, 97 % dans le fonctionnement. Ce sont plutôt des chiffres qui restent tout à fait corrects. Une croissance des dépenses de fonctionnement qui ralentit, mais qui reste encore relativement importante. Une augmentation importante de la masse salariale qui est notamment liée à des mesures nationales. On en a largement parlé au cours des différents débats, mais également aussi à des choix en faveur du pouvoir d'achat. On vient de parler à l'instant des tickets-restaurant. C'en est un exemple. Nous avons aussi connu une hausse des prix, avec une inflation en moyenne de 2 %. Avec tous ces éléments-là, les dépenses de fonctionnement de la Ville progressent de 3,7 % entre les exercices 2023-2024. Ce qui reste, compte tenu du contexte, une évolution, je crois, tout à fait raisonnable.

Les charges de personnel : + 6,1 % pour être complet ; les charges à caractère général : + 3,8 %. Sur la dynamique des recettes de fonctionnement, elle se réduit significativement, on ne va pas dire autre chose. La croissance des recettes est passée à + 1,9 %, un élément principal, les droits de mutation qui continuent à chuter. On le voit bien au travers du contexte qu'il peut y avoir, et puis un coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui était plutôt stable. Quelques chiffres quand même. Les recettes fiscales sont globalement stables à 0 %. Les dotations/subventions/participations : + 4,1 %. Les autres recettes : + 13 %. Sur les

principaux chiffres : Concernant la section de fonctionnement, les équilibres restent globalement préservés. C'est ce que je vous disais tout à l'heure en introduction, une épargne brute qui passe à 5,2 millions, qui est à peu près le même chiffre que celui que nous avons en 2020. Elle était de 6,1 millions en 2023. Donc c'est une baisse qui reste raisonnable. Sur le programme d'Investissement, je ne vais pas le détailler complètement, mais près de 9 millions aujourd'hui, pardon, près de 9 millions réalisés, excusez-moi, en 2024, avec la fin, mais c'était la toute fin des travaux du stade nautique et de Paul Lapie. Et puis un certain nombre de projets qui sont en cours d'études, vous les connaissez : La salle des diffusions, le groupe scolaire PEIXOTTO, etc. le Château des Arts évidemment, qui nous permettent de caler tout ça. Quelques visuels que vous connaissez pour la plupart : Les cuisines centrales, le réaménagement des différentes places publiques qui ont bien avancé au cours de l'année. Le Grand Peixotto-Margaut, le groupe scolaire Camus, la salle de diffusion, le planétarium et le Château des Arts. Pour les autres dépenses d'équipement, vous avez la liste des acquisitions foncières, une acquisition foncière, pardon, sur le quartier de Thouars : l'installation de la chaufferie biomasse, la médiathèque. Vous avez tous les éléments dans le rapport, je vous propose de passer assez rapidement sur cette diapositive-là. Comme je vous l'ai dit également en introduction, la Ville s'est désendettée en 2024, puisque nous avons réussi à ne pas emprunter et, dans le même temps, nous avons remboursé plus de 2 millions d'euros. Quand même un chiffre qui me semble important : 2014, l'endettement a été hauteur de 34,5 millions d'euros nous sommes désormais à 20 millions. Ce qui nous permet de continuer à dire que nous sommes dans une bonne santé financière. Mais vous en avez l'habitude de l'entendre de ma part. Sur les principaux équilibres du compte administratif, vous avez ce graphique qui vous précise les éléments, les autres charges de gestion courante à près de 15 millions. Les charges à caractère général 9 millions, les charges de personnel près de 30 millions. Tout cela nous permet de dégager une épargne brute... pardon, en rajoutant le capital de la dette à 2 millions et les dépenses d'investissement à 9,4 millions, cela nous permet de dégager une épargne brute de près de 5 millions que nous passons dans la colonne des recettes auxquelles s'additionnent les excédents de financement de l'exercice 2024, les ressources propres d'investissement, les produits exceptionnels et les autres produits de gestion. Ce qui nous permet d'avoir l'équilibre dans les deux colonnes.

En conclusion, vous le connaissez, je ne vais pas le répéter, je l'ai beaucoup dit. On vient de traverser des situations et des crises liées à différents facteurs, au cours des dernières années. Malgré tout ça, il y a aussi la rigueur budgétaire que nous avons mise en place et à laquelle, à la fois les élus et surtout les services ont pu contribuer tout au long de cette mandature.

C'est ce qui nous permet de pouvoir, aujourd'hui, voir l'avenir avec toujours ambition en termes d'investissement, mais aussi avec sérénité pour continuer à agir dans toutes les thématiques importantes et principales que la Ville peut avoir ; qui peuvent être la transition écologique, la fragilisation de certaines populations et tous ces secteurs, l'éducation évidemment. Pour pouvoir faire les choses, nous avons passé, puisque c'est sans aucun doute le dernier compte administratif de cette mandature que nous présenterons cette année. Nous avons passé toute cette mandature sans augmentation des impôts et avec un taux de

désendettement qui a quand même été important tout au long de l'année. Donc, vous me permettrez, à cela, de remercier l'ensemble des services qui nous ont accompagnés et, plus particulièrement, le Service des Finances qui m'a accompagné au cours de cette tâche et de cette mandature. Mais on se reparlera quand même budget et ROB en début d'année prochaine. Ça sera tout.

Mme CASTAGNERA : Bien. Donc, comme à chaque fois, je vais poser la question, à savoir si, pardon, cette présentation vous pose des questions. Est-ce que ? ... individuellement vous voulez ou globalement ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Merci. Merci pour cette présentation dont on commence à avoir quand même l'habitude. C'est un petit peu le même contexte. Mais moi, c'est vrai que ces documents comptables, je ne les aborde pas forcément purement comptables. Donc on va avoir forcément des différends ou des analyses un petit peu différentes aussi. Parce que c'est sûr, il a une forme budgétaire contrainte, mais son contenu est profondément politique. Il traduit concrètement la direction que la Ville prend et que la majorité prend. Il raconte l'histoire d'une année budgétaire en chiffres, mais aussi en choix, en priorité et en renoncements. Alors les chiffres, ils nous disent et M. JESTIN nous l'a bien présenté, que la Ville elle garde une solidité budgétaire. Depuis 2020, même, elle a tenu le cap. Donc c'est plutôt bien. Mais ce que ces chiffres commencent à nous montrer, c'est qu'il y a une trajectoire qui devient un petit peu incertaine, si on se projette. On voit apparaître un premier effet ciseaux, on ne sait pas s'il va s'accroître dans les années à venir, puisqu'on voit une épargne qui ralentit un petit peu, des charges de fonctionnement qui augmentent. Donc moi je l'ai pris comme un signal d'alerte, quand même à prendre sérieusement, et essayer de se projeter sur les années budgétaires à venir. Alors on reprend les grands chiffres. Une épargne brute à 5,2 millions d'euros. Donc ça baisse de quasiment 15 %. Une épargne nette à 3 millions d'euros. Des recettes de fonctionnement, alors je fais de grandes masses, qui augmentent de 2 % et des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 4 %. Donc ça veut dire aussi qu'on attend, dans les exercices financiers qui vont... actuels et à venir, un exercice qui va nous permettre de nous rassurer sur cette première dégradation des marges de manœuvre. Il n'y a pas de dégradation très importante des indicateurs comptables. Par contre les marges de manœuvre, moi, je pressens quelque chose qui pourrait être compliqué dans les années à venir. Donc j'ai fait une analyse différente de ce compte administratif. Je n'ai pas seulement lu ce rapport. Je me suis amusée à lire ça, un petit peu plus complexe. Et je l'ai attaqué sous l'axe du fonctionnement du patrimoine. Parce que là, ce que vous présentez dans les années à venir, c'est pas mal de projets patrimoniaux de très grande ampleur. Donc j'ai essayé de voir avec ce que nous donnaient ces éléments-là, les projections à venir.

Donc l'effet ciseaux, moi je l'ai vu aussi, ce que je viens de dire, dans les charges de fonctionnement, en particulier le fait que le patrimoine municipal, il coûte relativement et de plus en plus cher. Si je prends l'annexe 4, qui est tirée de ce document, avec des chiffres globaux, j'ai l'Hôtel de Ville et les services généraux à 12,8 millions d'euros. J'ai une piscine à 417 000 €. J'ai une restauration scolaire après de 400 000 €. Une médiathèque à 315 000 €. Centre de loisirs : 340 000 € en cumulé. Alors, dans ces chiffres-là, il y a les coûts de fluides, d'entretien. Il y a aussi les coûts de personnel. On a vu que les coûts de personnel, cette

année, ils augmentent. Et ils augmenteront aussi les années d'après. Donc ça veut dire que chaque équipement, aussi utile qu'il est, comme on parle de la piscine, comme vous avez dit tout à l'heure, ou le Château des Arts, ou le Grand Peixotto-Margaut, qui répond à un service public qualitatif et de qualité. Il a un coût de fonctionnement. Et chaque projet que vous avez présenté renforce de plus en plus cette dépendance budgétaire. On a des investissements qui se ralentissent aussi et des projets qui s'accumulent. Ce compte administratif, il a montré une difficulté à exécuter les investissements qui étaient prévus. Des taux de réalisation qui sont légèrement dégradés. Alors on reste quand même à 77 % d'exécution globale en investissement. C'est bien. C'est moins que les années précédentes. Ça veut dire aussi qu'on a un report des investissements des projets, et ça va avoir un impact direct sur les années à venir, 2025, 2026 et les années suivantes. Parce qu'il va falloir absorber ce qui n'a pas été fait en 2024. On se pose aussi la question de se dire en 2025, est-ce qu'il ne va pas y avoir du report aussi ? Et ça, dans un contexte financier national qui est plus incertain, avec une dégradation sans doute des finances publiques à l'échéance de 2028, voire plus. Donc ça veut dire que ce qu'on ne fait pas aujourd'hui, on le payera demain et on a des coûts de fonctionnement actuels, plus des coûts de fonctionnement qui sont liés aux équipements publics et on le voit bien dans le compte administratif. Donc pour nous, ça veut dire que... et ça reprend la présentation de Sophie en début, c'est qu'il est temps aussi de poser des priorités pour les finances de la Ville. Même si elle est saine, il y a quand même des choses à poser. Alors, vous avez des outils, vous les avez présentés, vous avez un budget vert. Vous avez un rapport de transition écologique et sociale, vous avez des diagnostics qu'on attend, mais bon, on sait que vous les avez. Ça veut dire qu'on ne peut pas tout faire, tout lancer et tout entretenir à la fois. Ça veut dire qu'il faut clairement poser des priorités, anticiper les coûts de fonctionnement, les projeter et c'est ce qu'on attend aussi, de notre côté. Donc, nous, ce qu'on attend, ce sont des arbitrages clairs et assumés. On les attend en toute transparence. On vous fait des propositions en ce sens, mais je suis sûre que vous avez déjà les outils, mais que vous ne nous les avez pas présentés. Donc un pilotage rigoureux des coûts de fonctionnement, une hiérarchisation des projets selon les impacts réels sur la vie des habitants, mais également socialement et environnementalement. Et une prise en compte du coût global, investissement et fonctionnement. Donc pour conclure, et sans surprise, nous allons voter contre ce compte administratif, non pas parce qu'il est inexact. Il reflète fidèlement l'exécution budgétaire de 2024, mais parce que nous pensons qu'il manque d'une stratégie budgétaire claire et soutenable. La soutenabilité de l'action municipale passe par des choix cohérents avec ses moyens et motivés avec les urgences environnementales et sociales. Je vous remercie.

Mme CASTAGNERA : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres prises de parole ? Non ? Bon ! Alors... Donc on va procéder...

M. JESTIN : Quelques éléments de réponse, Mme la Présidente.

Mme CASTAGNERA : Je veux accélérer, excusez-moi.

M. JESTIN : Alors, merci pour vos commentaires. Nous avons effectivement quelques désaccords, mais ils sont exprimés depuis longtemps, donc ce n'est pas une surprise. Est-ce

que c'est un exercice comptable ? La réponse est clairement oui. C'est aussi le moment où ça permet de vérifier l'état de santé d'une collectivité et je pense qu'il est essentiel, c'est un désaccord qu'on a depuis le début du mandat. Je vois qu'il s'atténue quand même un peu au fur et à mesure. Vous avez parlé d'une trajectoire incertaine. Vous allez me permettre de le reformuler autrement. Alors on ne sera peut-être pas d'accord non plus. Je ne suis pas sûr que ce soit une trajectoire incertaine. C'est un contexte qui était incertain et ça, ce n'est pas une nouveauté. Ça fait plusieurs années qu'on le dit. On vient de traverser des crises sanitaires, des crises énergétiques et autres. Et donc, vous m'avez entendu, à chaque fois que je présentais un document budgétaire, la nécessaire rigueur dans notre propre gestion sur les charges courantes, sur la question des ressources humaines, pour continuer à avoir ce rythme-là. Et évidemment, nous avons des perspectives qui nous permettent aujourd'hui de réaliser le programme ambitieux. Le mot est important. Je ne suis pas sûr que ce soit la trajectoire qui soit incertaine, c'est plus le contexte. Et donc il appelle à rigueur, prudence et beaucoup de prévisions. Vous avez apporté l'angle du patrimoine et je pense que c'est un angle intéressant. Je pense que vous l'avez plus pris sous l'angle fonctionnement que l'angle investissement. Mais il y a quand même ces deux aspects-là. Je vais commencer par l'investissement parce que ce n'est pas celui que vous avez abordé. Je vous rappelle qu'on a augmenté très sensiblement, au cours de la mandature, alors, je n'ai plus les années en tête, parce que je le fais de tête. Mais sur ce volet-là, on était en budget propre du service, je ne parle pas des parties investissement, mais dans l'entretien du patrimoine existant, on devait être à 1,5 million. On est passé à plus de 2 millions en cours de mandature ; 2,2 je crois, si je le dis de mémoire. Et donc c'est un élément important, parce que c'est aussi ça qui nous permet de faire des économies d'énergie ou autres, par la suite. Sur la question du fonctionnement, eh bien c'est à la fois... ce sont des choix, puisque ce sont, avant tout, des services offerts à la population. Et donc c'est un vrai choix politique de maintenir ces services-là. Peut-être qu'effectivement, un jour, il conviendra de faire des choix différents, si ce contexte continue à se dégrader et que nos marges de manœuvre diminuent. Mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, nous avons un territoire de services qui me semble particulièrement bien fourni sur le territoire. On a abordé tout à l'heure les questions de sport, les questions d'accompagnement des seniors, la question de l'éducation. Beaucoup de thématiques qui sont importantes et cette notion de patrimoine telle que vous la décrivez fait bien partie de ces choix politiques que nous faisons. Et je vous confirme, au cas où vous pourriez en douter que tous les projets qui sont aujourd'hui en étude et en construction... nous avons déjà les estimations sur le nombre de RH qui sont dans les perspectives que nous avons pu faire, tout comme un certain nombre de ratios de coûts de fonctionnement.

Suivant l'avancée du projet, on sait plus ou moins combien les choses pourront nous coûter. Mais ça fait partie, évidemment, des cahiers des charges. En tout cas, la question des RH est forcément chiffrée dès le départ. Faites-moi confiance quand ça ne l'est pas, pour le réclamer. Mais ce n'est plus le cas. C'était peut-être une habitude à prendre aussi, mais qui a été largement prise au fur et à mesure. Enfin, vous avez parlé des reports et vous vous questionnez s'il y en aura l'année prochaine. Je vous le garantis, il y a des reports tous les ans. Et c'était une procédure habituelle dans toutes les collectivités. Et donc, on sait bien que les choses qui sont engagées sont ensuite mandatées sur l'exercice suivant. Donc ça

provoque des reports d'une année à l'autre, ça c'est assez classique. J'ai oublié, pardon, sur la question de l'investissement du patrimoine, où, évidemment, les années sont complètement fluctuantes, parce que suivant les travaux qu'on fait sur un bâtiment, une année, on ne les fait pas forcément sur l'autre. Mais vous étiez plus, je crois, sous l'angle fonctionnement, quand vous avez parlé de la partie patrimoine. Donc ça n'enlève pas mon commentaire. Donc contrairement à votre vision, moi, je crois qu'on a tenu les engagements qu'on avait pris à l'égard des Talençais. On continue à développer ce programme d'investissement ambitieux, dans une trajectoire qui reste sereine. Quand je vois certains taux de capacité de désendettement dans d'autres collectivités autour de nous, communes et autres, je pense qu'effectivement, on est un peu plus armés que d'autres aujourd'hui pour affronter le contexte incertain auquel on est confrontés, mais auquel je dirais toujours qu'il faut rester vigilant parce que, effectivement, on a quand même vu au cours de ces six dernières années à quel point nous avons traversé des crises d'une ampleur exceptionnelle qu'on n'avait pas connues depuis très, très longtemps.

Mme CASTAGNERA : Bien, je repose la question cette fois-ci encore. Pas d'autres interventions ? Non ? Très bien. Donc, nous allons pouvoir procéder. Alors vote du groupe « Talence en transition ».

Mme RAMI : C'est contre.

Mme CASTAGNERA : Vote du groupe « Talence debout ».

M. JOLIOT : Contre.

Mme CASTAGNERA : Vote du groupe « Nouvel Esprit Talence »

Mme QUÉLIER : Pardon. NPPV.

Mme CASTAGNERA : Et vote du groupe majoritaire ? OK.

DÉLIBÉRATION

(La délibération est annexée au présent procès-verbal)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 7 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 – Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres.

M. JESTIN : Je pense qu'on peut peut-être rappeler le Maire. Ah, il est là !

M. LE MAIRE : Oui.

Mme CASTAGNERA : Alors si, je dois rappeler que Mme DESGUERS va passer pour vous faire signer et qu'on ne peut pas signer pour quelqu'un dont on a la procuration. Donc c'est nominatif. Voilà M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

M. JESTIN : Alors je les ai déjà présentés tout à l'heure, mais je vous les redonne :

- Clôture de la section de Fonctionnement 5,2 millions à peu près.
- Résultat de clôture de la section d'Investissement : – 1,3.
- Résultat de la balance des restes à réaliser : – 5,8.

Ce qui nous donne un résultat de clôture 2024 à : 424 000

Et un global comprenant les reports et les restes à réaliser de : 1,937 million.

M. LE MAIRE : L'occasion de remercier très publiquement, Mme Danièle CASTAGNERA d'avoir assuré la présidence de cette séance pour cette délibération. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes s'il vous plaît ?

Mme RAMI : NPPV.

M. LE MAIRE : Pour l'ensemble du groupe ?

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : NPPV.

M. LE MAIRE : Très bien. Et M. JOLIOT ?

M. JOLIOT : NPPV.

M. LE MAIRE : Très bien. Et le reste des Conseillers Municipaux l'approuvent ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

«Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2024,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	5 191 032,77 €
Reprise excédent de fonctionnement budget Pompes Funèbres	Excédent	21 081,12 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	5 212 113,89 €

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	Excédent	187 712,83 €
Reprise excédent d'investissement budget Régie des Transports	Excédent	109 637,09 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit	1 481 662,82 €
Résultat comptable cumulé	Déficit	1 184 312,90 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		6 966 571,75 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		1 131 784,34 €
Solde des restes à réaliser	Déficit	5 834 787,41 €
Besoin réel de financement (B)	Déficit	7 019 100,31 €

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	5 212 113,89 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002	Déficit reporté D001	Excédent de fonctionnement capitalisé R1068
		1 184 312,90 €	5 212 113,89 €

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat de l'exercice à affecter		

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	Excédent	41 892,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	67 745,09 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	109 637,09 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
Besoin réel de financement (B)	Excédent	109 637,09 €

Ce budget ayant été dissous le 31 décembre 2024, il y a lieu de reprendre cet excédent d'investissement de 109 637,09 € dans le budget principal.

BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	300,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	20 781,12 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	21 081,12 €

Ce budget ayant été dissous le 31 décembre 2024, il y a lieu de reprendre cet excédent de fonctionnement 21 081,12 € dans le budget principal. »

ADOpte PAR :

BUDGET PRINCIPAL

31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Talence en Transition)

BUDGET REGIE DES TRANSPORTS

31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Talence en Transition)

BUDGET DES POMPES FUNEBRES

31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 8 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2024

M. JESTIN : C'est exactement le même travail que le compte administratif, mais fait par le Trésorier Principal Général qui précise dans son rapport qu'il n'a pas d'observations à faire. Du classique.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non. Quels sont vos votes s'il vous plaît ?

Mme RAMI : NPPV.

M. LE MAIRE : Mme la Conseillère Départementale ?

M. QUÉLIER : NPPV.

M. LE MAIRE : M. JOLIOT ?

M. JOLIOT : Pareil.

M. LE MAIRE : Très bien. Pour, pour l'ensemble des autres Conseillers. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

« Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité des résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC,
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT –
Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 9 - Budget Supplémentaire – Budget principal – exercice 2025

M. JESTIN : Vous avez le diaporama à l'écran. Je vous précise que dans un certain nombre d'éléments et notamment dans les reprises, il y a également les chiffres des deux SPIC que nous avons votés tout à l'heure en même temps. Quelques éléments peut-être à vous signaler. Dans... Oui, le SPIC « Pompes Funèbres », pardon, et le SPIC « Transport » dans la section d'investissement notamment.

Ensuite, vous y retrouvez le versement pour la participation des titres de restaurant et des frais de gestion qui vont avec. Nous en avons parlé. La ligne sur les transferts de crédits pour réalisation des travaux en régie : C'est, en fait, une écriture comptable entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Donc, ce sont des crédits qui étaient déjà

engagés, mais pas dans la bonne section. Vous y trouvez l'ajustement de la prime dommages-ouvrage du stade nautique, puisque la prime avait été calculée sur le montant prévisionnel et pas le montant définitif. Donc, il fallait faire cet avenant une fois que l'on connaissait le montant définitif. Ce qui explique ce montant. Et puis quelques frais financiers qui sont liés à l'emprunt que nous avons contracté en tout début d'année, conformément aux orientations budgétaires et aux budgets qu'on vous avait proposés. Et donc, la réaffectation des résultats nous permet de clarifier ce montant, avec un petit rajout d'à peu près 1 million.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes, s'il vous plaît ?

Mme RAMI : NPPV.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : NPPV.

M. LE MAIRE : Très bien. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : NPPV.

M. LE MAIRE : Eh bien, écoutez. Et le reste des Conseillers l'approuvent. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le budget supplémentaire s'élève pour l'année 2025 en dépenses et en recettes à la somme de 8 445 884,65 €.

A l'issue de la constatation des résultats du compte administratif 2024, sont d'abord repris :

- L'excédent de fonctionnement (+ 5 212 113,89 €), qui est intégralement affecté à la section d'investissement par l'intermédiaire du compte 1068 ;
- Le déficit d'investissement (- 1 184 312,90 €) ;
- Les restes à réaliser, en dépenses (6 966 571,75 €) et en recettes (1 131 784,34 €).

Ce budget supplémentaire 2025 permet aussi d'inscrire :

En dépenses

- 75 000 € (qui viennent s'ajouter aux crédits votés dans le cadre du budget primitif 2025) en prévision du versement de la participation aux titres-restaurant en faveur des agents de la collectivité ;
- 20 000 € pour pouvoir couvrir les frais de gestion des titres-restaurant auprès du prestataire retenu ;
- 35 000 € pour transférer des crédits entre le service des bâtiments et le centre technique municipal pour la réalisation de travaux en régie ;
- 30 000 € pour pouvoir honorer l'assurance Dommages-Ouvrages du stade nautique dont le montant a été ajusté au regard du coût définitif du projet ;
- 60 000 € en prévision des frais financiers prévisibles sur un emprunt de 3 000 000 € sur 20 ans réalisé au cours du premier semestre afin de financer les projets de l'exercice 2025 ;
- 75 000 € en prévision du remboursement du capital de ce même emprunt.

Et en recettes

- 100 000 € en prévision de la participation des agents sur les titres-restaurant ;
- 107 000 € qui correspondent au supplément de Dotation forfaitaire des communes suite à la notification du montant définitif ;
- 13 000 € qui correspondent au supplément de Dotation de Solidarité Urbaine suite à la notification du montant définitif ;
- 1 881 986,42 € d'emprunt pour financer les projets de l'exercice et ainsi équilibrer ce budget supplémentaire.

L'équilibre général du budget supplémentaire 2025 s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	8 225 884,65 €	8 225 884,65 €
Section de fonctionnement	220 000,00 €	220 000,00 €
Total	8 445 884,65 €	8 445 884,65 €

Je vous propose donc aujourd'hui d'adopter ces écritures budgétaires modificatives, récapitulées dans la maquette budgétaire en annexe. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 10 - Sollicitation de subvention pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale

M. JESTIN : Délibération classique pour solliciter des subventions. Je ne vais donc parler que de la colonne des recettes, si vous me le permettez, avec une demande de 2 113 000 pour le DSIL qui est évidemment un financement provenant de l'État.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes, s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : Pour Mme la Conseillère Départementale. M. JOLIOT pour. Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« En octobre 2024, la Ville de Talence a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec un groupement dont l'architecte mandataire est BPA Architecture pour conduire les travaux de construction d'une nouvelle cuisine centrale.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Programmiste	34 400,00 €	Etat – Dotation de soutien à l'investissement local	2 113 350,00 €
Coordinateur SPS	11 507,50 €	Ville de Talence	3 170 081,20 €
Contrôle technique	12 500,00 €		- €
Maîtrise d'oeuvre	630 941,31 €		- €
Travaux	4 594 082,39 €		- €
Total	5 283 431,20 €		5 283 431,20 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont et seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et suivants, en section d'investissement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- valider le plan de financement prévisionnel relatif à la construction d'une cuisine centrale,
- donner votre accord pour solliciter une subvention auprès de l'Etat,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer les pièces afférentes à ces demandes et le plan de financement en découlant.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 11 - Subvention ponctuelle à l'association de sauvegarde du quartier pavillonnaire du Bijou

M. JESTIN : Cette association fête cette année, ses cent ans. Ils nous ont donc sollicités pour une participation à un événement, pour fêter cet événement et nous vous proposons de leur verser une subvention de 450 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous propose aujourd'hui d'allouer une subvention ponctuelle de 450 € à l'association de sauvegarde du quartier pavillonnaire du Bijou (ASQPB).

Créé en avril 1925, le quartier pavillonnaire du Bijou fête cette année ses 100 ans. A l'occasion du repas de quartier qui se tiendra le 13 juin 2025, l'association souhaite célébrer « modestement » cet événement et, pour

cette raison, sollicite exceptionnellement la Ville pour une aide financière.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande en autorisant le versement d'une subvention de 450 € à l'association de sauvegarde du quartier pavillonnaire du Bijou. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 12 - Tarification des prestations Enfance, Sports, Culture et seniors pour l'année 2025/2026

M. JESTIN : Alors comme je vous l'ai expliqué, vous le savez, habituellement, c'est une concaténation d'indices des prix à la consommation qui nous permet de calculer le pourcentage d'augmentation que nous appliquons tous les ans. Cette année, dans un contexte qui continue à être complexe, ces chiffres nous amenaient à un pourcentage plus élevé que ce que je vais vous proposer, puisque nous avons décidé de le limiter à la hauteur globale de ce qui était l'inflation pour cette année. Et donc on vous propose une augmentation plus faible de seulement 2 %, à l'exception notoire, M. le Maire en a parlé tout à l'heure, les tarifs d'entrée des usagers classiques de la piscine, puisque le tarif reste à 4 €. Je vous précise que si certains tarifs n'ont pas évolué, c'est parce que vous savez, nous appliquons une politique d'arrondi, et que quand l'arrondi ne permet pas de passer à l'entier supérieur, on n'y passe pas. Mais pour autant, on continue à calculer les montants en arrière-boutique.

M. LE MAIRE : C'est donc la troisième année consécutive que la Ville de Talence va donc prendre à sa charge, en partie, évidemment, moins qu'auparavant, l'inflation qui pèse. Donc ça permet de préserver le pouvoir d'achat des familles, avec un système toujours calculé pour la plupart d'entre eux sur le coefficient familial. J'ai oublié de vous l'indiquer, mais suite à des demandes d'usagers pour la cantine... la cantine, pardon, la piscine, ce n'est pas tout à fait pareil. Eh bien, nous allons créer une carte de 10 entrées. Il n'y avait que la 20 qui existait auparavant. Et donc il y aura 10 entrées avec 10 % de réduction, ce qui permettra aussi aux gens d'en acheter moins. Et donc de pouvoir les... Donc, il s'agit d'un nouveau tarif, tout simplement. Y a-t-il des questions, mes chers collègues ? Mme GRESLARD.

Mme GESLARD NÉDÉLEC : Oui. Alors, peut-être n'ai-je pas bien compris les tarifs de restauration scolaire. Mais en tout cas, je voulais intervenir au sujet du tarif appliqué aux personnes qui sont aidantes aux élèves en situation de handicap, ainsi que les services civiques. Le tarif maximum... on leur applique le tarif maximum qui est appliqué aux enfants talençais. Je ne comprends pas pourquoi on ne leur applique pas le tarif des enseignants, qui lui est inférieur au tarif maximum des enfants talençais.

M. LE MAIRE : Alors, j'ai noté votre question...

Mme GESLARD NÉDÉLEC : Puisque ce sont des adultes qui s'occupent des enfants et pour être... généralement, on applique les mêmes tarifs, à ce qu'on appelle les commensaux, aux adultes qui sont dans l'école et qui s'occupent des enfants. Donc, est-ce qu'ils pourraient être...

M. LE MAIRE : Alors, est-ce qu'il y a d'autres questions pendant que l'on regarde, puisque pour moi, on avait voté un tarif spécifique ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, ce n'est pas une question, c'est plutôt une analyse dézoomée, qui fait suite à l'intervention que j'ai faite sur le compte administratif, sur la trajectoire ou le contexte un petit peu compliqué. Donc, moi, je me suis... mon intervention, elle va dans ce sens. Elle questionne aussi, aussi... alors c'est une question un petit peu plus globale. Donc, la première remarque, c'est de vous remercier sur cet effort de transparence dans la transmission des grilles. Mais tous les ans, on a toujours voté pour. Et cette année, on va faire un petit stop et on va réfléchir, quand même. Bien sûr, oui, bien sûr, pourquoi pas ? Il faut toujours se requestionner et se repositionner. On est d'accord avec ça ? Je pense que vous êtes d'accord avec moi ? Donc, on a une hausse tarifaire qui peut pénaliser les familles, parce que l'on constate des hausses sur l'ensemble des prestations municipales. On est à plus 10 jusqu'à 50 % pardon, de 10 à 50 centimes pour les centres de loisirs. On est à 3 € en plus pour les séjours enfants avec les quotients élevés. On est en manière globale, entre 5 et 20 € pour les activités culturelles et sportives, et jusqu'à 50 centimes pour les activités seniors. Donc, OK, ça peut paraître pas beaucoup. Ça peut permettre de garantir les services publics. Mais en fait, quand on prend une analyse plus globale de Talence, on se rend compte que le budget des familles est de plus en plus contraint. Ce sont souvent les mêmes foyers qui utilisent les services publics et qui subissent ces hausses répétées. Donc ça peut être considéré aussi comme une fiscalité indirecte. OK. Et ce n'est pas neutre, parce qu'on transfère... un peu de concentration. Donc on transfère les charges aussi sur les usagers des services publics. C'est la question posée. Donc si on fait une estimation rapide, les hausses tarifaires, là, que vous proposez, elles pourraient générer environ un petit peu plus de 62 000, vers 63 000 € de recettes en plus. C'est ce que j'ai calculé à la masse. À la masse. Mais selon l'INSEE, on a quand même 10 % des Talençais qui ont un quotient familial inférieur à 300. Ce n'est pas négligeable non plus. Et ce sont précisément ces foyers, ce sont des familles monoparentales, des étudiants, des retraités modestes, qui peuvent être le plus touchés par ces augmentations de tarifs. Donc la question qu'on se pose et que je vous pose, c'est, est-ce qu'il faut faire vraiment payer aux enfants de ces familles cet effort budgétaire ? Est-ce qu'on ne peut pas le repenser autrement ? Vous avez parlé d'amortir l'inflation l'année dernière.

Cette année, mais moins, d'une façon moins importante. L'année dernière, on était, je ne sais plus, on était à 8 % d'inflation, et vous l'avez fait porter... vous avez porté les services publics à un petit peu moins de 4 %. Là, cette année, on suit à peu près le dispositif, donc c'est comprendre pourquoi vous ne faites pas un effort comme en 2025. Qu'est-ce qui vous empêche de le faire ? Ça veut dire aussi que, dans cette approche d'augmentation des tarifs, des prestations pour enfance, sport, seniors, est-ce qu'on ne peut pas repenser une tarification pour mieux protéger les foyers modestes, en bloquant ou en figeant certaines tarifications ; en limitant surtout les augmentations pour les familles intérimaires, avec le coefficient fiscal autour de 500, là. Parce que ce sont elles qui prennent le plus, de front, toutes les augmentations. Et voir aussi par rapport aux communes voisines, comment on se positionne. Donc ça veut dire que vous appliquez une hausse tarifaire qui n'est pas anodine,

au final. Et cette année, pour pousser pour les années suivantes à avoir une stratégie de tarification municipale un petit peu plus sociale, j'ai envie de dire, nous allons voter contre.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? M. le Maire adjoint.

M. JESTIN : Les autres aspects qui me semblent plus importants. D'abord, une politique tarifaire, c'est aussi une politique d'histoire. C'est qu'on perdure un certain nombre de tarifs, on en remet parfois en cause un certain nombre et on va agir au fur et à mesure. Nous limitons aujourd'hui. Il y a une phrase, qui je crois est importante dans une politique tarifaire, c'est qu'un service public, c'est soit le contribuable, soit l'usager. Donc non, ce n'est pas une fiscalité supplémentaire, clairement. C'est soit l'usager, soit le contribuable et toute la question autour d'une politique tarifaire est d'essayer de trouver le juste équilibre entre ces deux aspects-là, entre ce que la collectivité va payer globalement et ce que les usagers doivent payer. Je ne sais pas si on peut rentrer en Conseil Municipal dans le débat entre les différents tarifs, les différentes courbes, parce que ce sont parfois des calculs qui sont d'une complexité assez importante. Bien évidemment, nous regardons la tarification des villes autour de nous pour regarder un peu ce qui se passe et savoir les domaines dans lesquels il faut peut-être qu'on réajuste, qu'on ralentisse, etc. Donc ça fait partie des choses que l'on fait quotidiennement tous les ans autour de ça. Alors je ne sais pas si je peux être plus précis sur l'ensemble de ces réponses. Mais en tout cas, ça vous donne un peu la question, la manière dont on s'y prend. Et pour répondre à Denise GRESLARD, une précision quand même. C'est quand l'accompagnant, je vais l'appeler comme ça, parce que c'est un terme générique qu'on peut employer, fait manger l'enfant, c'est la Ville qui prend en charge complètement le prix du repas. C'est dans le cas où... voilà. Votre remarque, ça mérite peut-être qu'on le regarde.

M. LE MAIRE : Alors moi ? Pour moi on avait voté ici le principe que les personnes qui accompagnent sont calculées avec le QF. Donc je ne comprends pas. Donc on va vérifier cette partie-là, parce qu'il n'y avait pas de modification. Euh... Comment vous dire ? Parce que vous nous posez des questions, mais vous vous annoncez déjà votre vote. Donc je ne vais peut-être pas passer du temps à vous expliquer quelque chose pour laquelle vous avez déjà exposé votre vote. Je vais revenir sur les propos de François. La gratuité n'existe pas. Aujourd'hui, si je prends la variation des bases qui est, vous le savez, appliquée chaque année sur la taxe foncière, on va être à peu près à 1,9 %. C'est-à-dire que ce qui est proposé par la Ville est absolument conforme à ce que l'on va appliquer à l'ensemble des propriétaires.

Et vous le savez sûrement, ma chère collègue, il est dans les propriétaires des gens qui présentent des niveaux de revenus très différents. La réalité aujourd'hui, c'est qu'indépendamment des choix de l'État, dont on pourrait parler très largement ici depuis une trentaine d'années maintenant, pour mettre tout le monde d'accord, on n'a plus qu'une source de financement pour les impôts directs. Ce sont les taxes foncières. Aujourd'hui, un locataire qui gagne beaucoup d'argent et tant mieux pour lui ou pour elle ou pour eux, eh bien, ne paye plus d'impôts directs. Alors qu'un propriétaire, qui parfois a acheté sa maison, en a hérité, un appartement, lui, paye. Et il y a un élément qui nous a été donné à tous les maires de France, c'est le fait de dire qu'il n'y a jamais eu autant de demandes d'étalement de paiement de la taxe foncière. Preuve que le système et sur lequel j'ai eu l'occasion publiquement de

m'exprimer au nom de l'Association des Maires de France, arrive au bout. Le financement d'une collectivité locale, ce n'est pas compliqué. Soit on restreint le service public, et j'attends qu'on nous propose quel service public on enlève. Soit on augmente les impôts, ce que d'autres villes autour de nous ont fait. Et dans ces cas-là, on touche aveuglément tout le monde. C'était un peu l'avantage qu'avait la taxe d'habitation, notamment d'avoir une part de revenus dans son calcul. Elle avait bien des inconvénients, mais elle avait aussi des avantages. Et par ailleurs, on essaye de prendre... ça fait trois ans maintenant qu'on a pris en charge une très grosse partie. Mais là encore on prend une partie. Parce que quand vous prenez l'exemple type, qui est quand même le service n° 1, la restauration scolaire, sur une année glissante, l'augmentation va être très majoritairement supérieure à 2 %. Par ailleurs, je voudrais vous dire, et c'est pour ça que je trouve votre annonce très parcellaire c'est que pour les familles avec les QF les plus faibles, eh bien il est des dispositifs d'aides qui viennent, indépendamment des coups durs sur lesquels le CCAS aide, eh bien donner de l'argent à ces familles pour leur permettre d'honorer cette prise en charge. Donc notre politique elle est socialement très juste. Alors que vous votiez contre parce que dans moins d'un an, on renouvelle les échéances, je peux le comprendre. Mais la justification, vraiment je vous le dis à en grande sincérité, parce qu'on a toujours fait ensemble, n'est absolument pas pertinente. Parce qu'on ne va pas restreindre le service public. On vient en aide à des dispositifs sur lesquels d'autres établissements publics se désengagent. Je vais vous donner un exemple. Le département nous a annoncé qu'il ne voterait plus et ne prendrait plus en charge les frais de déplacement de nos aides à domicile. Considérant que seule la prestation payée, c'est quand l'aide à domicile est à domicile. C'est-à-dire que le temps de transport, l'aide à domicile n'a qu'à se métamorphoser entre deux lieux. Est-ce qu'on va baisser le service public ? Non. Est-ce qu'on va continuer à faire ce maintien à domicile ? Oui. Donc ça veut dire que la Ville va devoir venir abonder le retrait, une nouvelle fois, du Conseil Départemental de la Gironde, dans son aide à la politique sociale, sur sa compétence qui est la sienne. Quand les associations sont venues toutes toquer à nos portes, pour nous dire « *On a besoin d'aide* ». Eh bien, on a répondu présent, puisqu'on a eu l'occasion d'en discuter. Donc, ces tarifs, on peut en débattre, ils n'ont jamais changé depuis une vingtaine d'années dans leurs calculs, les modalités, et la prise en compte depuis trois ans d'une partie de l'inflation. C'est encore ce que l'on fait. Parce que si on avait appliqué l'application réelle de l'inflation, nous aurions... on serait plutôt entre 3 et 3,5 % d'augmentation.

Donc, on prend en charge encore cela. Donc, je vous invite vraiment, en toute sincérité, indépendamment des joutes à reconsidérer ça. Parce que la gratuité, et pour le coup on se rejoint avec Bordeaux Métropole, c'est ceux qui nous demandent la gratuité des transports, on leur dit toujours, « *eh bien il faudrait qu'on nous explique où est-ce qu'on va trouver les 80 millions d'euros du produit des services* ». Là c'est pareil. Si jamais on vient décrocher le prix d'une prestation vis-à-vis de son coût réel, qui est très loin de tout cela, au bout d'un moment il faudra bien qu'on trouve des gens pour le payer. Et ça, je trouve ça profondément injuste. On a le système, et je veux le dire ici, qui a été partagé ensemble et qui pour moi est le plus juste. Et notamment, le système qui depuis des années, offre la plus grande variation entre 0 de QF et 3 000. C'est-à-dire entre ceux qui sont en dessous des seuils de pauvreté et ceux qui approchent des 10 000 €/mois de revenus. Sachant évidemment qu'on a très peu

de gens de ces deux extrémités. Si on n'applique pas une augmentation des tarifs, parce que, vous savez, il y a certaines municipalités qui ont décidé le gel des tarifs. On l'aurait fait, on nous aurait dit « *Ah bien tiens, c'est parce que c'est l'année qui précède les municipales que vous le décidez* ». Si on ne l'applique pas, il faut trouver d'autres personnes pour le payer. Et moi, on ne m'a toujours pas expliqué qui on devait aller voir. Donc oui, vous avez raison, c'est peu de chose. Pour des familles aux QF les plus faibles, c'est beaucoup. C'est la raison pour laquelle on a fait encore le choix d'aller sur les prestations et donc de majorer, notamment pour les QF les plus... les plus défavorables, puisque quand vous avez une pente qui augmente, évidemment, l'augmentation elle est plus forte en haut qu'en bas. Donc, elle est socialement juste. Voilà. Donc, je vous invite vraiment d'abord un, en essayant de vous avoir convaincue, non pas comme une posture, à le regarder. Et puis, pour répondre à votre question, les services publics, vous savez, c'est très compliqué, parce que, entre par exemple, les communes qui facturent le périscolaire à part, celles qui regardent... moi que je regarde, c'est que la quasi-totalité de nos tarifs à deux, trois exceptions près que l'on a corrigée déjà l'année dernière, ils sont particulièrement compétitifs, quand on regarde une année. Donc je vous invite très humblement et républicque... et de façon républicaine à revoir votre position. Donc Mme RAMI, je vous en prie.

Mme RAMI : Oui. Je vous remercie, parce que ça, j'ai envie de dire c'est un débat. C'est une explication. Donc il faut, des fois, qu'on aille piquer, demander, pour avoir quelque chose qui peut correspondre à nos... enfin qui répond à nos questionnements et à la stratégie que vous adoptez. OK. Là, j'ai compris. Vous m'avez convaincue, ça sera un autre débat. On aura peut-être une autre façon de faire, mais je comprends la façon dont la tarification a été menée. Donc je vous remercie. Pour moi, s'il n'y a pas un débat profondément, il y a eu une explication claire et je vous remercie.

M. LE MAIRE : Explication claire, et surtout l'application d'une même méthodologie identique depuis 15 ans en fait. Ce qui permet d'être reflétant du vrai coût. Je rappelle que pour reprendre votre exemple de la cantine, la restauration scolaire, on a considérablement augmenté la part du bio, des circuits courts, qui sont beaucoup plus chers. Ça veut dire en fait, quand je vous dis qu'on prend en charge une très grande partie, le coup d'un repas servi, on est entre 12 et 15 €. On est très loin de la prise en charge. C'est un service public. Quand on dit que les tarifs de la piscine n'ont pas augmenté depuis trois ans.

Donc on est vraiment sur ces tarifications sociales. Mais à l'inverse, je ne sais pas si je vous ai convaincue, mais quand on refuse 60 000 € de recettes, il faut bien qu'on aille les chercher quelque part. Parce que vous savez aussi bien que moi. Une collectivité, il faut qu'en fonctionnement, elle équilibre son fonctionnement. Donc c'est pour ça que j'essaie de vous convaincre, non pas comme un vote, vous savez, ça va être voté. Mais c'est pour vous dire que je suis plutôt fier justement du fait qu'on ait toujours eu une unanimité autour de ça, parce que ça prouve qu'à un moment ou à un autre, on se met autour de la table et qu'on pense surtout au système le plus socialement juste. Et après, les choix de l'État, c'est un autre débat. Mme la Conseillère Départementale.

Mme QUÉLIER : Oui, je voulais apporter une rectification, puisque vous avez évoqué quelque chose qui concerne le département. Le département n'a pas décidé de supprimer le paiement des trajets des aides à domicile. En fait, c'est un peu plus compliqué que ça et je ne vais pas faire le détail. Mais si vous voulez, je pourrai vous le fournir. C'est juste que le déploiement de la télégestion a mis en évidence la non-conformité par rapport au reg... au cadre réglementaire, de l'article D311-0, 4, 1, etc. du Code de l'Action Sociale, qui en fait ne doit pas prendre en compte... ne doit pas payer autre chose que le service directement fait à la personne. Mais il existe des dotations spécifiques et, notamment, une dotation complémentaire « Qualité » qui justement a pour objectif de permettre le paiement de ces trajets. Donc c'est faux de dire que quelque chose est supprimé et bien sûr, compte tenu... Voilà. Donc je tenais à rétablir ça.

M. LE MAIRE : Alors je vais vous... Donc d'abord, un, je maintiens ce que j'ai dit. Deuxième chose, Mme la Conseillère Départementale, le service d'aide à domicile, il est déficitaire chaque année. Est-ce que le département en prend le déficit alors que c'est sa compétence ? La réponse est non. Qui l'assume ? La ville ? Qui a la compétence ? Le département. Donc quand vous vous voterez pour les budgets, vous vous assurerez le fait que quand la Ville exerce pour le compte du Département, ça ne soit pas à elle d'en assumer le déficit, donc aux Talençais. Et là on pourra se retrouver. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Bien ! Je vais une fois de plus vous rappeler M. le Maire que si aujourd'hui les collectivités, dont les mairies sont en difficultés financières, vous remercieront ceux qui votent au Parlement, c'est-à-dire ceux de droite, qui refusent systématiquement de prendre l'argent là où il est. Et vous avez dit, « *Il faut trouver l'argent et faire payer... et faire payer qui de droit* ». Eh bien, faites payer les riches et vous verrez qu'il y aura effectivement davantage d'argent. Et c'est un débat politique, ça ne vous plaît pas, mais c'est la réalité. C'est quoi la conséquence aujourd'hui et les difficultés que nous rencontrons sur le terrain ? C'est le fait qu'on ne fait pas payer les riches. Voilà.

M. LE MAIRE : Alors, M. le représentant du Parti Communiste ex-allié sous François Hollande, qui a donc piqué l'équivalent de 10 milliards d'euros aux collectivités locales... qui a piqué 10 milliards d'euros collectivités locales ! Ça vous gênait moins à l'époque. Ah eh bien vous ne parlez pas pour lui, mais vous étiez dans un gouvernement qui a décidé d'un pacte de stabilité. Il n'était pas de droite. Évidemment, moi j'ai dit depuis 30 ans, vous voyez, comme ça, je suis... j'épouse l'ensemble des réponses.

J'observe qu'à chaque fois que, quand l'État a besoin d'argent, il se retourne vers les collectivités. J'ai parlé des collectivités locales par ailleurs, ce ne sont pas que les communes, le département et la région sont concernés. Et qu'à chaque fois, ça ne marche jamais. Je ne peux que vous encourager à, justement, celles et ceux qui votent les lois... nous avons un député de la France Insoumise que vous soutenez, corps et biens, eh bien à lui faire toutes ces remontées, de manière à ce que les votes... les lois votées aillent dans ce sens. Mais, on parle beaucoup du budget. Je voudrais aussi qu'on s'intéresse beaucoup plus, on a eu l'occasion de le faire, à l'ensemble aussi des mesures, qui finissent par coûter très cher aux collectivités, qui sont moins visibles que les lois sur les budgets. Je viens d'en exprimer. Les

associations, par exemple, que l'on doit aider, 60 000 €. Vous voyez, on a eu l'occasion de discuter très récemment avec la problématique énorme des centres sociaux, par exemple, qu'il va falloir qu'on aide. Ils se tournent vers qui ? Vers les communes. Je n'ai pas parlé d'une étiquette politique. Voilà, j'ai mis tout le monde dans une trentaine d'années, de manière à dire que tout le monde s'y est accordé avec une certaine circonstance. Mais qu'à chaque fois, malheureusement aujourd'hui, un système qui est à bout de souffle. On va finir par complètement déséquilibrer le système que l'on a. Après, je souhaite évidemment bien du courage à celle où celui qui pourra s'y attaquer. Les réponses sont beaucoup plus compliquées que les constats. Voilà, et je n'ai visé aucun gouvernement. Vous voyez, dans mon côté transpartisan que vous me connaissez, mon cher collègue. Très bien. Donc, M. JOLIOT, je vous en prie.

M. JOLIOT : Oui, je vais être rapide. Généralement, quand on commence comme ça... Mais non, je vais essayer de vraiment être rapide. Non, non, évidemment, moi, je suis d'accord, avec l'idée générale qu'il faudrait aller faire enfin les poches aux riches avec la même application que le système fait les poches aux pauvres. Mais ça, c'est un autre débat qu'on ne va pas régler ici ce soir. Pour en revenir aux tarifications locales, moi, je me souviens qu'on a eu les années précédentes à peu près le même débat dans les mêmes termes, parce que ce sont toujours les mêmes contraintes, ce sont toujours les mêmes cadres qui s'exercent. Évidemment, on voudrait pouvoir faire les prestations les moins chères possible et s'approcher même de la gratuité pour les plus modestes. Moi qui ai grandi à Talence dans les années soixante-dix, quatre-vingt, je me souviens, puisqu'on a fait un peu d'histoire tout à l'heure que, effectivement, la vision défendue par la gauche à l'époque, le cadre, c'était plutôt de s'approcher effectivement de la gratuité pour les plus pauvres, et puis après d'avoir quelque chose d'assez raisonnable. Mais c'était aussi un autre temps, y compris un autre temps budgétaire. Donc moi, je ne suis pas contre l'idée, parce que ça ne sert à rien de s'enfermer dans des postures effectivement, où on n'augmenterait jamais rien. Ça veut dire qu'il y a l'inflation, il y a l'énergie, il y a tout un tas de choses, effectivement. Par contre, là où je pense que la réflexion ne doit jamais s'arrêter, c'est sur la manière dont à l'intérieur d'un cadre contraint, on peut effectivement toujours aller plus vers quelque chose qui s'apparente, si ce n'est à la gratuité, parce qu'effectivement, elle n'existe pas, mais vers quelque chose de très accessible pour les plus modestes, avec effectivement un échelonnement pour les gens qui ont les moyens. Et il y en a à Talence et c'est heureux.

M. LE MAIRE : Mais à partir du moment où on applique ça, mon cher collègue, il faut donc les réévaluer chaque année. Sinon... c'est pour ça que j'expliquais ça à Mme RAMI tout à l'heure, mais elle ne m'écoute plus. Le... le... c'est... sinon, on le sait qu'en proportion, cette part d'achat, elle est plus importante dans les familles les plus modestes. Ça veut donc dire que le système, quand on l'augmente, il en devient plus vertueux. Ce n'est pas partout pareil. Mais si je prends un exemple, on a parlé tout à l'heure très longuement de la... du stade nautique à tarif... qui pratique d'ailleurs des tarifs sociaux, notamment pour les bénéficiaires du RSA, etc. Aujourd'hui, on n'a... on n'a plus d'équipements comme ça. Et j'en suis très fier qu'on le fasse ensemble, parce qu'on sait aussi que la durée des vacances pour les petits, a tendance à s'amenuiser. Voilà. Je voudrais juste prendre un engagement devant Denise et le

Conseil Municipal sur cette fameuse délibération. Pour moi on a toujours et ça avait été demandé, on a appliqué depuis cinq ans maintenant, le fait que les accompagnants, les AESH, disons-le comme ça, ou les accompagnants, mais ce sont les AESH, payent en fonction de leur QF. Donc on conservera cette façon-là, ce qui permet... c'était comme ça avant. Donc je ne comprends pas. Il peut y avoir des coquilles et donc on va conserver cet aspect-là. Voilà. Et merci de me l'avoir fait remarquer ma chère collègue.

Mme GESLARD NÉDÉLEC : Merci.

M. LE MAIRE : Alors je vous propose de conclure et de voter.

Mme RAMI : Donc nous allons changer le vote...

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme RAMI : ... puisque nous avons eu quelques réponses à nos...

M. LE MAIRE : Et un joli débat, je trouve.

Mme RAMI : Voilà. Donc il faut, comme je l'ai dit tout à l'heure, des fois il faut un peu piquer pour aller au fond du sujet.

M. LE MAIRE : Ne me piquez pas ma chère collègue.

Mme RAMI : Comment ?

M. LE MAIRE : Ne me piquez pas. Je vous en prie.

Mme RAMI : J'aurais un autre verbe, mais je ne vais pas l'utiliser. Donc nous allons faire NPPV.

M. LE MAIRE : Très bien. Pour l'ensemble du groupe. Mme la Conseillère Départementale ?

Mme QUÉLIER : NPPV également.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. JOLIOT : Pareillement.

M. LE MAIRE : Eh bien, la délibération est adoptée. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Comme chaque année, je vous propose d'actualiser les tarifs suivants :

- | | |
|--------------|--|
| 1) Enfance : | restauration municipale,
classes de découverte,
temps périscolaire (TPS),
centres de loisirs, |
| 2) Sports : | accueil multisports et vacances sportives,
location des installations sportives, |

- 3) Culture : stade nautique Henri Deschamps,
sorties découverte ski nautique et wakeboard,
ateliers du forum,
école municipale de musique et de danse,
saison culturelle,
médiathèque,
- 4) Seniors : espace seniors.

En préambule, je précise que le taux global de l'inflation s'établit à 2,0 % (Indice INSEE des prix à la consommation, moyennes annuelles, année 2024) et que la Ville reprend ce taux pour l'actualisation de l'ensemble de ses grilles tarifaires.

Je rappelle également que l'inscription aux activités annuelles s'accompagne des dispositions suivantes :

- l'inscription étant annuelle, l'absence de participation, l'abandon, l'annulation, ou tout autre manquement, ne seront pas remboursés, sauf dispositions expresses prévues par le règlement des activités concernées,
- au moment de l'inscription, des possibilités pour échelonner les paiements peuvent être adoptées, suivant les modalités qui figurent en annexe de cette délibération.

Je vous propose maintenant de fixer comme suit ci-après, les tarifs pour l'année 2025/2026.

1) ENFANCE

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2025

RESTAURATION SCOLAIRE

ENFANTS TALENÇAIS	Restauration dans le cadre d'un abonnement		
	Tarif global	Tarif du repas abonné (80%)	Tarif encadrement et animation pause méridienne (20%)
QF de 0 à 200	1,06 €	0,85 €	0,21 €
QF de 200 à 500	De 1,06 € à 3,00 € Prix = 0,006467 x QF - 0,233	De 0,85 € à 2,40 €	De 0,21 € à 0,60 €
QF de 500 à 750	De 3,00 € à 3,27 € Prix = 0,00108 x QF + 2,46	De 2,40 € à 2,61 €	De 0,60 € à 0,65 €
QF de 750 à 3 000	De 3,27 € à 6,77 € Prix = 0,001556 x QF + 2,103	De 2,61 € à 5,42 €	De 0,65 € à 1,35 €
QF supérieur à 3 000	6,77 €	5,42 €	1,35 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	6,77 €	5,42 €	1,35 €
ENSEIGNANTS	5,41 €		
En l'absence d'abonnement, les tarifs de la restauration sont majorés de 1 €.			

La restauration des « Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap », ainsi que celle des personnes effectuant un service civique, s'accompagne des dispositions suivantes :

- les repas pris en présence de l'enfant dont ils s'occupent, sont à la charge de la Ville,
- les repas pris sur leur temps de pause sont facturés en appliquant la grille « enfants talençais »,
- en l'absence de justification du QF, le tarif « enseignants » est appliqué.

RESTAURATION NON SCOLAIRE

Repas fournis aux associations talençaises pour enfants et au CCAS	4,15 €
Repas fournis aux associations talençaises pour adultes	5,30 €
Repas spéciaux exceptionnellement fournis à d'autres associations	19,81 €

CLASSES DE DÉCOUVERTE

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif par enfant et par jour	
QF de 0 à 200	5,59 €	
QF de 200 à 500	De 5,59 € à 8,71 €	Prix = 0,010414 x QF + 3,507
QF de 500 à 2 000	De 8,71 € à 24,34 €	Prix = 0,010414 x QF + 3,507
QF de 2 000 à 3 000	De 24,34 € à 34,75 €	Prix = 0,010414 x QF + 3,507
QF supérieur à 3 000	34,75 €	
ENFANTS NON TALENÇAIS	34,75 €	

TEMPS PÉRISCOLAIRE (TPS)

ENFANTS	Forfait mensuel pour 5 présences et plus	Forfait mensuel pour 4 présences maximum	Présence unique
QF de 0 à 200	9,82 €	4,91 €	2,00 €
QF de 200 à 500	De 9,82 € à 19,19 € $0,031233 \times \text{QF} + 3,573$	De 4,91 € à 9,60€ $0,015633 \times \text{QF} + 1,783$	
QF de 500 à 2 000	De 19,19 € à 43,55 € $0,016240 \times \text{QF} + 11,070$	De 9,60 € à 21,78 € $0,008120 \times \text{QF} + 5,540$	
QF de 2 000 à 3 000	De 43,55 € à 59,79 € $0,016240 \times \text{QF} + 11,070$	De 21,78 € à 29,90 € $0,008120 \times \text{QF} + 5,540$	
QF supérieur à 3 000	59,79 €	29,90 €	

CENTRES DE LOISIRS

ENFANTS	Journée de 8h (avec repas)	Demi-journée de 5h (avec repas)
QF de 0 à 200	9,63 €	6,02 €
QF de 200 à 500	De 9,63 € à 13,11 € Prix = $0,011594 \times \text{QF} + 7,311$	De 6,02 € à 8,19 € Prix = $0,007244 \times \text{QF} + 4,571$
QF de 500 à 2 000	De 13,11 € à 30,50 € Prix = $0,011594 \times \text{QF} + 7,311$	De 8,19 € à 19,06 € Prix = $0,007244 \times \text{QF} + 4,571$
QF de 2 000 à 3 000	De 30,50 € à 34,41 € Prix = $0,003910 \times \text{QF} + 22,680$	De 19,06 € à 21,51 € Prix = $0,002450 \times \text{QF} + 14,160$
QF supérieur à 3 000	34,41 €	21,51 €

ENFANTS	Demi-journée de 3h (sans repas) (1)	Tarif horaire (2)
QF de 0 à 200	3,61 €	1,20 €
QF de 200 à 500	De 3,61 € à 4,92 € Prix = 0,004350 x QF + 2,740	De 1,20 € à 1,64 € Prix = 0,001450 x QF + 0,910
QF de 500 à 2 000	De 4,92 € à 11,44 € Prix = 0,004350 x QF + 2,740	De 1,64 € à 3,81 € Prix = 0,001450 x QF + 0,910
QF de 2 000 à 3 000	De 11,44 € à 12,91 € Prix = 0,001470 x QF + 8,500	De 3,81 € à 4,30 € Prix = 0,000490 x QF + 2,830
QF supérieur à 3 000	12,91 €	4,30 €
(1) Uniquement les mercredis hors vacances scolaires. (2) Uniquement en complément, un accueil du matin et un accueil du soir sont disponibles, chacun de ces accueils est comptabilisé sur la base forfaitaire d'une heure. Un remboursement forfaitaire de 2 € par repas est autorisé dès lors que l'enfant fait l'objet d'un PAI avec repas fourni par la famille. La famille devra remplir un formulaire de demande pour obtenir le remboursement.		

2) SPORTS

ANIMATIONS SPORTIVES

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2025

ACCUEIL MULTISPORTS

ENFANTS	Tarif annuel
QF de 0 à 200	105,00 €
QF de 200 à 500	105,00 €
QF de 500 à 2 000	De 105,00 € à 206,40 € Prix = $0,0676 \times \text{QF} + 71,2$
QF de 2 000 à 3 000	De 206,40 € à 274,00 € Prix = $0,0676 \times \text{QF} + 71,2$
QF supérieur à 3 000	274,00 €

VACANCES SPORTIVES À TALENCE

ENFANTS	Tarif par jour
QF de 0 à 200	16,00 €
QF de 200 à 500	16,00 €
QF de 500 à 2 000	De 16,00 € à 29,20 € Prix = $0,0088 \times \text{QF} + 11,6$
QF de 2 000 à 3 000	De 29,20 € à 38,00 € Prix = $0,0088 \times \text{QF} + 11,6$
QF supérieur à 3 000	38,00 €

SÉJOURS DE VACANCES AU SKI

ENFANTS	Tarif par jour
QF de 0 à 200	55,50 €
QF de 200 à 500	55,50 €
QF de 500 à 2 000	De 55,50 € à 108,00 € Prix = $0,035 \times \text{QF} + 38$
QF de 2 000 à 3 000	De 108,00 € à 143,00 € Prix = $0,035 \times \text{QF} + 38$
QF supérieur à 3 000	143,00 €

AUTRES SÉJOURS DE VACANCES

ENFANTS	Tarif par jour
QF de 0 à 200	41,50 €
QF de 200 à 500	41,50 €
QF de 500 à 2 000	De 41,50 € à 79,60 € Prix = $0,0254 \times \text{QF} + 28,8$
QF de 2 000 à 3 000	De 79,60 € à 105,00 € Prix = $0,0254 \times \text{QF} + 28,8$
QF supérieur à 3 000	105,00 €

LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Tarifs applicables à partir du 1er juin 2025

		Tarif à l'heure (1)
Salles de sports	Salle Boris DIAW mur d'escalade	56 €
	Salle Boris DIAW acrosport	41 €
	Salle Boris DIAW sports collectifs	
	Salle Jean BOUIN	34 €
	Salle Léo LARANGE omnisports	
	Salle Léo LAGRANGE danse	
	Salle COUBERTIN omnisports	
	Salle COUBERTIN escrime	
	Salle COUBERTIN boxe	
	Salle FÉLIX	26 €
Complexe sportif de THOUARS	GAMMA : salle de réunion, salle de musculation, dojo, réfectoire, halle d'athlétisme et zones extérieures de lancer	56 € par espace
	Office de réchauffage	111 €
	Eclairage du Stade PP Bernard	18 €
	Piste d'athlétisme	66 €
	Terrain d'honneur	276 €
	Terrain synthétique	41 €
	Terrains engazonnés	34 €
Préparation spécifique d'une installation avant et après l'évènement		34 € par heure de préparation
(1) Le principe « toute heure entamée est due » s'applique à cette grille.		

Il convient de rappeler que les tarifs de la location des installations sportives s'accompagnent des dispositions suivantes :

- les écoles maternelles et élémentaires de Talence bénéficient de la gratuité,
- les associations, les collèges et les lycées pourront faire l'objet d'une convention de mise à disposition gratuite,
- la Ville pourra exonérer ses partenaires de cette tarification en formalisant cet engagement dans une convention de partenariat.

En outre, dans le cadre du partenariat avec le CREPS, il est convenu d'appliquer un tarif unique à l'heure fixé à 24 € (excepté pour le mur d'escalade, la salle d'acrosport, la piste d'athlétisme et le terrain d'honneur : pour ces équipements, la tarification reste inchangée). Pour information, il est à noter que le CREPS applique en retour un tarif préférentiel à notre collectivité.

Toutes les demandes de location seront étudiées au regard de la disponibilité des installations sportives. Par ailleurs, les demandes de location ne pourront émaner que de la part d'associations, de comités d'entreprises ou tous autres groupes dotés d'un statut juridique.

Enfin, le paiement du Prix de la location sera accompagné d'une caution (uniquement pour une location à la demi-journée, à la journée et au-delà). Le montant de la caution est fixé à 500 € (notons qu'un tel dispositif existe déjà pour les autres salles municipales).

Quelles que soient les modalités de la mise à disposition d'une installation sportive, en cas de désordre (exemples : perte des clés, dégradation de l'installation, matériel non restitué), les frais supportés par la

collectivité pour le réparer feront l'objet d'une demande de remboursement auprès des utilisateurs (au coût réel de la réparation ou du remplacement).

STADE NAUTIQUE HENRI DESCHAMPS

Tarifs applicables à partir de la rentrée de septembre 2025

TARIF DES ENTRÉES	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
PLEIN TARIF	4 €	8 €
TARIF RÉDUIT	3 €	6 €
PASS FAMILLE : 3 personnes d'une même famille PASS FAMILLE : par personne supplémentaire	9 € + 2 €	18 € + 3 €
ACCÈS ZONE BIEN-ÊTRE (sauna, hammam)	2 € par personne (en plus de l'entrée)	
GROUPE D'ENFANTS : encadré par une structure talençaise encadré par une structure non talençaise	Gratuit 5 € par personne	
ENFANT ÂGÉ DE MOINS DE 3 ANS	Gratuit	

TARIF CARTE 10 ENTRÉES (10 % de remise)	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
CARTE 10 ENTRÉES : PLEIN TARIF	36 €	72 €
CARTE 10 ENTRÉES : TARIF RÉDUIT	27 €	54 €
ACCÈS ZONE BIEN-ÊTRE (sauna, hammam)	18 € (en plus de l'entrée)	

TARIF CARTE 20 ENTRÉES (20 % de remise)	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
CARTE 20 ENTRÉES : PLEIN TARIF	64 €	128 €
CARTE 20 ENTRÉES : TARIF RÉDUIT	48 €	96 €
ACCÈS ZONE BIEN-ÊTRE (sauna, hammam)	32 € (en plus de l'entrée)	

TARIF ABONNEMENT MENSUEL	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
FRAIS DE DOSSIER ou FRAIS DE REJET	20 €	20 €
ABONNEMENT MENSUEL	30 €	40 €

Les frais de dossier sont à payer uniquement à l'ouverture d'un abonnement avec prélèvement automatique et après chaque interruption d'abonnement. L'abonnement mensuel est renouvelable par tacite reconduction avec mise à jour possible du tarif à chaque nouvelle délibération tarifaire. L'abonnement est strictement nominatif et permet un accès libre illimité à la baignade (accès zone bien-être inclus, sauf pour les mineurs). Il est également possible de souscrire un abonnement mensuel pour un mois.

TARIF DES ACTIVITÉS [entrée incluse]	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
ÉCOLE DE NATATION ENFANT (A L'ANNÉE)		
Pour un quotient de 0 à 200	110 €	385 €
Pour un quotient de 200 à 3000	De 110 € à 319 €	
Tarif = 0,074643 x QF + 95,071		
Pour un quotient supérieur à 3 000	319 €	
AQUAVACANCE stage apprentissage natation 1 semaine (5 séances)	55 €	76 €
AQUAFORME A L'ANNÉE	243 €	327 €
10 SÉANCES	108 €	135 €
A LA SÉANCE	12 €	15 €
BÉBÉ NAGEUR (1 parent et 1 enfant)		
10 SÉANCES	108 €	135 €
A LA SÉANCE	12 €	15 €

LOCATION À L'HEURE DES LIGNES D'EAU (1)

LIGNE BASSIN 25m ou 1/2 LIGNE BASSIN 50m (25m)	26 €
LIGNE BASSIN 50m	36 €
BASSINS LUDIQUES (par bassin)	29 €
AUTRES LOCATIONS A L'HEURE (tournage...)	56 €

Majoration de la tarification en cas de fermeture de l'établissement :
- Etablissement fermé en semaine du lundi au samedi : tarif initial x 1,5
- Etablissement fermé les dimanches et les jours fériés : tarif initial x 2

(1) En cas de location inférieure à une heure, le tarif sera calculé au prorata temporis.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT BNSSA OU MNS

UNE HEURE DE SURVEILLANCE	35 €
UNE HEURE D'ENCADREMENT	55 €

TARIFS SPÉCIAUX

NATATION SCOLAIRE (par élève)	6 €
AQUANNIVERSAIRE (réservation obligatoire)	150 € pour résident 200 € pour non résident
L'activité AQUANNIVERSAIRE s'applique pour 12 enfants au maximum avec une séance aquatique de 2 heures et mise à disposition d'un local pour le goûter.	
ANIMATION	12 € pour résident 15 € pour non résident
TEST DE NAGE	2 € (en plus de l'entrée)
SUPPORT PERDU	8 € (bracelet ou carte)

Il convient de rappeler que les tarifs du stade nautique Henri Deschamps s'accompagnent des dispositions suivantes :

1) La GRATUITÉ s'applique à tous les enfants de moins de 3 ans. Elle est subordonnée à la présentation de justificatifs récents (pièce d'identité ou livret de famille). La GRATUITÉ s'applique également aux groupes d'enfants de structures talençaises.

2) La notion de TARIF REDUIT s'applique :

- aux moins de 16 ans (pièce d'identité à présenter),
- aux titulaires de la carte jeune (carte à présenter),
- aux plus de 65 ans (pièce d'identité à présenter),
- aux bénéficiaires du RSA (attestation à présenter),
- aux personnes en situation de handicap (carte d'invalidité à présenter).

3) La notion de tarif RESIDENT s'applique aux usagers domiciliés sur la ville de Talence ainsi qu'à ceux des communes ou structures ayant signé une convention de partenariat avec la ville. Le bénéfice du tarif est conditionné à la présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

4) La tarification de l'école de natation des enfants résidents s'effectue en fonction du quotient familial déterminé par la CAF (attestation à présenter).

5) La durée de validité de l'ensemble des entrées ou carte de séances (aquaforme, bébé nageur...) est d'un an à compter de la date d'achat. Passé ce délai, l'ensemble des droits achetés sont perdus. En cas de perte du support (bracelet ou carte), ce dernier sera facturé en fonction de la tarification prévue.

6) La notion d'abonnement annuel aux activités proposées par le stade nautique Henri Deschamps s'entend pour la participation à une séance hebdomadaire sur la période allant du mois de septembre au mois de mai (hors période de vacances scolaires, jours fériés et fermeture technique). Aucun type d'absence ne donnera droit à remboursement.

7) La notion d'aquaforme s'entend pour l'ensemble des activités suivantes : aquagym, aquabike, circuit training, aquaterra, entraînement natation ainsi que toutes les activités aquatiques spécifiques telles que l'aqua-jogging, l'aquaboxing ou toutes autres activités aquatiques mises en place.

Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a fixé le tarif d'une redevance annuelle pour l'occupation d'un local de restauration au Stade Nautique. Cette redevance se compose d'une part fixe, pour un montant de 3000€, et d'une part variable, calculée sur le chiffre d'affaires et en fonction du pourcentage sur lequel se sera engagé le prestataire retenu après mise en concurrence, le pourcentage étant au minimum de 10 %. Le dispositif de cette redevance est maintenu à l'identique.

SORTIES DÉCOUVERTE DU SKI NAUTIQUE ET DU WAKEBOARD

Tarifs applicables pour la saison estivale 2025

TALÉNÇAIS	12 € la sortie
NON TALÉNÇAIS	30 € la sortie

Les sorties sont organisées avec le Ski Club Talence Gastes du 1^{er} juin au 30 septembre, et s'adressent aux personnes de plus de 18 ans et aux jeunes de plus de 8 ans accompagnés d'un adulte autorisé, ainsi qu'aux associations faisant l'objet d'un conventionnement avec la collectivité.

3) CULTURE

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2025

LES ATELIERS DU FORUM

ACTIVITÉS ANNUELLES

ENFANTS TALENÇAIS	Prix = $0,067857 \times QF + 85,429$
QF de 0 à 200	99,00 €
QF de 200 à 500	De 99,00 € à 119,36 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 119,36 € à 221,14 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 221,14 € à 289,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	289,00 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	309,00 €
ADULTES TALENÇAIS	Prix = $0,075000 \times QF + 194,000$
QF de 0 à 200	209,00 €
QF de 200 à 500	De 209,00 € à 231,50 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 231,50 € à 344,00 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 344,00 € à 419,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	419,00 €
ADULTES NON TALENÇAIS	436,00 €
ETUDIANTS	209,00 €

STAGES

ENFANTS TALENÇAIS	Prix = $0,01875 \times QF + 23,75$
QF de 0 à 200	27,50 €
QF de 200 à 500	De 27,50 € à 33,13 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 33,13 € à 61,25 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 61,25 € à 80,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	80,00 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	91,50 €

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DANSE

Le dispositif solidaire « 1 euro, 1 cours de musique ou de danse » à l'égard des étudiants est reconduit.

ÉVEIL MUSICAL / BEBE MUSICIEN / JARDIN MUSICAL / FORMATION MUSICALE

ENFANTS TALENÇAIS	Prix = $0,054821 \times \text{QF} + 24,536$
QF de 0 à 200	35,50 €
QF de 200 à 500	De 35,50 € à 51,95 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 51,95 € à 134,18 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 134,18 € à 189,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	189,00 €
ADULTES TALENÇAIS	Prix = $0,069286 \times \text{QF} + 109,643$
QF de 0 à 200	123,50 €
QF de 200 à 500	De 123,50 € à 144,29 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 144,29 € à 248,21 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 248,21 € à 317,50 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	317,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	346,00 €
ADULTES NON TALENÇAIS	403,50 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	123,50 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	215,50 €

INITIATION MUSICALE

ENFANTS TALENÇAIS	Prix = $0,081964 \times QF + 34,607$
QF de 0 à 200	51,00 €
QF de 200 à 500	De 51,00 € à 75,59 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 75,59 € à 198,54 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 198,54 € à 280,50 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	280,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	517,50 €

FORMATION INSTRUMENTALE (FORMATION MUSICALE INCLUSE)

ENFANTS TALENÇAIS	Prix = $0,109286 \times QF + 45,143$
QF de 0 à 200	67,00 €
QF de 200 à 500	De 67,00 € à 99,79 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 99,79 € à 263,71 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 263,71 € à 373,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	373,00 €
ADULTES TALENÇAIS	Prix = $0,138571 \times QF + 216,286$
QF de 0 à 200	244,00 €
QF de 200 à 500	De 244,00 € à 285,57 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 285,57 € à 493,43 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 493,43 € à 632,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	632,00 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	689,50 €
ADULTES NON TALENÇAIS	804,00 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	244,00 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	426,50 €

Les élèves des classes à horaires aménagés (CHAM) bénéficient de l'exonération de la grille ci-dessus. Ils ne paient que la location de l'instrument.

PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE

ENFANTS TALENÇAIS	63,00 €
ADULTES TALENÇAIS	125,00 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	169,00 €
ADULTES NON TALENÇAIS	187,50 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	63,00 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	137,50 €

LOCATION D'UN INSTRUMENT

TALENÇAIS	Prix = $0,070714 \times QF + 45,357$
QF de 0 à 200	59,50 €
QF de 200 à 500	De 59,50 € à 80,71 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 80,71 € à 186,79 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 186,79 € à 257,50 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	257,50 €
NON TALENÇAIS	315,50 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	59,50 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	94,00 €

La location d'instrument intervient en fonction de la disponibilité du parc. Une priorité sera accordée aux élèves talençais des classes à horaires aménagés, aux enfants talençais et en fonction du niveau du quotient familial.

DANSE CYCLE OBSERVATION

	1 cours hebdomadaire
ENFANTS TALENÇAIS	Prix = $0,068036 \times QF + 118,393$
QF de 0 à 200	132,00 €
QF de 200 à 500	De 132,00 € à 152,41 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 152,41 € à 254,46 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 254,46 € à 322,50 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	322,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	384,00 €

DANSE CYCLE 1

	2 cours hebdomadaires
ENFANTS TALENÇAIS	Prix = $0,069643 \times QF + 175,071$
QF de 0 à 200	189,00 €
QF de 200 à 500	De 189,00 € à 209,89 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 209,89 € à 314,36 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 314,36 € à 384,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	384,00 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	444,50 €

DANSE CYCLE 2

	2 cours hebdomadaires
ENFANTS TALENÇAIS	Prix = $0,0925 \times QF + 225$
QF de 0 à 200	243,50 €
QF de 200 à 500	De 243,50 € à 271,25 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 271,25 € à 410,00 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 410,00 € à 502,50 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	502,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	600,00 €

DANSE CYCLE 3

	2 cours hebdomadaires
ENFANTS TALENÇAIS	Prix = $0,115714 \times QF + 280,357$
QF de 0 à 200	303,50 €
QF de 200 à 500	De 303,50 € à 338,21 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 338,21 € à 511,79 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 511,79 € à 627,50 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	627,50 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	749,50 €

DANSE pour une pratique supplémentaire

	1 cours hebdomadaire supplémentaire
TALENÇAIS	Prix = $0,034821 \times QF + 87,536$
QF de 0 à 200	94,50 €
QF de 200 à 500	De 94,50 € à 104,95 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 104,95 € à 157,18 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 157,18 € à 192,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	192,00 €
NON TALENÇAIS	222,25 €

DANSE COURS ADULTES

	1 cours hebdomadaire	2 cours hebdomadaires
ADULTES TALENÇAIS	$0,062679 \times \text{QF} + 256,464$	$0,075714 \times \text{QF} + 461,357$
QF de 0 à 200	269,00 €	476,50 €
QF de 200 à 500	De 269,00 € à 287,80 €	De 476,50 € à 499,21 €
QF de 500 à 2 000	De 287,80 € à 381,82 €	De 499,21 € à 612,79 €
QF de 2 000 à 3 000	De 381,82 € à 444,50 €	De 612,79 € à 688,50 €
QF supérieur à 3 000	444,50 €	688,50 €
ADULTES NON TALENÇAIS	469,00 €	810,50 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	286,00 €	505,50 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	444,50 €	688,50 €

Il convient de préciser deux dispositions particulières :

- les élèves inscrits et pratiquant à la Lyre Talençaise bénéficieront d'une réduction de 15 % sur leurs tarifs,
- les élèves qui suivent les deux cursus musique et danse bénéficieront également d'une réduction de 15 % sur le tarif le plus élevé.

SPECTACLE DE DANSE ET DE CHANT LYRIQUE

PARTICIPATION DES ÉLÈVES POUR LA FOURNITURE OU LOCATION D'ÉLÉMENTS DE COSTUME	11,50 €
VENTE DE L'ENREGISTREMENT VIDEO DU SPECTACLE	20,50 €

ATELIERS DE SOPHROLOGIE

SÉANCE À DESTINATION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE	4,00 €
--	--------

SAISON CULTURELLE

Tarifs applicables de septembre 2025 à juin 2026

SPECTACLES ET CONCERTS

TARIF PLEIN ADULTE	15,50 €
TARIF RÉDUIT ADULTE (1)	9,50 €
TARIF ENFANT (jusqu'à 16 ans inclus)	7,50 €
GROUPE ADULTES (à partir de 17 ans) accompagnés par des structures à vocation sociale, spécialisées de Talence et lycées talençais	7,50 €
GROUPE ENFANTS (jusqu'à 16 ans inclus) accompagnés par les centres sociaux, centres de loisirs, crèches de Talence et le centre animation jeunesse	5,50 €
Collèges, lycées , établissements du supérieur ou spécialisés de TALENCE	7,50 €
Collèges, lycées , établissements du supérieur ou spécialisés HORS TALENCE	8,50 €
(1) Le tarif réduit est applicable aux :	

- demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et accompagnants éventuels (un accompagnant par bénéficiaire), - groupes à partir de 10 personnes, - professionnels du spectacle, - lycéens, étudiants (jusqu'à 29 ans inclus), - adultes accompagnés d'un enfant jusqu'à 16 ans inclus, - adhérents de l'IDDAC.

CONCERTS MUSIQUEVILLE ET SÉANCES SCOLAIRES

TARIF NORMAL	6,50 €
TARIF ENFANT (jusqu'à 16 ans inclus) accompagnés par les Centres sociaux, Centres de loisirs, Centre Animation Jeunesse, Crèches de Talence	5,50 €
TARIF DES SCOLAIRES	
Ecoles maternelles et élémentaires TALENCE	5,50 €
Ecoles maternelles et élémentaires HORS TALENCE	6,50 €
Collèges, lycées, établissements du supérieur ou spécialisés TALENCE	7,50 €
Collèges, lycées, établissements du supérieur ou spécialisés HORS TALENCE	8,50 €
- Elèves de l'EMMD pour les concerts Musiquenville - Invitations des compagnies programmées selon dispositions contractuelles entre la ville, les compagnies et les partenaires - Accompagnateurs des groupes Centres sociaux, Centres de loisirs, Centre Animation Jeunesse, établissements spécialisés de Talence et hors Talence - Accompagnateurs des scolaires (Talence et Hors Talence) : . des maternelles : 1 adulte pour 8 enfants . des élémentaires : 1 adulte pour 14 enfants . des collèges, lycées : 2 adultes par classe Pour les accompagnateurs (hors AESH) au-delà du taux d'encadrement exigé, il convient d'appliquer le même tarif que celui appliqué aux enfants mentionné ci-dessus.	Exonéré

Concernant la grille ci-dessus, il convient de préciser deux dispositifs particuliers :

- 1) Le « tarif des scolaires » s'applique aux groupes scolaires venant assister à des représentations programmées pendant le temps scolaire dans le cadre de la saison culturelle.
- 2) Les spectacles ou actions culturelles dans le cadre de temps forts programmés dans la saison (tels que : La quinzaine de l'égalité, de la citoyenneté et de la diversité, la Fête de la Science, la Fête des Mathématiques) ne comportent pas de billetterie.

ATELIERS ET CONFÉRENCES DU FORUM DES ARTS ET DE LA CULTURE

Ateliers d'actions culturelles et/ou scientifiques	4,00 €
Conférences	4,00 €

VENTE DE PRODUITS PATRIMONIAUX ET CULTURELS

Carnet de dessin (l'unité)	10,00 €
Affiche au format 30x40cm (l'unité)	26,00 €
Affiche au format 50x70cm (l'unité)	36,00 €

MÉDIATHÈQUE

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2025

Vente de sacs en toile de jute

Sac en toile de jute	3,50 €
----------------------	--------

Vente de cartes d'adhérent et de crédits d'impression

Remplacement de carte d'adhérent perdue	2,50 €
Le minimum d'achat de recharge est fixé à	1,00 €
Le maximum d'achat de recharge est fixé à	25,00 €
Impression au format A4 noir et blanc	0,10 €
Impression au format A4 couleur	0,20 €
Impression au format A3 noir et blanc	0,20 €
Impression au format A3 couleur	0,40 €

Vente de documents à l'occasion d'une opération de « désherbage » des collections

Quel que soit le type de document	1,00 €
Si la valeur initiale du document est supérieure à 50 €	5,00 €
Les revues par lot de 4	1,00 €
Un lot intégral d'encyclopédie	20,00 €

Remboursement des documents perdus

En cas de perte, le document doit être remboursé au prix du document neuf.

4) ESPACE SENIORS

Tarifs applicables à la rentrée de septembre 2025

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	Tarif annuel	TALENÇAIS	NON TALENÇAIS
Activités libres			
Tricot / Crochet (sans fourniture)		30 €	43 €
Broderie / Patchwork (sans fourniture)		30 €	43 €
Jeux de cartes et autres jeux		30 €	43 €
Écoute musicale		30 €	43 €
Ateliers d'expression			
Ensemble vocal		90 €	117 €
Gaîté lyrique		90 €	117 €
Chorale		113 €	146 €
Théâtre		113 €	146 €
Anglais		113 €	146 €
Conversation Espagnole		113 €	146 €
Danses (tarif pour une discipline)		148 €	192 €
Ateliers sport et bien-être			
Marche rapide / Marche dynamique		30 €	43 €
Marche douce / Marche d'entretien		30 €	43 €
Forme musculaire		30 €	43 €
Disciplines de type Zen		30 €	43 €
Qi danse		30 €	43 €
Disciplines de type Gym		120 €	156 €
Ateliers créatifs			
Découvertes créatives par thème		30 €	43 €
Mosaïque		113 €	146 €
Peinture sur tous supports		113 €	146 €
Couture / Modélisme / Stylisme		113 €	146 €

Une tarification au deuxième semestre est possible (sur la base du tarif annuel divisé par deux) pour les Ateliers d'expression, les Ateliers sport et bien-être (sauf Marche rapide, dynamique et douce) et les Ateliers créatifs (sauf Découvertes créatives par thème).

ACTIVITÉS PONCTUELLES		TALENÇAIS	NON TALENÇAIS
Ateliers découvertes			
Initiation / Stages (3 séances)		15 €	18 €
Initiation autour du vin		33 €	44 €
Ateliers dynamiques des Seniors et Prévention		Gratuit	
Sorties découvertes-sportives-culturelles			
- Déplacements :			
Sorties Bordeaux Métropole		2,50 €	3,00 €
Sorties département Gironde		5,00 €	8,00 €
Sorties départements limitrophes de la Gironde		13,50 €	20,00 €
Sorties départements non limitrophes sans nuitée		19,50 €	26,50 €
Sorties départements non limitrophes avec nuitée		0,08 €/km	0,11 €/km
- Droits d'entrées : Entrées et /ou visites		Tarif des prestataires sur facturation (musées, salles spectacles...)	
Bals (tarif par bal)	Avec DJ :	7,00 €	12,00 €
	Avec orchestre :	11,00 €	18,00 €
Journée des Seniors		25,00 €	30,00 €
Thé dansant de fin d'année		7,00 €	12,00 €
Conférences (tarif par séance)			
Conférence de type 1 (1)		5,00 €	7,50 €
Conférence de type 2 (1)		7,50 €	10,50 €
Conférence de type 3 (1)		9,00 €	12,50 €
(1) En fonction du coût de l'intervenant (de 0 à 200 €, de 201 à 300 € et au-delà de 300 €)			

Il convient de rappeler qu'une réduction de 10% sur l'activité de l'Espace Seniors la moins chère est applicable à partir de la deuxième activité.

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande, Mesdames Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »
Annexe

Inscription aux activités annuelles : possibilité d'échelonnement des paiements en fonction des échéances de facturation

Pour toutes les activités annuelles qui débutent à la rentrée de septembre, le calendrier des échéances de facturation est le suivant :

- Pour un paiement en 1 fois, l'échéance est fixée :
au 31/10/N (cela signifie que la facture sera établie début novembre).
- Pour le paiement en 3 fois, les échéances (1/3) sont fixées respectivement :
au 31/10/N (pour une facturation début novembre),
au 30/11/N (pour une facturation début décembre),
au 31/12/N (pour une facturation début janvier).
- Pour l'Ecole municipale de musique et de danse seulement, il existe en plus la possibilité d'échelonner la facturation en 9 fois :
au 31/10/N (pour une facturation début novembre),
au 30/11/N (pour une facturation début décembre),

au 31/12/N (pour une facturation début janvier),
au 31/01/N+1 (pour une facturation début février),
au 28/02/N+1 (pour une facturation début mars),
au 31/03/N+1 (pour une facturation début avril)
au 30/04/N+1 (pour une facturation début mai),
au 31/05/N+1 (pour une facturation début juin),
au 30/06/N+1 (pour une facturation début juillet).

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC,
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT –
Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 13 - Tarification de l'occupation du Domaine Public et autres tarifs

M. JESTIN : Même principe pour l'occupation du domaine public, le droit aux places, les locations de salles et les ventes du Café du Dôme, les prestations funéraires, les ventes d'insertions publicitaires et le loyer de Talence Pépinière incubateur et coworking, avec une hausse limitée à 2 % pour les mêmes raisons que la délibération précédente.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres remarques, des questions ? M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Oui, juste une remarque. Je vois qu'on a augmenté les cautions. Alors je peux le comprendre et entre autres, entre parenthèses, la salle des Éclaireurs a été rénovée et c'est très bien. Je suis allé la visiter, franchement, quand c'est bien, il faut le dire. Mais je ne comprends pas pourquoi on a carrément augmenté toutes les cautions alors que les... du double presque. Donc, en sachant que les salles n'ont pas été rénovées, à part les Éclaireurs. Je peux comprendre ou même le Château de Thouars, je peux comprendre. Mais je ne vois pas l'intérêt, surtout pour les associations talençaises ou les partis politiques qui sont sur la Ville.

M. LE MAIRE : D'abord, un, le montant de la caution ne représente en rien le prix. Donc voilà. Je pense que c'est pour couvrir une partie. Je vais vous répondre. Mme RONDEAU, en charge des associations.

Mme RONDEAU : Des salles municipales.

M. LE MAIRE : Et des salles municipales.

Mme RONDEAU : Non. Oui, alors on a fait cette augmentation. En fait, les salles qui restent pour les particuliers, ont toutes été rénovées. Il y en a... Et enfin, elles ont toutes été rénovées une fois et Haut-Brion va être à nouveau modifiée pour être conforme à la réglementation ERP incendie, cet été. Donc toutes les salles qui restent à disposition des particuliers auront été rénovées et on s'aperçoit quand même que la caution n'était pas forcément suffisamment dissuasive dans... Et, en fait, les Éclaireurs l'ont déclenchée, parce qu'on monte en gamme dans les prestations proposées.

M. BIMBOIRE : Si je peux me permettre... Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : Vous avez la parole, M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Mais là, on ne parle pas des citoyens et des citoyennes de Talence. On parle bien de la gratuité au niveau des associations. C'est marqué.

Mme RONDEAU : Oui, mais en fait, on a des associations qui, malheureusement, ne respectent pas beaucoup.

M. LE MAIRE : Je... Je n'ai plus le montant en tête que l'on a mis pour rénover simplement Les Éclaireurs. Je sais par exemple que rien que la cuisine nous a coûté une somme plus que rondelette. C'est aussi normal de l'accompagner. Moi j'ai envie de dire que quand on paye une caution et qu'elle est un peu dissuasive, eh bien... puisqu'elle n'est pas encaissée, donc il n'y a pas de problématique de pouvoir d'achat, ça a permis aussi de rappeler le respect. Y compris d'ailleurs le respect des gens qui s'occupent... et je veux ici les remercier, du ménage, de l'entretien de tous ces locaux-là. Mme RAMI, vous aviez une question, je crois.

Mme RAMI : Non, c'était la même que celle de David.

M. LE MAIRE : Très bien. Est-ce que je peux avoir vos votes s'il vous plaît ?

Mme RAMI : NPPV.

M. LE MAIRE : NPPV, Mme la Conseillère Départementale.

Mme QUÉLIER : NPPV.

M. LE MAIRE : Parfait. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Pareil.

M. LE MAIRE : Eh bien, la délibération est également adoptée à l'unanimité.

Mme FABRE-TABOURIN : Peut-être vous proposer, M. le Maire, de regrouper les délibérations 14 et 15, si vous en êtes d'accord.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Dans le prolongement de la délibération précédente, je vous propose maintenant de délibérer les tarifs concernant :

- les occupations du Domaine Public et droits de place,
- les locations des salles et les ventes du Café du Dôme,
- les prestations funéraires,
- les ventes d'insertions publicitaires dans le Cité Guide,
- les loyers de Talence Pépinière, Incubateur et Coworking.

Les occupations du Domaine Public et droits de place :

Par délibération du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour les redevances d'occupation temporaire du Domaine Public et les droits de place.

En la matière, je vous rappelle que toute occupation du Domaine Public à but commercial ou privé est d'une part, soumise à autorisation préalable de la Ville, et doit d'autre part, donner lieu au paiement d'un droit de place ou d'une redevance, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1.

Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1^{er} septembre 2025, cette tarification comme suit :

1. Droit de place pour la vente sur la voie publique

1.1. Droit de place à l'occasion des marchés			
Pour les abonnés	Pour le mois	3 €	le mètre linéaire de façade
Pour les occasionnels	Par marché	1 €	de droit fixe
Pour les occasionnels	Par marché	+ 1 €	le mètre linéaire de façade
1.2. Droit de place pour les marchands ambulants hors marchés			
Pour toutes les structures itinérantes	Caution	500 €	caution à l'installation
Camions et stands alimentaires	Par jour	0,89 €	le mètre carré de surface au sol
Grande roue, manèges, attractions...	Par jour	0,17 €	le mètre carré de surface au sol
Cirques et spectacles divers de moins de 300 m2	Par jour	89,00 €	de forfait
Cirques et spectacles divers à partir de 300 m2	Par jour	118,00 €	de forfait
1.3. Droit de place pour les terrasses des cafés et restaurants			
Place Alcalà de Henares et Allée du 7 ^{ème} art (secteur centre-ville)	Par an	34,00 €	le mètre carré de surface au sol
Trottoirs axe Libération-Gambetta (sauf secteur centre-ville)	Par an	26,00 €	le mètre carré de surface au sol
Autres secteurs	Par an	23,00 €	le mètre carré de surface au sol
1.4. Droit de place pour les enseignes temporaires			
Tous les dispositifs	Par mois	16,00 €	le mètre carré de surface au sol
1.5. Droit de place accordé aux associations talençaises			
Pour les braderies commerciales		Gratuit	
Pour le 1 ^{er} vide grenier de l'année		Gratuit	
Pour les vides greniers suivants	Par jour	149,00 €	de forfait
1.6. Droit de place pour les autres types de vente sur la voie publique			
	Par jour	1 €	de droit fixe
		+ 1 €	le mètre linéaire de façade

2. Redevance à l'occasion des ventes sur la voie publique

2.1. Redevance pour l'utilisation de l'énergie électrique ou d'un point d'eau			
Pour les abonnés	Pour le mois	15,00 €	Le raccordement reste à la charge des utilisateurs
Pour les occasionnels	Par jour	6,00 €	
2.2. Redevance pour l'enlèvement des déchets			
Pour les abonnés	Pour le mois	14,00 €	
Pour les occasionnels	Par jour	5,00 €	

3. Redevance à l'occasion des travaux et chantiers

3.1. Echafaudages, clôtures de chantier et véhicules utilitaires			
Pour 1 semaine uniquement		9,00 €	le mètre carré de surface au sol
Du 1er au 3ème mois	Par mois	15,00 €	le mètre carré de surface au sol
Du 4ème au 5ème mois	Par mois	20,00 €	le mètre carré de surface au sol
A partir du 6ème mois et au-delà	Par mois	37,00 €	le mètre carré de surface au sol
3.2. Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants			
	Par semaine	55,00 €	à l'unité
3.3. Bennes ou containers, baraques de chantier			
1ère semaine	Par semaine	87,00 €	à l'unité
2ème semaine	Par semaine	125,00 €	à l'unité
3ème semaine	Par semaine	165,00 €	à l'unité
4ème semaine et au-delà	Par semaine	242,00 €	à l'unité
3.4. Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention			
	Par jour	40,00 €	à l'unité
Minimum de perception		40,00 €	

4. Redevance pour les tournages de films

4.1. Films documentaires, culturels, d'études, touristiques		Gratuit	
4.2. Courts métrages		Gratuit	
4.3. Longs métrages, séries TV, films publicitaires	Par jour	279,00 €	
4.4. Barnum cuisine	Par jour	140,00 €	

5. Redevance pour l'autopartage

5.1. Pour une place de stationnement	Par an	127,00 €	
--------------------------------------	--------	----------	--

6. Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre
(conformément au règlement d'occupation du domaine public)

6.1. Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation	Par jour	76,00 €	de forfait et par unité
6.2. Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	45,00 €	le mètre carré de surface au sol

Concernant cette tarification, il convient de rappeler les éléments suivants :

- 1) Toute période entamée est due,
- 2) Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur,
- 3) Toute surface sera arrondie au mètre carré supérieur,
- 4) Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré,
- 5) L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place,
- 6) Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale.

Concernant l'autopartage, il convient de rappeler que cette notion est définie par l'article L 1231-14 du Code des transports comme « la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée ». Il s'agit d'un service de location de véhicules partagés, disponible 24h/24 et 7j/7, destiné à tous les publics pour différents motifs de déplacements. L'enjeu de l'autopartage à Talence est triple :

- 1) Réduire le taux de motorisation des ménages, notamment par le non renouvellement du second véhicule ou son abandon, voire à ne plus disposer d'aucun véhicule,
- 2) Réduire les émissions de polluants liées à la circulation des véhicules carbonés,
- 3) Assurer une alternative aux différents modes de déplacement déjà présents sur la commune.

Les locations des salles et les ventes du Café du Dôme :

Par délibération du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour la location des salles municipales et les consommations du Café du Dôme.

Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1^{er} septembre 2025, cette tarification comme suit :

Salles louées aux particuliers talençais

Salles	Tarifs	Cautiion	Heure de clôture
Eclaireurs	156 €	500 €	Aucune
Haut-Brion	156 €	500 €	Minuit
<u>Forfait samedi et dimanche</u>			
Eclaireurs	300 €	500 €	Aucune
Haut-Brion	300 €	500 €	Minuit
Château de Thouars	1 232 €	2 000 €	Aucune

Salles louées aux syndicats

Salles	Tarifs	Cautiion	Heure de clôture
Eclaireurs	156 €	200 €	Aucune
Haut-Brion	156 €	200 €	Minuit
Robespierre	156 €	200 €	22 heures

**Salles louées aux comités d'entreprises talençais
ou à des associations non talençaises**

Salles	Tarifs	Cautiion	Heure de clôture
Eclaireurs	308 €	500 €	Aucune
Haut-Brion	308 €	500 €	Minuit
Robespierre	308 €	500 €	22 heures
Mauriac	647 €	850 €	1 heure

**Salles mises à disposition gratuitement aux associations talençaises
et aux partis politiques**

Salles	Cautiion	Heure de clôture
Eclaireurs	500 €	Aucune
Haut-Brion	500 €	Minuit
Robespierre	500 €	22 heures
Cauderès	500 €	22 heures
Baraque	500 €	22 heures
Malerettes	500 €	22 heures
Mauriac	550 €	1 heure

**Salles mises à disposition gratuitement une fois par an
aux associations talençaises**

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
Salle polyvalente du Dôme	2 000 €	Aucune

Salles mises à disposition gratuitement une fois par an aux partis politiques

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
--------------------	---------	--------

Salle de conférence du Forum des Arts et de la Culture

	Tarifs	Cautiion
Une demi-journée	537 €	500 €
Une journée	670 €	
Utilisation de matériel	201 €	

Cette dernière grille s'accompagne des dispositions suivantes :

- la manifestation organisée doit présenter un caractère culturel et/ou scientifique,
- les établissements scolaires du premier et deuxième degré de la commune sont exclus de cette tarification,
- la Ville pourra exonérer ses partenaires de cette tarification en formalisant cet engagement dans une convention de partenariat.

Pour toutes les salles, et quelques soient les modalités de la mise à disposition, en cas de désordre (exemples : perte des clés, dégradation dans la salle, matériel non restitué), les frais supportés par la collectivité pour le réparer feront l'objet d'une demande de remboursement auprès des utilisateurs (au coût réel de la réparation ou du remplacement).

S'agissant de la grille tarifaire des consommations du Café du Dôme, je vous propose de maintenir à l'identique la grille existante. Ainsi, la tarification reste la suivante :

Consommations du Café du Dôme

Café, Thé, Infusions, Sirop à l'eau	0,60 €
Smoothies	1,00 €
Carte 10 consommations (hors Smoothies)	5,00 €
Pâtisseries, part de tarte, cake salé	1,00 €
Menu du jour (Entrée / Plat / Dessert)	9,00 €

Les prestations funéraires :

Par délibération du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la régie des cimetières. Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1er juin 2025, cette tarification comme suit :

Prestations funéraires	Tarifs		
	HT	Taux TVA	TTC
Opérations funéraires :			
Tarif horaire	27,50 €	20%	33,00 €
Tarif horaire en cas de dépassement	46,67 €	20%	56,00 €
Forfait pour non-respect des horaires	274,17 €	20%	329,00 €
Déplacement de cercueil	23,33 €	20%	28,00 €
Fournitures de matériels lors des opérations funéraires :			
Reliquaire 1 mètre	64,17 €	20%	77,00 €
Reliquaire 1,20 m	95,83 €	20%	115,00 €
Reliquaire 1,40 m	95,83 €	20%	115,00 €
Reliquaire 1,85 m	137,50 €	20%	165,00 €
Bac de récupération	73,33 €	20%	88,00 €
Produit d'absorption	23,33 €	20%	28,00 €
Filtre d'épuration	69,17 €	20%	83,00 €
Sac petit modèle	5,00 €	20%	6,00 €
Sac grand modèle	10,83 €	20%	13,00 €
Ventes de concessions :			
Concession 50 ans (le m ² de concession)	911,00 €	0%	929,00 €
Concession 10 ans (la concession)	252,00 €	0%	257,00 €
Columbarium 2 urnes (15 ans)	539,00 €	0%	550,00 €
Columbarium 2 urnes (30 ans)	1078,00 €	0%	1100,00 €

Columbarium 4 urnes (15 ans)	1078,00 €	0%	1100,00 €
Columbarium 4 urnes (30 ans)	2157,00 €	0%	2200,00 €
Implantation de cavurne pour 2 à 4 urnes (50 ans)	673,00 €	0%	686,00 €
Implantation de cavurne pour 6 à 8 urnes (50 ans)	1346,00 €	0%	1373,00 €
Redevances pour les caveaux provisoires :			
Entrée avec le 1 ^{er} trimestre de séjour	54,00 €	0%	55,00 €
Séjour par mois dans la limite d'1 an	22,00 €	0%	22,00 €
Séjour par mois au-delà d'1 an	54,00 €	0%	55,00 €
Encaissements pour le compte de l'État des vacations de la Police Nationale :			
Tarif unitaire par prestation : pose des scellés, exhumations	20,00 €	0%	20,00 €

Les ventes d'insertions publicitaires dans le Cité Guide :

Par délibération du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des insertions publicitaires dans le Cité Guide. Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 15 juillet 2025, cette tarification comme suit :

Dimensions et emplacements des annonces	Tarifs HT
Pages intérieures pleine page	1 430 €
Pages intérieures 1/2 page	970 €
Pages intérieures 1/4 page	440 €
Pages intérieures 1/8 page	200 €
2 ^{ème} de couverture pleine page	2 040 €
2 ^{ème} de couverture 1/2 page	1 120 €
2 ^{ème} de couverture 1/4 page	510 €
4 ^{ème} de couverture pleine page	3 060 €
4 ^{ème} de couverture 1/2 page	1 530 €
4 ^{ème} de couverture 1/4 page	920 €

Deux types de remises peuvent être appliquées à ces tarifs :

- Une remise de fidélité de 10 % : cette remise concerne tout annonceur ayant pris un espace publicitaire dans l'édition de l'année précédente.

- Une remise de bouclage de 10 % : cette remise concerne tout annonceur réservant un encart publicitaire au moment du bouclage du guide (soit dans les 15 derniers jours avant la fin de la commercialisation des espaces publicitaires) pour faciliter la commercialisation des espaces restés invendus.

Les remises sont cumulables entre elles.

La commercialisation de ces espaces peut être assurée par les services municipaux ou une régie extérieure.

Les loyers de Talence Pépinière, Incubateur et Coworking :

Par délibération du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des loyers de Talence Pépinière, et par délibération du 10 juin 2024 ceux de l'Incubateur et du Coworking. Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1er janvier 2026, cette tarification comme suit :

Talence Pépinière : redevance d'occupation des locaux

La 1 ^{ère} année	12 € TTC / m ² / mois
La 2 ^{ème} année	14 € TTC / m ² / mois
La 3 ^{ème} année	16 € TTC / m ² / mois

Talence Pépinière : prestation d'accompagnement obligatoire assurée par Talence Innovation Sud Développement

Entreprises innovantes ou issues de l'université	55 € / mois
--	-------------

Talence Pépinière : Services annexes facultatifs (prestation gratuite deux fois par mois pour les entreprises hébergées)

Location petite salle de réunion	23 € la ½ journée
	33 € la journée
Location salle de réunion + télévision	55 € la ½ journée
	71 € la journée

Incubateur : redevance d'occupation des locaux

La 1 ^{ère} année	Offert
La 2 ^{ème} année	61 € TTC / poste / mois
La 3 ^{ème} année	71 € TTC / poste / mois

Coworking : redevance d'occupation des locaux

La 1 ^{ère} année	51 € TTC / poste / mois
La 2 ^{ème} année	61 € TTC / poste / mois
La 3 ^{ème} année	71 € TTC / poste / mois

Incubateur et Coworking : prestation d'accompagnement obligatoire assurée par CREDER et Talence Innovation Sud Développement

CREDER (Incubateur)	50 € / mois (1)
Talence Innovation SD (Incubateur et Coworking)	100 € / an (adhésion)

(1) Gratuit pour les RSA et chômeurs

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC,
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT –
Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 14 - Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la place Gauguin au bénéfice de Bordeaux Métropole – Autorisation.

N° 15 - Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la place Gauguin au bénéfice de Domofrance dans le cadre de la réhabilitation de la résidence Atrium – Autorisation.

M. JESTIN : Je vais faire peut-être un peu plus simple que la délibération. Vous savez que nous avons un projet de rénovation de cette place, important. Il y a quelques échanges parcellaires qui sont à prévoir et avec DOMOFRANCE et avec la Métropole, puisque ça deviendra une place, à terme, métropolitaine.

Et donc dans l'attente de ces régularisations foncières, il faut les autoriser, pour démarrer les premiers travaux. Vous avez peut-être vu que depuis lundi, les premiers travaux ont démarré. Alors là, ce sont des travaux de la Ville. C'est pour ça qu'on pouvait les démarrer, puisque ce terrain appartient à la Ville, avec l'enlèvement d'un certain nombre de réseaux. C'est un chantier assez impressionnant, parce que nous avons des canalisations à quatre mètres de profondeur que nous sommes en train d'enlever, pour que tout ça soit fait en bonne et due forme. Donc c'est l'autorisation préalable pour que ces deux entités puissent travailler. Pour Domofrance, c'est parce qu'ils font leur projet de réhabilitation de Gauguin. Ils vont racheter une toute petite partie à un endroit, notamment un mètre, là où il y a des canalisations qui leur appartiennent. Donc c'est pour qu'ils puissent... que les travaux puissent « être dans les clous », que nous passons ces deux délibérations.

M. LE MAIRE : En tous les cas, la seule démolition de l'ancien centre commercial a permis quand même d'éclaircir considérablement la vision. Voilà. Et les conditions sanitaires aussi, puisque nous avons quelques pigeons. On parlait de nuisibles tout à l'heure, qui étaient... posaient de vrais problèmes. En tout cas, il va y avoir une très belle rénovation menée à cet endroit-là, menée avec nos collègues de Bordeaux Métropole. Avez-vous des questions, mes chers collègues ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes ? Je vous propose de voter sur les deux, sauf si...

Mme RAMI : Pour, pour les deux.

M. LE MAIRE : Pour les deux. Je vous remercie. Ces deux délibérations sont adoptées.

Mme FABRE-TABOURIN : Vous proposer peut-être aussi de grouper les 16 et 17.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, aux Propriétés Communales, expose :

« Dans le cadre du contrat de codéveloppement n°6 entre Bordeaux Métropole et la Ville, la fiche n° C060640 expose que dans la continuité de la recomposition du cœur de quartier de Thouars, la place Gauguin fait l'objet d'un projet de requalification générale au titre du contrat précédent depuis 2019 dans le cadre d'une démarche Etude Impact Santé. L'étude, menée en lien étroit avec la ville et Domofrance, bailleur et propriétaire des espaces et immeubles attenants, a été présentée en concertation en avril 2024 et validée au niveau AVP à l'été 2024.

La Ville a finalisé l'acquisition des immeubles au premier trimestre 2024 et a procédé à leur démolition entre juin et juillet 2024.

Dans le cadre du projet de requalification, Bordeaux Métropole intervient au titre de ses compétences en matière de mobilité pour réaliser un cheminement piéton, un parking paysager d'une douzaine de places, et un espace évènementiel. La Ville réalisera la réhabilitation de la fontaine existante, la création de 2 aires de jeux dédiées aux tranches d'âge 1-6 ans et 6-12 ans, la pose de mobilier urbain et la végétalisation de l'ensemble de l'espace.

Le foncier de cette place appartient aujourd'hui à la Ville de Talence et à l'issue de ces travaux, la Ville restituera le foncier de la place Gauguin à Bordeaux Métropole, en lien avec sa compétence de gestionnaire de voirie et d'espaces de mobilité douce. Cet ensemble est porté au cadastre de la Ville de Talence sous les références section BE 379 pour une superficie de 724 m², BH 210 pour une superficie de 1280 m² environ, BH 220 pour une superficie d'environ 127 m², BE 377 pour une superficie de 742 m², BH 287 pour une superficie de 509 m², et BH 282 pour une superficie de 61 m². Soit une superficie globale d'environ 3443 m².

Certaines parcelles sont également en cours de régularisation entre Domofrance et la ville de Talence, dans le cadre du projet de réhabilitation de la résidence Atrium : il s'agit des parcelles identifiées BE 376, BE 378, BE 381, BH 222.

Il convient, au travers d'un dispositif de mise à disposition anticipée et temporaire, de permettre à Bordeaux Métropole d'anticiper sur la réalisation du projet et notamment des travaux sous sa responsabilité en l'autorisant à disposer du bien sans attendre la signature de l'acte de cession. La ville de Talence accepte cette utilisation transitoire de manière à faciliter la mise en valeur du site et la bonne réalisation des travaux. La ville de Talence autorise également Bordeaux Métropole à déposer les autorisations d'occupation du sol, rendues nécessaires par la mise en œuvre du projet sur ces fonciers. »

Afin de permettre la bonne réalisation du projet de requalification de la place Gauguin et d'autoriser Bordeaux Métropole à intervenir sur les fonciers appartenant à la Ville, il vous est proposé :

- de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition transitoire des fonciers de la Place Gauguin au bénéfice de Bordeaux Métropole.
- d'autoriser Bordeaux Métropole à déposer toute autorisation d'occupation du sol et les documents y afférents nécessaires à la réalisation du projet de requalification.

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, aux Propriétés Communales, expose :

« Dans le cadre du contrat de codéveloppement n°6 entre Bordeaux Métropole et la ville, la fiche n° C060640 expose que dans la continuité de la recomposition du cœur de quartier de Thouars, la place Gauguin fait l'objet d'un projet de requalification générale au titre du contrat précédent depuis 2019 dans le cadre d'une démarche Etude Impact Santé. L'étude, menée en lien étroit avec la ville et Domofrance bailleur et propriétaire des espaces et immeubles attenants a été présentée en concertation en avril 2024 et validée au niveau AVP à l'été 2024.

Domofrance réalise la réhabilitation des 119 logements et la résidentialisation de la résidence ATRIUM qui borde la place Gauguin. Pour ce faire, la limite de propriété entre Domofrance et la ville, actuelle propriétaire du foncier de la place, doit être redéfinie, afin qu'un réseau d'eaux usées appartenant à Domofrance soit remis dans leur propriété. La limite nouvelle doit donc être décalée vers la place d'environ 3,5 m sur le linéaire le long de la partie nord de la place, afin d'intégrer ce réseau et de délimiter par une nouvelle clôture l'emprise de la résidence ATRIUM, soit une superficie de 175 m². Cette rétrocession foncière interviendra entre la Ville et Domofrance d'ici fin 2025.

D'ici là, il convient, au travers d'un dispositif de mise à disposition anticipée et temporaire, de permettre à Domofrance d'anticiper sur la réalisation du projet et notamment les travaux de clôture et de remise à niveau du

terrain sous sa responsabilité en l'autorisant à disposer du bien sans attendre la signature de l'acte de cession. La Ville de Talence accepte cette utilisation transitoire de manière à faciliter la mise en valeur du site et la bonne réalisation des travaux.

Je vous propose, afin d'assurer la bonne réalisation du projet de requalification de la place Gauguin et de réhabilitation de la résidence ATRIUM :

- d'autoriser DOMOFrance à intervenir sur les fonciers appartenant à la Ville,
- de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition transitoire d'une partie du foncier nécessaire à la réalisation des travaux de réhabilitation et de résidentialisation de la résidence ATRIUM. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 16 - Mise en vente d'une partie du bien situé 3 rue Gutenberg cadastré AK 520.

N° 17 - Mise en vente d'une partie du bien situé 1 rue Gutenberg cadastré AK 521.

M. JESTIN : Alors, nous avons déjà passé une délibération sur ce terrain-là. Vous vous rappelez, je crois, au dernier Conseil, pour une bande de trois mètres, auprès du voisin qui voulait acheter. Et donc là, ce sont les deux terrains qui ont été mis en consultation publique par l'Ordre des Notaires. Donc, le premier terrain qui est un terrain qui est proposé à un prix de 160 230 € aux deux personnes qui sont citées dans la délibération, montant conforme à l'estimation des Domaines. Et pour la 17, au prix de 159 992 €, qui lui, par contre, est un peu inférieur à l'estimation des Domaines, mais que nous avons décidé d'accepter de par le projet qu'ils proposaient, puisque c'est la création de 12 berceaux en petite enfance. Et donc, il nous a semblé que ça méritait peut-être que l'on fasse un petit effort.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? M. BARDIN.

M. BARDIN : Oui, c'est sur la 17, M. JESTIN. Effectivement, je suis d'accord que l'effort concernant la création d'une crèche privée soit bien. Mais qu'est-ce qui nous garantit, qu'effectivement, puisque cette personne l'achète en son nom propre, finalement le terrain... qu'est-ce qui nous garantit qu'elle réalisera très bien sa micro-crèche ? Puisque sur les Domaines, le domaine était bien estimé sur le montant d'une valeur d'une maison individuelle.

M. JESTIN : Alors je... je... Enfin, c'est inclus dans les actes de vente et ça sera précisé dans l'acte de vente, comme on a l'habitude de le faire, de manière à ce que les choses soient claires sur cet élément-là.

M. LE MAIRE : Et par ailleurs, la vente étant conditionnée à l'obtention d'un permis de construire. Il n'est pas fait une interdiction de regarder très attentivement le permis de construire, ce que nous ferons. Donc, après, je pourrais... je pourrais partager avec vous le... Oui, mais enfin, d'abord, un, je pense qu'on a beaucoup échangé avec la personne. On est... Bon, on est sur un... Vous savez, d'abord, attendons de vendre, on va voir. Par ailleurs, je pourrais vous parler très longuement des prix des Domaines. Aujourd'hui, on voit bien qu'il y a une vraie difficulté, notamment avec l'accès aux crédits. Pour une fois, ce n'est pas incohérent. Mais en tout cas, on verra là-dessus. En tout cas, ça nous a semblé être un projet. La personne est venue nous voir pour nous parler de son projet. Il y a une vraie réalité là-

dessus. Donc je pense qu'on peut faire confiance à cette personne-là. En tout cas, on n'a pas d'autres moyens sur un opérateur privé, comme celui-là, individuel, que de faire confiance. Voilà. Alors, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Vos votes, s'il vous plaît.

Mme RAMI : Dans la continuité de ce qu'on avait voté précédemment, ça sera contre.

M. LE MAIRE : Pour l'ensemble de votre groupe ?

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme la Conseillère Départementale.

Mme QUÉLIER : Contre.

M. LE MAIRE : Très bien. Et M. le représentant de La France Insoumise ?

M. JOLIOT : NPPV.

M. LE MAIRE : Pour les deux délibérations ? Très bien. Merci beaucoup. Les deux délibérations sont adoptées.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« Le 16 septembre 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en vente de deux lots issus de la division de la parcelle AK 193 située 111 rue Camille Pelletan dans le cadre d'une vente immobilière interactive. Cette vente s'est déroulée les 17 et 18 février 2025. La meilleure offre concernant le lot 1 a été déposée par Monsieur Jérôme BOURRAT et Madame Alexandra SOWDEN demeurant 30 rue Raoul Voignier au prix de 160 230 € net vendeur. Le lot 1 présente une surface de 237 m². Les acquéreurs souhaitent y construire une maison individuelle.

Le prix de vente se situe dans la marge de négociation figurant dans l'avis de France Domaine en date 5 mai 2025 soit 157 000 €.

Je vous propose donc d'accepter l'offre de Monsieur BOURRAT et Madame SOWDEN demeurant 30 rue Raoul Voignier à Talence.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– D'approuver la vente du lot 1 situé 3 rue Gutenberg à Talence, cadastré AK 520, au profit de Monsieur Jérôme BOURRAT et Madame Alexandra SOWDEN, demeurant 30 rue Raoul Voignier à Talence au prix de 160 230€ net vendeur.

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
Talence)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« Le 16 septembre 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en vente de deux lots issus de la division de la parcelle AK 193 située 111 rue Camille Pelletan dans le cadre d'une vente immobilière interactive. Cette vente s'est déroulée les 17 et 18 février 2025. La meilleure offre concernant le lot 2 a été déposée par Madame Marie Alix TOUTON demeurant 2 rue Jean Baptiste POMIES 33400 Talence au prix de 159 992 € net vendeur. Le lot 2 présente une surface de 258 m². Madame TOUTON souhaite implanter sur le site une micro-crèche.

Le prix de vente est inférieur à celui figurant sur l'avis de France Domaine en date du 5 mai 2025. Toutefois cette acquisition permettra l'implantation d'une micro-crèche de 12 places augmentant ainsi les capacités d'accueil sur la commune.

Ce projet revêtant donc un intérêt général local, je vous propose d'accepter l'offre de Madame Marie Alix TOUTON.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– D'approuver la vente du lot 2 issu de la division du bien situé 1 rue Gutenberg à Talence, cadastrée AK 521, au profit de Madame Marie Alix TOUTON, demeurant 2 rue Jean Baptiste POMIES 33400 Talence au prix de 159 992 € net vendeur.

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
Talence)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 18 - Convention de partenariat Ville de Talence/Opéra National de Bordeaux pour « DEMOS 3 » 2023/2026.

M. BESNARD : M. le Maire, mes chers collègues. Voilà, nous avons signé en juillet 2023 une convention triennale avec l'Opéra de Bordeaux pour un dispositif DEMOS, qui, je vous rappelle, est un dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale. C'est un projet qui permet de faire accéder à la musique des jeunes qui sont un peu éloignés de la culture. C'est tout à fait dans le projet culturel de la Ville. Et donc, il s'agit ici de résigner cette convention pour la troisième année et d'imputer le coût annuel de 7 000 € sur le budget de l'école municipale de musique et de danse.

M. LE MAIRE : Très conséquent. Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des questions ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« L'Opéra National de Bordeaux et la Ville de Talence ont signé le 07/07/2023 une convention pluriannuelle exposant les principes de leur partenariat pour trois saisons artistiques (23-24, 24-25, 25-26).

Comme prévu à l'article 2.3 de la convention, la Ville de Talence a souhaité la mise en œuvre de **Démos** (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale pour un groupe de 11 enfants âgés de 10 à 13 ans et durant 3 années consécutives. Le coût annuel s'élève à 7000 euros.

Il est proposé :

- d'approuver la convention de partenariat pour le dispositif DEMOS,
- d'approuver la participation financière annuelle de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et l'imputation de la dépense sur la ligne 611 chapitre 011. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 19 - Subvention de fonctionnement pour l'année 2025 à l'association CLAP Sud-Ouest pour la tenue à Talence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique.

M. GIRON : M. le Maire, mes chers collègues, je propose de reconduire le principe de soutien à l'association CLAP, qui permet d'évaluer les compétences linguistiques de personnes à l'écrit et à l'oral, favorisant leur insertion en leur reconduisant une subvention de 1 500 € pour l'année 2025.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des questions. Je n'en vois pas. Vos votes s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :

« L'association CLAP SUD-OUEST (comité de liaison des acteurs de la promotion) propose une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique à Talence.

Le CLAP évalue les compétences linguistiques des personnes tant à l'écrit qu'à l'oral et propose des parcours de formation.

Les rendez-vous ont lieu au Dôme le jeudi.

En 2024, 86 Talençais ont été accueillis en évaluation initiale (23 % issus du quartier prioritaire et 18 % d'allocataires du RSA).

Sur les permanences au Dôme, à Réagir et au centre social Mix-Cité, 46 personnes ont été accueillies.

Le public est en majorité féminin (72 %) et de nationalité étrangère (91 %), 43% des personnes reçues sont inscrites à France Travail.

A l'issue de l'étape d'évaluation, la quasi-totalité des stagiaires intègrent une formation linguistique via les propositions de proximité (centres sociaux du territoire), la proximité étant facteur de sécurisation des parcours d'insertion des personnes concernées.

Le CLAP a noué ces dernières années des relations de travail avec les acteurs de terrain qui ajoutent de la pertinence à son intervention à Talence.

Considérant que cette action est essentielle pour lever l'un des principaux freins à l'insertion professionnelle, à savoir la non-maîtrise de la langue française, et au vu des éléments de bilan joints à cette délibération,

Je vous propose de reconduire en faveur de l'association CLAP Sud-Ouest une subvention de 1 500 € pour l'année 2025. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 20 - Participation de la Ville de Talence au financement des formations de remise à niveau pour l'année 2025

M. GIRON : M. le Maire, mes chers collègues, dans le même esprit, à une autre échelle et intégré dans le cadre de l'habilitation de service public socle de compétences du plan régional de formation, je propose de poursuivre le soutien à l'IREP pour une valeur de 10 253 € cette année, pour, dans le même esprit, donc je le disais, soutenir la formation et la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Vote pour à l'unanimité.

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :

« En 2021, le conseil municipal approuvait une participation financière dans le cadre de l'Habilitation de Service Public (HSP) « Socle de Compétences » du Plan Régional de Formation (ex dispositif de formation « Compétences Clés») dont l'objectif est d'acquérir ou de renforcer les savoirs de base et les compétences techniques pour favoriser l'employabilité, l'insertion ou le maintien dans l'emploi : 198 stagiaires ont été accueillis en 2024, dont 33 Talençais qui ont bénéficié de 4 230 h de formation.

Le bilan d'activité 2024 confirme les tendances dessinées ces dernières années :

- Un dispositif qui donne la priorité aux demandeurs d'emploi (France Travail et le PLIE sont les premiers prescripteurs) et qui permet de proposer des parcours de formation adaptés aux contraintes de la personne (santé, fatigabilité, garde d'enfants ...).

- Cette souplesse est aussi favorable à l'entrée des femmes dans ce dispositif (elles représentent 77,8 % de l'effectif accueilli) en proposant des formations à temps partiel et en individualisant chaque parcours de formation

rendant compatibles le suivi de leur formation et les contraintes familiales.

- La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-44 ans. Cela correspond en général à des reconversions professionnelles, des reprises d'étude pour les plus jeunes ou encore une remise à niveau nécessaire pour retrouver un emploi plus facilement.

- En 2024, le recours au dispositif est essentiellement motivé par des besoins d'accès au FLE (Français Langues Etrangères), par des besoins en formation bureautique (personnes souhaitant trouver ou retrouver un emploi dans le tertiaire mais dont les compétences en bureautique sont à acquérir, développer ou rafraîchir) et enfin pour une remise à niveau préalable avant une entrée en formation.

Compte tenu de l'intérêt représenté par ces formations qui sont une première étape dans le parcours d'insertion d'une personne, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire pour 2025 le protocole d'accord avec l'IREP, organisme support de ce dispositif avec un financement de la ville de 10 253 € (augmentation de 207 € par rapport à l'année précédente).»

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 21 - Convention de partenariat entre la Ville de Talence et le CREPS

M. GIRON : Délibération nouvelle, M. le Maire, mes chers collègues cette année, puisque le service emploi a travaillé à un rapprochement et à la création d'un nouveau partenariat, avec le CREPS, en leur faisant bénéficier, c'est l'idée, de compétences purement talençaises, notamment pour favoriser l'insertion professionnelle par le biais de découvertes métiers ou de formations et des invitations réciproques, l'aide au recrutement, en proposant l'offre publique dédiée aux entreprises que fournit le service emploi, et aussi de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs clauses sociales d'insertion et de l'intégrer dans leurs marchés et de favoriser toujours le recrutement par les entreprises bénéficiaires de leurs marchés, de personnes éligibles à l'insertion par l'activité économique, notamment.

M. LE MAIRE : L'occasion de saluer et de remercier le CREPS pour ses très nombreux partenariats et de plus en plus nombreux, dans tout un tas de domaines et pas uniquement purement sportif comme auparavant. Un réacteur du territoire. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Vos votes s'il vous plaît. Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :

« La Ville de Talence, au travers son service emploi, est désireuse de développer de nouveaux partenariats afin d'apporter des réponses adaptées aux différents publics accompagnés, notamment en termes d'accès à l'emploi et à la formation.

Il s'agit donc ici de formaliser une récente collaboration entre le service emploi de la Ville et le CREPS de Talence.

Cette convention s'articule autour de trois axes :

- Favoriser l'insertion professionnelle par le biais de découverte métier et/ou formation et par des invitations réciproques lors de journées portes ouvertes ou d'événements marquant la vie de chaque établissement.
- Aider au recrutement en proposant l'offre de service dédiée aux entreprises (aide à la rédaction de l'offre, diffusion, aide pour les entretiens ...)

- Accompagner la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans l'ensemble des marchés du CREPS offrant ainsi de nouvelles opportunités d'emploi pour les publics accompagnés par le service emploi.

La présente convention encadre ce partenariat et n'implique aucun engagement financier pour la Ville de Talence.

Ainsi, je vous demande :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la présente. »

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 22 - Subvention à l'association « Les ÉcoJardins de Colette »

M. ERCHOUK : Merci. M. le Maire, chers collègues, Les Conseillers du Conseil participatif de quartier n° 6 ont décidé de soutenir les ÉcoJardins de Colette, à hauteur de 600 € pour qu'ils puissent s'acheter une table de pique-nique et des bordures de jardins. Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande et autoriser le versement d'une subvention de 600 € à cette association. Merci.

M. LE MAIRE : L'occasion de saluer la très belle réussite sous un soleil radieux, samedi, de « la fête des jardins partagés » qui s'est tenue du côté de Bel Air, un beau moment. En plus « du Mai Talençais » évidemment. Alors, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Vos votes s'il vous plaît. Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil participatif de quartier 6 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Au sein du parc Colette, un espace est dédié à un jardin partagé, animé par l'association « les EcoJardins de Colette ». Cette dernière est constituée d'habitants principalement domiciliés sur la résidence Château Raba. Ils gèrent une dizaine de parcelles.

Cette jeune association, fondée en 2022, dispose de peu de moyens pour financer ses activités qui se développent progressivement.

C'est pour cette raison que la présidente de l'association est venue solliciter le Conseil participatif de quartier 6 lors de sa séance restreinte du 13 mars dernier afin d'obtenir une aide financière, le jardin étant situé sur son périmètre. Le montant sollicité est de 600 €.

Cette somme englobe l'achat d'une petite table de pique-nique, notamment pour les enfants, et des carrés bordures potagères en bois.

Les conseillers ont décidé de soutenir le projet de l'association à hauteur du montant demandé compte-tenu de son intérêt et de son impact sur la vie sociale du quartier Raba. Ils ont souhaité également, afin de marquer leur volonté de soutien aux jardins partagés situés sur son territoire, que ce soit le Conseil Municipal qui accorde cette subvention sur l'enveloppe financière du Conseil participatif de quartier 6 inscrite au budget 2025.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande et autoriser le versement d'une subvention de 600 € à l'association « Les EcoJardins de Colette. »

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 23 - Convention de mise à disposition d'un local pour l'équipe des médiateurs

M. LE MAIRE : Mme MADRID, vous avez la parole.

Mme MADRID : On va commencer par Salem ERCHOUK et je prendrai...

M. ERCHOUK : Nous allons faire cette délibération à deux voix.

M. LE MAIRE : Présentez-la à deux voix.

Mme MADRID : Donc en fait, ce local, on a lancé une expérience. C'est l'une des vertus d'une analyse des besoins sociaux, c'est de s'apercevoir qu'on avait beaucoup de personnes âgées et souvent isolées qui étaient dans le quartier de Thouars. Du coup, on a lancé avec Domofrance, en repérage et des associations. Et aujourd'hui, on a presque une vingtaine de personnes qui viennent dans le local. On pourrait se poser la question, « *pourquoi ils ne vont pas à Chantecler ?* » Tout simplement, parce que ce sont des personnes qui étaient vraiment dans le déni de leur isolement et qui étaient vraiment recluses sur elles-mêmes. Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas les emmener, peu à peu, à sortir. On fera, du reste, une fête sur cet événement, sur ces un an en tout cas de collaboration, le 6 juin. Et les personnes qui le souhaitent seront accompagnées par des équipes citoyennes, c'est-à-dire des bénévoles de Monalisa, de la coopération Monalisa pour aller du reste au repas de quartier. Voilà ! Je voulais un peu saluer vraiment tout le monde, tout le service du CCAS, les bénévoles et Domofrance, de se lancer dans cette action, qui, j'espère va perdurer, notamment avec l'année prochaine, la mémoire des anciens du quartier...

M. ERCHOUK : Juste pour précision : il s'agit du local Domofrance qui est situé entre l'entrée C et l'entrée B de la Résidence Saint-Malo. C'est l'ancien préau, l'ancien local CNL pour ceux qui l'ont connu comme ça, qui a été mis à disposition des partenaires. Et aujourd'hui, c'est un vrai local qui est au cœur du quartier et qui profite justement à plusieurs associations, et qui permet d'être un vrai support pour ce beau projet contre l'isolement de nos anciens. Je vous remercie donc d'autoriser M. le Maire, à signer la convention liant la Ville et Domofrance.

M. LE MAIRE : Merci pour la présentation détaillée de cette délibération. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : On ne peut être que pour. Par contre, il est marqué que c'est à titre temporaire. Or, c'est bien dans le cadre d'un projet expérimental, « Rompre l'isolement et aller vers les seniors ». Donc c'est ce que tu as dit, je valide totalement. Mais donc est-ce que c'est juste... ce local est juste lié à l'expérimentation et si ça fonctionne, que deviendra ce local et où pourront aller nos médiateurs ?

M. LE MAIRE : Mme MADRID.

Mme MADRID : Non, c'est une expérimentation qu'on poursuit, en fait, mais bien sûr, tu n'es pas sans ignorer qu'on a quand même la réhabilitation du quartier de Thouars. Donc ce sont des questions sur lesquelles on va se pencher avec Domofrance. Et la question n'est pas d'annuler ça, mais de voir quel local sera repris, comment on le fera, avec quelles associations, pour poursuivre bien sûr cette collaboration.

M. LE MAIRE : Je rappelle que dans cette requalification qui, d'ailleurs, sera présentée prochainement à la commission d'urbanisme, beaucoup des rez-de-chaussée, je pense notamment de Lorenzaccio, par exemple, seront dévolus de manière à pouvoir avoir des activités associatives, mais aussi des activités, des locaux, pour avoir de l'entreprise, etc. Donc, on va, pour répondre à votre question très précise, si jamais ça fonctionne, ça continuera. Mais la prudence nous oblige évidemment à avoir quelque chose de précaire et révocable. Mais ça va dans le sens et l'intérêt de l'ensemble des habitants du quartier. Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, j'ai une précision, parce qu'en fait, je ne la comprends pas bien. Le titre de la délibération, c'est pour des médiateurs. Et là, on parle... en fait, je suis un petit peu perdue dans : Qu'est-ce qu'il va y avoir dans ce local ? Au final des personnes isolées, seules, des médiateurs, je... des associations ? Je ne comprends pas trop, en fait.

Mme MADRID : Isabelle, tu as raison. C'était le local du médiateur, mais qui ne l'occupait pas tout le temps, parce que le médiateur, il a plutôt tendance à être dans la rue. Donc, en fait, afin d'optimiser l'occupation du local, on a eu l'idée de lancer ce projet. Tout simplement. Aujourd'hui, on va sans doute poursuivre avec d'autres associations qui auraient besoin de ce local, etc.

M. LE MAIRE : C'est un peu la médiation de séniors, on va le dire comme ça.

Mme MADRID : On ne peut pas laisser un local inoccupé, de nos jours. Tu vois. S'il peut servir à d'autres, c'est parfait.

M. LE MAIRE : Ce sont des médiateurs seniors. Pas au sens médiation de la politique de la Ville comme on l'entend d'habitude. Tu voulais rajouter quelque chose. Je t'en prie, vas-y...

Mme GESLARD NÉDÉLEC : Je suis surprise de ne pas voir cité dans ce projet expérimental, le Centre social et culturel de Talence.

Mme MADRID : Et bien tu as raison, parce qu'en fait, on a fait un tour de table. C'est le principe de la coopération. On a invité tout le monde. Et le Centre social n'était pas prêt. Mais Re-source est venue avec des jeunes, la médiathèque est venue, le CCAS bien sûr. Mix-Cité n'était pas partant. Je pense qu'ils vont continuer avec nous. On va aller aussi chercher les commerçants, les pharmaciens. Enfin, tous ceux qui, aujourd'hui, peuvent aussi repérer. Parce que la plus grande difficulté, tu le sais, c'est repérer ceux qui sont seuls.

Mme GESLARD NÉDÉLEC : Oui, je le dis particulièrement. Alors, on sait que le Centre social est en difficulté aussi, parce qu'il y a moins de personnel, et que pour assurer les missions qui sont les leurs, dans un moment de difficultés économiques, et aussi d'appétence des jeunes pour les métiers de l'animation sociale, c'est compliqué d'assumer plus de missions. Mais je sais que c'est un lieu où les... où les gens repèrent les individus, les gens qui ont des difficultés ou qui sont seuls. Et sans le reconnaître, je pense qu'il y a aussi cette partie-là. Il me semble que dans l'avenir, il serait bien, en tous les cas, que ça continue à faire lien, puisqu'il me semble qu'on parle de multigénérationnel et que les séniors ne sont pas... enfin

qu'il est bon de ne pas les traiter comme une population à part de celles des familles ou de la jeunesse.

Mme MADRID : Je vais te répondre que simplement, on a déjà beaucoup de jeunes qui y sont, les jeunes dans le service civique, donc les jeunes de Re-source. Et à part ça, la Fédération des Centres Sociaux Nationale vient juste d'être reconnue pour aujourd'hui. Ils s'occupent des personnes âgées, ce que, pour l'instant, ils ne faisaient pas. Donc je pense que bien sûr, Mix-Cité va nous rejoindre, du moins, je l'espère.

M. LE MAIRE : Disons que c'est une première pierre et que rien n'empêchera l'élaboration de partenariats. Merci, mes chers collègues. Est-ce que c'est un vote pour à l'unanimité ?

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Oui, merci beaucoup.

Mme FABRE-TABOURIN : Alors ensuite, les différentes délibérations, concernant les ressources humaines, je vous propose de les regrouper peut-être, de la 24 « Mise à jour du tableau des effectifs » jusqu'à la 39 avec toute une série de créations de postes. En l'absence de Mme THOMAS-PITOT, c'est M. le Maire qui présente.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville, expose :

« La commune de Talence s'est adressée à Domofrance, propriétaire, afin de mettre à sa disposition, à titre temporaire, un local au sein de la résidence Saint-Malo, en vue d'accueillir l'équipe de médiateurs du quartier. Une première convention a été signée entre les parties le 23 mai 2023.

Néanmoins, la ville de Talence et Domofrance ont décidé de se rapprocher à nouveau afin :

- de permettre à la commune de Talence de mettre le local à disposition de toute activité liée au projet « Rompre l'isolement Aller vers les Séniors » de un à trois jours par semaine,
- de revoir les conditions de mise à disposition du local compte tenu des prochains travaux à réaliser sur l'ensemble immobilier dans le cadre du renouvellement urbain.

La mise à disposition dudit local correspond à une mission d'intérêt général commune entre Domofrance et la Ville : favoriser le lien social au sein du quartier et l'accompagnement des personnes âgées.

En effet, le projet expérimental « Rompre l'isolement Aller vers les Séniors » a été lancé en juin 2024 avec une durée d'un an. Le projet a nécessité l'implication de multiples acteurs :

- Domofrance
- La ville et le CCAS
- SOLIHA pour l'adaptation de l'habitat
- Association « Faits de Cœurs » pour la médiation « sénior » et le lien avec l'association Service Civique Solidarité Seniors
- L'association « Monalisa » pour la lutte contre l'isolement
- Karevi, entreprise de l'économie sociale et solidaire, proposant des immersions via des casques de réalité virtuelle

- Bonjour les Hirondelles, entreprise de l'économie sociale et solidaire, utilisant le podcast comme outil fédérateur de lien social

Ce projet s'inscrit pleinement dans les axes du contrat de ville (Orientation stratégique n° 10 : Accompagner la transition démographique).

Le projet arrive désormais à son terme et un collectif de seniors s'est constitué. Il s'agit désormais, à travers le renouvellement de la convention, d'appuyer la structuration de ce collectif et de prolonger la programmation du local en s'appuyant sur l'offre municipale et du territoire (médiation sociale, tiers-lieu, CCAS, associations locales, etc.).

La convention prévoit le paiement par la ville des charges locatives liées au local pour un montant annuel de 500 euros.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la ville et Domofrance. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 24 - Mise à jour du tableau des effectifs

N° 25 - Création de postes dans le secteur des écoles

N° 26 - Création de postes dans le secteur périscolaire

N° 27 - Création d'un poste de chargé de mission cellule coordination de projet

N° 28 - Recrutement d'agents recenseurs pour l'année 2025

N° 29 - Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (DGA) Ressources et Vie éducative

N° 30 - Création d'un poste non permanent à temps non complet (60 %) d'adjoint en médiathèque.

N° 31 - Création de 4 postes non permanents d'animateurs pour les vacances sportives 2024-2025

N° 32 - Création d'un poste de cuisinier au service cuisines.

N° 33 - Création d'un poste de floriculteur - jardinier au service Espaces verts

N° 34 - Création d'un poste d'assistant administratif au sein du centre technique municipal

N° 35 - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare au sein de l'école municipale de musique et de danse.

N° 36 - Création d'un poste d'instructeur des autorisations d'occupation des sols au service urbanisme.

N° 37 - Création d'un poste non permanent à temps complet d'agent d'entretien au stade nautique Henri Deschamps.

N° 38 - Création d'un poste de gestionnaire des marchés de la Direction Espaces publics

N° 39 - Création de postes saisonniers pour 2025

M. LE MAIRE : Alors, nous avons fait... on a eu souvent l'occasion d'en discuter ici sur la difficulté d'avoir des statistiques comparables. Donc je voulais, ici, saluer l'ensemble des services et la Direction des Ressources Humaines qui ont fait un grand travail de nettoyage, qui sera faux dès le lendemain de ce vote de délibération, mais qui nous permet d'avoir une meilleure vision entre les postes ouverts et la réalité. Je voudrais aussi vous rappeler que c'était une remarque que nous avait faite la Chambre Régionale des Comptes de manière à faire en sorte de supprimer les postes inutiles, de maintenir des postes en réserve. Donc cette délibération, en fait, ne... eh bien permet de faire ce grand travail de nettoyage.

Vous dire que la Direction des Ressources Humaines ne va pas s'arrêter là. Et ce même travail est fait aussi au CCAS pour élaborer un tableau des emplois plus détaillé, après consultation des chefs de service, pour valider les intitulés de postes. En sachant évidemment que les emplois non permanents ne figurent pas dedans, mais ça, c'est la loi, de manière à pouvoir avoir, comme on l'a souvent demandé, eh bien on va dire à un même référentiel pour comparer les effectifs par secteur, par taille. Voici pour la 24.

Pour la 25, dans le cadre d'un mail, le trésorier a sollicité, en fait, la transmission de délibérations pour la création de postes. C'est... en fait, il n'y avait pas... systématiquement on recrée, mais il n'y avait pas de délibération spécifique pourvue dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. C'est la raison pour laquelle cette délibération va permettre de façon légale, et donc après le paiement des agents, eh bien la création de postes dans les écoles. Comme précisé, là aussi c'est un travail qui va nous permettre à la fois d'y voir plus clair et puis aussi de mettre en paiement les salaires.

Il en va de même, pour la même chose pour la 26, mais là cette fois-ci, c'est pour la création du secteur périscolaire. Puis ça paraît une simplification, c'en est une, mais c'en sera une, un jour.

Sur la 27 c'est un poste qui existe déjà. Donc ce n'est pas une création au sens brut du terme, c'est-à-dire que la personne est déjà parmi nous depuis trois ans, si je ne dis pas de bêtises, même un peu plus. L'idée c'est en fait de pouvoir avoir toujours systématiquement le même type de rédaction et donc d'ouvrir le poste et d'éviter de redélibérer tous les trois ans, notamment quand il y a des augmentations de rémunérations, ce qui est d'ailleurs le cas dans le cadre de cette délibération.

Je pourrai répondre aux questions que vous vous posez.

La 28 est une délibération plus classique, quant à elle. Chaque année, vous le savez, eh bien... s'il vous plaît... on va... on a besoin de recrutement d'agents recenseurs. Eh bien...

et donc cela permet en fait de créer pour régulariser la situation, le recensement ayant eu lieu au tout début de l'année 2025.

La 29, il s'agit d'un DGA qui est déjà dans nos effectifs. Donc ce n'est pas une création au sens littéral du terme, mais même explication, même réponse, avec une augmentation de salaire pour la personne considérée.

Nous avons pareil pour la n° 30 concernant le Service Médiathèque. Donc c'est un poste d'adjoint en médiathèque.

La 31 vous permettra de créer là encore, des postes non permanents d'animateurs pour les vacances sportives.

La 32, là par contre, on revient sur quelque chose de plus classique. En fait il y a un agent qui a fait l'objet d'une mobilité interne et donc, eh bien il est proposé d'ouvrir un nouveau poste pour remplacer l'agent qui a été promu en interne.

Dans le cadre de la 33, il s'agit là aussi et quel joli terme « Floriculteur jardinier ». Eh bien, de pouvoir donc remplacer la mutation d'un agent titulaire qui a quitté nos effectifs.

La 34, c'est également une mobilité interne pour pourvoir un poste d'assistant administratif au sein de notre CTM.

La 35, vous permettra de créer... de remplacer pardon, le départ à la retraite d'un agent titulaire au sein de l'École de musique et de danse. Je ne répéterai pas mes chers collègues. Je ne vous sens pas très attentifs.

La 36 vous permettra donc, là aussi, pour ouvrir un poste, suite à une mise en disponibilité supérieure à six mois d'un agent, donc de pouvoir le pourvoir. C'est un poste d'instructeur au service de l'urbanisme. Pardon.

La 37, le Stade Nautique Henri Deschamps, il s'agit d'un accroissement temporaire d'activité. J'en profite évidemment pour vous dire que, suite à la décision que je vous ai annoncée tout à l'heure, on aura l'occasion de revoir l'ensemble des postes du SNHD et ce qui va nous permettre aussi de créer des emplois beaucoup plus pérennes pour nos moniteurs, nos maîtres-nageurs, notamment. Là, c'est un besoin temporaire.

La 38 vous permettra de créer un poste qui, lui, n'existe pas. Donc c'est un poste spécifiquement dédié au CTM, notamment pour l'aide à la rédaction et l'analyse des marchés publics, nombreux au CTM.

Et si vous me suivez toujours, pour la 39, il s'agit d'une délibération plus classique, c'est un accroissement saisonnier d'activité. Vous savez que chaque année, eh bien nous proposons à toutes les personnes et notamment aux jeunes, d'avoir des postes de saisonniers, ce qui nous permet d'abord d'avoir un renforcement de nos équipes, soit pour les départs en vacances, soit aussi pour les accroissements temporaires d'activité. Cela nous permet indépendamment de continuer la professionnalisation de ces jeunes. Eh bien, aussi d'avoir un vrai apport de l'extérieur et puis aussi parfois, et même assez souvent, de trouver nos

futurs recrutés dans ce vivier. Voilà, j'espère avoir été le plus complet possible. Comme vous le voyez, le nombre de délibérations RH diminuera dans le temps, puisque vous le savez que la simplification est une œuvre très longue, dans laquelle il faut d'abord complexifier, avant de pouvoir simplifier. Voilà. Mais je voulais vous permettre d'analyser ce qui est vraiment de la création et ce qui n'est que de la reconduction. Et je fais maintenant place à vos questions, si vous en avez. Mme GRESLARD NÉDÉLEC.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Oui, M. le Maire. Effectivement, il est... il était temps de faire un peu... alors vous avez dit, faire le ménage, mais en tous les cas, regarder de près et de mettre en ordre la réalité des postes, les effectifs, ceux occupés et les requalifier plus correctement. Vous l'avez évoqué, ça avait été demandé par la Cour des comptes, mais on avait déjà fait des remarques à ce sujet et effectivement, dans le rapport sur le personnel de la Ville, il y avait des chiffres qui n'étaient pas comparables. Et donc, on espère que, enfin, on va y voir clair et qu'on saura très exactement le nombre des agents municipaux. Je vois... M. le Directeur Général qui a des doutes. Mais en tous les cas, à un instant « t ».

M. LE MAIRE : Alors, je voudrais d'abord vous indiquer que les effectifs de notre Direction des Ressources Humaines et les effectifs aussi dans les différents services, ne permettaient pas... ce n'est pas une question de ne pas le vouloir. On a demandé beaucoup de choses. Il y a eu beaucoup de chantiers qui ont été aussi ouverts et notamment des chantiers aussi, à caractère obligatoire, pour la prise en compte. Et les agents de notre Direction ne sont pas extensibles. Donc oui, cette transparence, elle est pour le Conseil Municipal. Elle est aussi pour les partenaires sociaux, de manière à nous permettre d'avoir une vraie analyse avec eux, notamment quand on est dans les organismes paritaires créés par la loi. Donc, je vous confirme que cette mise à jour, ce ménage, c'est selon, eh bien prendra quand même du temps. L'idée c'était quand même de repartir d'une base assainie et de pouvoir, au fur et à mesure du temps, eh bien repartir d'une base qui nous permette après d'avoir ce travail-là. En tout cas, c'est ce souhait-là et qui va être mis en œuvre dans les prochains mois. Voilà. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Avez-vous des éléments de vote à me communiquer s'il vous plaît ?

Mme RAMI : On hésite.

M. LE MAIRE : Vous hésitez. Puis-je vous aider ? Alors Mme RAMI, s'il vous plaît.

Mme RAMI : Alors, ce qui est sûr, en vote... en vote... en vote... qu'on peut vous donner déjà, il y a du NPPV sur la 27 et la 29.

M. LE MAIRE : Alors, attendez, juste pour être sûr, parce qu'on regroupe les délibérations, je pense.

Mme RAMI : 27 – 29

M. LE MAIRE : Donc la 27, pour être d'accord, c'est le chargé de mission à la cellule projets, pour qu'on soit bien d'accord. Et la 29, c'est le poste de DGA.

Mme RAMI : Voilà. Après la question se pose... Donc toutes les autres ce sera pour.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme RAMI : Reste à se mettre d'accord sur la 24. Bon ! Ils ont dit pour, eh bien c'est pour. Je ne vais pas discuter trois heures, c'est pour.

M. LE MAIRE : Très bien. Juste pour préciser, Mme RAMI que les éléments que vous avez donnés sont valables pour tout le groupe. Très bien. Mme la Conseillère Départementale.

M. QUÉLIER : 27 et 29 : NPPV. Le reste OK.

M. LE MAIRE : Oui, donc c'est le même vote en fait. Ah oui. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Pareil.

M. LE MAIRE : Très bien. Bien. Les oppositions dissociées votent de la même façon. Et pour l'ensemble des autres Conseillers Municipaux, le vote est pour. Je vous remercie. Ce qui nous permet quand même de gagner au moins un bon quart d'heure sur la durée de ce Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Afin de répondre aux exigences de formalisme liées au tableau des effectifs, la direction des ressources humaines a saisi le Comité Social Territorial (CST) en date du 18 avril 2025, en vue de supprimer des postes non nécessaires et d'ajuster le tableau afin de refléter la réalité des effectifs, tout en évitant des écarts artificiels.

Pour rappel, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, « Les emplois de chaque collectivité ou établissement [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. »

S'agissant de la suppression d'un emploi, l'article L. 542-2 du Code général de la fonction publique précise qu'un emploi « ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale ou l'établissement public »

Vous trouverez en annexe le tableau des effectifs validé par le CST.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Valider le tableau des effectifs en annexe,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Le service « Enfance » et plus précisément le secteur « Agents des écoles » assure l'accueil et l'encadrement des enfants durant le temps scolaire, notamment au sein des écoles maternelles et élémentaires.

Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission de certaines délibérations portant création des postes du service Enfance.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles. Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service Enfance, secteur agents des écoles, dans les conditions précisées ci-dessous.

Six catégories de postes sont concernées :

- Les **ATSEM de classe** assistent le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants, participent à la communauté éducative, préparent et mettent en état de propreté les locaux et le matériel servant aux enfants, assurent l'encadrement et l'accompagnement des enfants sur le temps du repas.
- Les **ATSEM polyvalentes** assurent l'entretien des locaux hors classes et vérifient l'état de propreté, contrôlent l'approvisionnement en matériel et en produits, participent au service et à l'accompagnement des enfants pendant les repas, appliquent les règles d'hygiène et de sécurité, et peuvent assurer des remplacements sur d'autres postes (ATSEM de classe ou agent de service) en fonction des besoins.
- Les **agents de service élémentaire polyvalents** assurent l'entretien des locaux et vérifient l'état de propreté, la réception et le service des repas, le nettoyage des zones de restauration, le réapprovisionnement en produits, et peuvent remplacer les ATSEM en cas de besoin.
- Les **agents polyvalents élémentaire** exercent des missions proches de celles des agents de service élémentaire, avec moins de manutention, et assurent en complément la gestion des flux extérieurs (accueil et suivi des interventions des entreprises et prestataires ...)
- Les **chefs d'équipe** encadrent, animent, coordonnent les agents sur les écoles, organisent des tâches au sein de l'école en concertation avec les directions d'école et font le relais entre les agents des écoles et le service administratif en plus d'assurer en parallèle des missions initiales du titulaire du poste (ATSEM de classe, ATSEM de polyvalence ou Agent de service en école élémentaire)
- Le **responsable de secteur** encadre, anime et coordonne le personnel des écoles afin de garantir le suivi et la mise en œuvre des objectifs fixés par le chef de service. Il est le responsable direct des chefs d'équipe en école. Il s'assure de l'adéquation entre le travail de terrain et les orientations de la ville.

Les postes sont annualisés.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Cadre d'emplois de référence
ATSEM de classe	35	ATSEM/ Adjoint technique (catégorie C)
ATSEM Polyvalentes	20	ATSEM/ Adjoint technique (catégorie C)
Agents de service élémentaire polyvalent	33	Adjoint technique (catégorie C)
Agents polyvalents élémentaire	8	Adjoint technique (catégorie C)
Chefs d'équipe	17	ATSEM/ Adjoint technique/ Agent de maîtrise (catégorie C)

Coordinatrice	1	Adjoint d'animation/Animateurs (catégorie C ou B)
---------------	---	--

Ces
postes

pourront à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-14 ou L332-8 2° du code général de la fonction publique.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer les postes au sein du service Enfance, secteur agents des écoles, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Le service Enfance et plus précisément le secteur « périscolaire » assure l'accueil et l'encadrement des enfants en dehors du temps scolaire, notamment avant et après la classe, ainsi que pendant la pause méridienne mais aussi le mercredi et durant les vacances scolaires.

Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission de certaines délibérations portant création des postes du service Enfance.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles. Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service Enfance, secteur périscolaire, dans les conditions précisées ci-dessous.

3 catégories de postes sont concernées :

- **Les animateurs périscolaires** assurent l'encadrement des enfants durant les temps d'accueil et animent les activités éducatives, culturelles et sportives tout en veillant à la sécurité des enfants et à leur bien-être.
- **Les directeurs** coordonnent les activités, gèrent les équipes d'animation et mettent en place des projets pédagogiques. Ils assurent également un suivi administratif (gestion budget, remontées d'informations, tableaux de bord etc.)
- **Les directeurs/Animateurs** exercent les missions cumulées des postes de directeur périscolaire et d'animateur. À ce titre, ils assurent à la fois la gestion administrative, organisationnelle et pédagogique de la structure, tout en intervenant directement auprès des enfants dans l'animation des temps périscolaires.

Intitulé du poste	Nombre de postes	Cadres d'emplois de référence	Temps de travail
Animateurs périscolaire	109	Adjoint d'animation (catégorie C)	Lissé à l'année
Directeurs/Animateurs	1	Adjoint d'animation/ Animateurs (catégorie C ou B)	Temps complet
Directeurs/Animateurs à temps non complet	1	Adjoint d'animation/ Animateurs (catégorie C ou B)	70%
Directeurs	8	Adjoint d'animation/ Animateurs (catégorie C ou B)	Temps complet

Les quotités horaires des animateurs varient selon les formules d'accueil mises en place ci-dessous. Le nombre de poste peut évoluer régulièrement en fonction des besoins du service.

Temps de travail	Nombre de poste
Soir (8h/sem)	1
Soir (10h/sem)	16
Matin - Soir (14h/sem)	8
Interclasse - Soir (18h/sem)	8
Soir (10h/sem) + mercredi (11h/sem)	1
Matin – Interclasse - Soir (22h/sem)	11
Matin - Soir (14h/sem) + mercredi (11h/sem)	7
Interclasse - Soir (18h/sem) + mercredi (11h/sem)	6
Matin – Interclasse - Soir (22h/sem) + mercredi (11h/sem)	1
Matin – Interclasse - Soir (23h/sem) + mercredi (11h/sem)	14
Interclasse - Soir (18h/sem) + mercredi(11h/sem) + 5 semaines de vacances (47h30/sem)	4
Matin - Interclasse - Soir (22h/sem) + mercredi (11h/sem) + 5 semaines de vacances (47h30/sem)	5
Matin – Interclasse - Soir (22h/sem) + mercredi (11h/sem) + 6 semaines de vacances (47h30/sem)	6
Mercredis (11h/semaine) et des renforts pour besoins spécifiques	5
Vacances (47h30/semaine et 2h Réunion) pour 11 semaines	16
Total	109

Ces postes pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-14, L332-8 5° ou L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjoints d'animation ou des Animateurs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer les postes au sein du service Enfance, secteur périscolaire, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Le conseil municipal du 29/01/2024 avait autorisé le renouvellement du poste de chargé de mission afin d'assurer la coordination et le pilotage des projets de la ville, notamment en matière d'urbanisme (aménagements, rénovation) auprès de la cellule projet créée dans le cadre de la réorganisation des services.

Afin d'éviter de devoir redélibérer tous les trois ans pour chaque réévaluation salariale et renouvellement de contrat dans le cas où le poste serait occupé par un agent contractuel, il est proposé de modifier cette délibération et de recréer le poste de chargé de mission à la cellule coordination de projet sous un format générique. Cette approche permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques présentées régulièrement au Conseil municipal, tout en supprimant la nécessité d'une mise à jour régulière.

Le poste de chargé de mission, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Ingénieurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales

- Constitution et animation des outils de pilotage des projets de la collectivité
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin
- Mobiliser ses collègues en interne
- Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative
- Apporter à la maîtrise d'ouvrage des arguments techniques d'aide à la décision
- Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution
- Établir les calendriers et veiller à leur respect
- Rédiger les pièces techniques des marchés publics nécessaires à la réalisation des projets (études, AMO etc.) en collaboration les membres de l'équipe
- Élaborer les plans de financement et rechercher les cofinancements
- Établir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés
- Proposer des actions de communication
- Animer ou co-animer des réunions de travail et en faire le relevé de décisions
- Travailler en étroite collaboration avec le Pôle Aménagement Urbain Durable pour coordonner la gestion patrimoniale et les projets

Périodicité

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/05/2025.

Rémunération

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Attachés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de chargé de mission cellule coordination projet, de catégorie A, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert au cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Attachés à compter du 01/05/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme de MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition /M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'Etat mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes etc.

Elles sont une aide pour définir :

- Au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- Au niveau local, les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

Les agents recenseurs sont recrutés temporairement en qualité de vacataire pour les besoins de l'enquête de recensement.

Missions principales :

L'agent recenseur se voit confier un ensemble d'adresses à recenser. Il s'occupe seul des adresses qui lui sont confiées et effectue lui-même la tournée de reconnaissance, il collecte les informations pour tous les logements, il dépose les questionnaires auprès des habitants puis les récupère une fois remplis et les vérifie, il tient à jour son carnet de tournée. Il rencontre régulièrement l'agent communal qui l'encadre, fait le point avec lui sur l'avancement de sa collecte, lui fait part de ses éventuelles difficultés et lui remet les questionnaires qu'il a collectés.

Formation :

Elle est obligatoire, elle a lieu dans les 15 jours qui précèdent la collecte. L'INSEE définit son contenu en matière de concepts du recensement, de procédures de collecte et de règles juridiques à respecter quant à la protection des données individuelles collectées.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet du 07/01/2025 au 28/02/2025.

Rémunération :

La rémunération comprend une partie fixe incluant la tournée de reconnaissance et la formation et une part variable en fonction du nombre de logement enquêtés.

Dans le cadre du contrôle exercé par le trésorier, il a été constaté l'absence de délibération spécifique autorisant le recrutement d'agents recenseurs intervenus du 7 janvier 2025 au 28 février 2025.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la présente délibération récognitive.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Recruter 10 vacataires pour réaliser les opérations de recensement du 07/01/2025 au 28/02/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre du nouveau mandat municipal, un redéploiement des moyens et des missions avait été opéré et lors du conseil municipal du 06/07/2020, vous aviez autorisé le recrutement d'un DGA en charge du pôle ressources composé des services suivants : Finances, Ressources humaines, Achat marchés, Informatique, Citoyenneté, Accueil et proximité.

Depuis, l'évolution de l'organigramme de la collectivité a conduit à une nouvelle composition de ce pôle, désormais structuré autour des directions « Enfance et Vie éducative », « Moyens généraux » et « Ressources humaines ».

Afin d'éviter de devoir redélibérer tous les trois ans pour chaque réévaluation salariale et renouvellement de contrat dans le cas où le poste serait occupé par un agent contractuel, il est proposé de modifier cette délibération et de recréer le poste de DGA Ressources et Vie éducative sous un format générique.

Cette approche permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques présentées régulièrement au Conseil municipal, tout en supprimant la nécessité d'une mise à jour régulière.

Le poste de DGA Ressources et Vie éducative, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.343-1 du code général de la fonction publique.

Missions principales

- Assister le Directeur Général des Services,
- Conduire, animer et gérer les directions rattachées au pôle (Enfance et vie éducative, Moyens généraux et Ressources humaines)
- Etablir les orientations et les objectifs à court terme et moyen terme aux directions placées sous son autorité,
- Participer aux différentes instances municipales,
- Suivre les procédures budgétaires,
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre
- Mettre en œuvre une stratégie économique et financière
- Impulser et coordonner des projets stratégiques

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/05/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire de la strate démographique de Directeur général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de Directeur Général Adjoint Ressources et Vie éducative en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux à compter du 01/05/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme de MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition /M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité et à une réorganisation provisoire au sein du service Médiathèque, il est nécessaire de pourvoir un poste non-permanent, à hauteur de 60 % d'un temps complet.

En effet, pour assurer la continuité du service en raison de l'absence prolongée d'un agent titulaire, un agent contractuel relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux a été recruté.

Compte tenu du fait que le poste initialement vacant est d'une nature différente (catégorie B, temps complet), et afin de régulariser la situation administrative, il est proposé de créer un emploi non permanent dans les conditions prévues à l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique.

Missions principales

- Accueillir le public :
 - Opérations de prêts et retours des documents
 - Accueil des usagers dans les secteurs
 - Aide à l'orientation dans l'espace et à la recherche de documents
 - Reclassement des documents
- Accueillir et inscrire les adhérents (hall d'accueil)
- Faire respecter et appliquer les règles et consignes de sécurité
- Équiper, vérifier, entretenir et réparer des documents
- Effectuer les transactions liées aux boîtes de retour de documents. Assurer la navette entre les structures (utilisation de la voiture de service)
- Mettre en place et veiller à la bonne présentation du secteur (journaux, présentation de documents, affiches...)
- Participer à la mise en œuvre des animations des samedis
- Installer et aménager des salles (mobilier -tables, chaises-, matériels multimédias, etc...)
- Promouvoir les services et actions des Médiathèques. Assurer la médiation et la valorisation de l'ensemble des collections des Médiathèques

Missions annexes

- Contribuer ponctuellement aux activités des autres secteurs et de la Médiathèque de Thouars
- Participer aux actions culturelles et animations

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet (60%) si possible à compter du 01/02/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaire du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi non-permanent à temps non complet (60%) d'adjoint en médiathèque, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à compter du 01/02/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Le service Animation Sportive est composé de 3 agents permanents assurant la mise en œuvre des différentes activités pédagogiques liées à la pratique sportive sur les temps scolaires, des mercredis et des vacances. Pour répondre aux besoins du service durant les vacances sportives de l'année scolaire 2024-2025 la collectivité doit recruter 4 agents contractuels de catégorie C.

Ces postes ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation sont pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

Encadrement des enfants et des animations :

- Prendre en charge l'accueil des enfants dans un environnement chaleureux.
 - Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.
 - Être responsable du groupe d'enfant qu'il encadre.
 - Concevoir et animer des activités sportives qui ont pour but de faciliter l'expression, la créativité et la socialisation des enfants, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.
 - Mener des projets d'animation et des démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
 - Préparer au mieux ses activités pour se donner les moyens nécessaires à la réussite.
 - Jouer avec les enfants, donner à jouer et laisser jouer en fonction des attentes et des demandes des enfants en dehors des temps d'activités.
 - Signaler au directeur toute difficulté rencontrée avec un enfant.
 - Respecter les règles en matière d'hygiène.
- Position de l'animateur dans l'équipe d'animation et le fonctionnement général :
- Apporter et transmettre ses connaissances professionnelles.
 - Partager l'ensemble des informations qu'il possède.
 - Participer activement aux réunions d'équipe et échanges sur les activités et projets de l'accueil, ne pas hésiter à faire part de ses questionnements.
 - Assister aux réunions de coordination et à toute réunion d'information ou de travail organisée par le service. S'intégrer à l'équipe d'animation, participer et enrichir la vie de cette même équipe d'animation.
 - Accompagner les projets pour permettre leur réalisation et l'expression des enfants.
 - Relayer des informations aux familles si nécessaire.

- Contribuer à déterminer les besoins en matériel nécessaire au bon fonctionnement des activités.
- Participer à l'évaluation des projets réalisés et au travail quotidien.
- Signaler auprès du directeur tout dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel.
- Participer au pointage des présences des enfants, des effectifs et de la bonne tenue de l'ensemble des documents administratifs.
- Maintenir les locaux dans un état de propreté correct, respecter et ranger le matériel.
- Entretenir avec l'ensemble des acteurs de l'Accueil Collectif de Mineurs des relations quotidiennes cordiales.

Périodicité :

Les postes sont prévus sur les périodes de vacances scolaires à temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Dans le cadre du contrôle exercé par le trésorier, il a été constaté l'absence de délibération spécifique autorisant le recrutement d'animateurs non-permanents intervenus du 03 mars 2025 au 07 mars 2025.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la présente délibération récognitive.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer 4 emplois non-permanents d'animateurs pour les vacances sportives de l'année scolaire 2024-2025, de catégorie C, ouverts aux grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire occupant un poste de cuisinier au service cuisines, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Produire et valoriser les préparations culinaires
- Manipuler des charges lourdes, cartons, bacs gastros, containers
- Participer au bon nettoyage des locaux et matériels (Hazard Analysis Critical Control Point)
- Faire les échantillons de denrées pour le suivi traçabilité de production
- Remplir la fiche de production et les stocks et sorties
- Nettoyer les locaux et matériels et remplir le plan de nettoyage et de désinfection
- Être polyvalent de postes en cuisine

Missions annexes :

- Participer aux prestations événementielles
- Aider ponctuellement à la réception des marchandises

- Aider à la plonge, à la livraison des repas et sur les autres postes

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de cuisinier de catégorie C au sein du service cuisines, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/06/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçu le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Pour faire suite à la mutation d'un agent titulaire occupant un poste de floriculteur-jardinier au service espaces verts, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique. »

Missions principales :

PRODUCTION DES VEGETAUX

Réaliser les différents stades de la multiplication des végétaux

Utiliser et stocker différentes sortes de terres et substrats

Cultiver les plantules

Semer, repiquer et transplanter les végétaux

ELEVAGE DES VEGETAUX

Respecter la bonne croissance des végétaux et les délais de la commande

Transplanter, tailler et traiter les végétaux

Doser l'arrosage en fonction des végétaux

Désherber mécaniquement les jeunes plants

Effectuer les apports d'amendements nécessaires

Identifier les parasites et maladies et appliquer les traitements (Protection Biologique Intégrée)

Forcer les plantes à fleurs

Donner sa forme ou greffer les végétaux

Entretenir les végétaux d'intérieur, surveiller la croissance des plantes en pots et les arroser

DECORATION

Réaliser des compositions florales variées en respectant la commande

Assortir les végétaux d'ornement

Adapter ses réalisations aux contraintes de disponibilité des végétaux et aux délais

Réaliser des compositions lors de manifestations publiques temporaires et/ou thématiques

Entretenir les végétaux d'intérieur

REALISER L'ENTRETIEN COURANT ET LE SUIVI DES EQUIPEMENTS ET DU MATERIEL MIS A SA DISPOSITION

Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage

Entretenir, nettoyer et réaliser le suivi du matériel à disposition

Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux

Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé

ENTRETIEN DU SITE DE DE RANCOURT

Tondre, tailler, arroser, désherber, etc.

Missions annexes :

Accompagner l'agent en place dans l'entretien du cimetière

Se rendre disponible pour les permanences d'arrosage le week-end

Transporter des végétaux en fonction des demandes (manifestations, etc.)

Travailler en transversalité avec les différents services de la Collectivité

Être présent et réactif lors des intempéries ponctuelles (tempêtes, etc.)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/05/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de floriculteur-jardinier de catégorie C au sein du service espaces verts, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 01/05/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire occupant un poste d'assistant administratif au sein du centre technique municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Gérer les demandes relatives à toutes les activités du CTM
- Accueil physique et téléphonique du public
- Elaborer des fiches d'interventions
- Enregistrer les interventions
- Assurer le suivi des courriers transmis au riverains (mise en demeure enlèvement tag)

- Réaliser des bilans mensuels / annuels
- Marché Public (frappe et mise en forme des pièces administratives)
- Suivre les dossiers ressources humaines / primes / carrières / permis / habilitations / Indemnité Kilométrique Vélo etc...
- Réaliser la signalétique / plaques de rues et divers
- Tenir à jour le planning des manifestations (réservation matériel)
- Tenir à jour le tableau d'activité de l'atelier mécanique

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'assistant administratif de catégorie C au sein du Centre Technique Municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 01/06/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite de l'agent titulaire du poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare au sein de l'école municipale de musique et de danse, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assurer un enseignement de la guitare au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse
- Montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires
- Participer à la réflexion pédagogique au sein du département des instruments polyphoniques
- Participer à la vie culturelle de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et de la collectivité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet (20h00) si possible à compter du 01/09/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare au sein de l'école municipale de musique et de danse à temps complet de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Suite à une mise en disponibilité supérieure à 6 mois d'un agent titulaire et à la réorganisation du service, la collectivité doit recruter un instructeur des autorisations d'occupation des sols au service urbanisme, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs ou des Adjointes techniques ou des Agents de maîtrise et des Rédacteurs territoriaux ou des Techniciens territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assurer la prévention et le suivi des infractions au Code de l'urbanisme et la rédaction des procès-verbaux d'infraction et des certificats de conformité ou de non-conformité, y compris en matière de publicité et d'enseignes
- Instruire les demandes d'autorisation des sols sous le contrôle du responsable du service
- Instruire les demandes d'autorisations de publicité et d'enseignes..., sous le contrôle du responsable du service
- Rédiger les arrêtés interruptifs de travaux, sous le contrôle de sa hiérarchie,
- Recevoir et informer le public en matière d'urbanisme
- Gérer et suivre la fiscalité en matière de publicité et enseignes, ainsi qu'en matière d'urbanisme
- Suivre l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et des documents d'urbanisme de référence
- Mettre en forme en format informatique, numérique, les études et documents divers d'urbanisme
- Etablir les attestations de conformité (attestation de non-contestation de conformité)

Missions annexes :

- Assurer la continuité du service en cas de besoin (accueil, traitement des certificats d'urbanisme, certificats de numérotage, courriers, téléphone)
- Instruire les certificats d'urbanisme en suppléance de l'agent en charge de ces dossiers
- Instruire les déclarations d'intention d'aliéner en l'absence du référent
- Contrôler la conformité des travaux aux autorisations des sols

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/06/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjoints administratifs ou des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise et des Rédacteurs territoriaux ou des Techniciens territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'instructeur des autorisations d'occupation des sols catégorie C ou B au service urbanisme, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoints administratifs ou des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise et des Rédacteurs territoriaux ou des Techniciens territoriaux à compter du 01/06/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité et à une réorganisation en cours au sein du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent contractuel pour répondre au besoin du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

1) Assurer l'entretien des locaux

- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone accueil (vestiaires individuels et collectifs, sanitaires, casiers, zones de déchaussage, différents locaux d'accueil et pédiluves) ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention
- Assurer l'entretien et le nettoyage des parties communes et privatives de l'établissement (notamment zone d'annexes de service, de bureaux, espaces privatifs réservés au personnel, salle de repos, vestiaires du personnel, sanitaires...)
- Assurer l'entretien et la gestion du local de stockage des produits d'entretien
- Assurer l'entretien et la gestion du local poubelles ainsi que le ramassage et le nettoyage des poubelles (intérieures et extérieures)
- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone bassins : nettoyage quotidien des bassins, des lignes de flottaison, des plages, des coursives, de l'infirmerie, des sanitaires, de l'espace visiteur, de la zone bien-être (sauna/hammam/douches), des pédiluves, des tribunes et de la zone ludique ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention
- Mise en œuvre des robots de nettoyage des bassins (et maintenance des appareils)
- Travaux de vidange de l'établissement et de ses différents bassins

2) Assurer l'accueil des différents publics de l'établissement (clubs, scolaires, adhérents activités, associations, groupes et usagers)

- Accueil et information du public en général
- Accueil spécifique des scolaires / groupes dans la zone groupe/collectif
- Médiation avec le public et gestion des conflits
- Surveillance générale du stade nautique et faire respecter le règlement intérieur de l'établissement

- Informer et assister le public sur le fonctionnement des casiers et de l'ensemble des outils du système de contrôle d'accès
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement
- Appliquer les consignes en matière de sécurité d'un Etablissement Recevant du Public

3) Assurer la gestion de l'outil d'encaissement (remplacement des agents de caisse – régulièrement pendant leur temps de pause et ponctuellement pendant les absences pour maladie, formation...)

Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Management de l'équipe d'entretien saisonnière
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...)
- Participer à la gestion des stocks des produits d'entretien

Spécificités :

- Établissement Recevant du public de 2^e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile (Quartier Prioritaire de la Ville)
- Manipulation de produits chimiques → obligation du port par l'agent des Equipements de Protection Individuelle adéquats
- Travail posté (accueil – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance)
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/05/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi non-permanent d'agent d'entretien au stade nautique Henri Deschamps, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/05/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Afin de répondre aux besoins de la Direction Espaces publics, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B sur le poste de gestionnaire de marchés.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Techniciens territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Conseiller et assister des services demandeurs (services de la Direction des espaces publics), notamment pour l'analyse et l'évaluation de leurs besoins
- Participer à la rédaction des pièces techniques et des critères d'analyse des marchés, en lien avec les services techniques de la direction et avec le service des achats et marchés
- Planifier et programmer les achats et marchés de la direction
- Mettre en œuvre des procédures de marchés publics : élaboration de cahiers des charges, publicité, participation aux commissions, assistance technique à la sélection (synthèse de l'analyse technique) et conduite de la négociation éventuelle avec les entreprises
- Aider les services si nécessaire dans le suivi de l'exécution des marchés (retours sur la qualité, le respect des seuils, d'éventuels causes de litiges...) et en tenir informée la direction
- Assurer une veille dans son domaine d'activité

Missions annexes :

- Démarcher les sociétés pour obtenir des informations sur des produits, des prestations...
- Recenser les besoins dans le cadre d'une programmation des achats, en lien avec les services prescripteurs et les approvisionneurs
- Contribuer à l'élaboration de référentiels (guides, outils, modèles types) en lien avec les objectifs de développement durable
- Évaluer et mener une analyse critique des besoins avec les services prescripteurs et les formaliser pour améliorer la rédaction des futurs marchés
- Rechercher et échanger sur les pratiques d'achat avec d'autres collectivités (benchmark)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/05/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un poste de gestionnaire des marchés de la Direction Espaces publics, de catégorie B, ouvert aux cadres d'emplois des Techniciens territoriaux à compter du 01/05/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 21/05/2025

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Pour pallier les congés des agents en poste permanent et répondre aux besoins de différents services dus à diverses manifestations ou à une forte période d'affluence, la collectivité doit recruter plusieurs saisonniers de juin à septembre 2025.

Le recrutement se fera selon l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique.

Vous trouverez en annexe le tableau des saisonniers 2025.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer des postes de saisonniers conformément au tableau joint en annexe,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

N° 40 - Convention de partenariat entre la ville de Talence et la radio ENJOY 33

M. LE MAIRE : Bon oui, donc vous le savez, c'est dans le cadre de la Journée Olympique, d'où la présentation par Frédéric FARGUES, que je représente ce soir. Eh bien la radio ENJOY 33 par ailleurs partenaire également du « Mai Talençais » assurera l'animation musicale et débridée de cette très belle journée, à laquelle vous êtes évidemment toutes et tous conviés. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Vous êtes pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, Monsieur le Maire expose :

« Le vendredi 6 juin prochain, la cinquième édition de la journée olympique et paralympique revient à Talence, avec la participation du conseil municipal des enfants.

Les activités sont situées en centre-ville pour découvrir une multitude de sports connus comme des sports moins accessibles au grand public.

Ces festivités se dérouleront pour l'essentiel sur la place Alcalá de Henarès, de 16h à 22h et seront en accès libre et gratuits. Petits et grands pourront notamment s'exercer sur un mur d'escalade assuré par un animateur agréé. Les spectateurs pourront assister en alternance à des démonstrations et initiations de BMX, à la course « laser run », animée par l'UST Athlétisme, ou encore monter sur un ring de boxe.

Nouveauté cette année, la participation du service des affaires culturelles, en particulier le Forum des Arts et de la Culture. Ce dernier assurera le déploiement et l'animation d'une « voie lactée », sous forme de toile posée au sol, ou encore la mise en place d'un planétarium gonflable, permettant d'assister à un spectacle étoilé.

D'autres activités sportives y seront proposées par les associations sportives talençaises.

La radio ENJOY 33 participera activement, en tant que résidente talençaise, à cette journée olympique. Elle en assurera notamment la publicité par diverses actions de communication la semaine précédant la manifestation et mettra à disposition de la Ville divers lots.

Pour ce faire, il convient de passer une convention de partenariat avec la Radio ENJOY 33 Sud-Ouest.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver la convention annexée à la présente délibération,
- M'autoriser ou l'adjoint faisant fonction à signer cette dernière ainsi que les pièces afférentes à ce partenariat.»

N° 41 - Véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile

M. BONNIN : M. le Maire, chers collègues, cette dernière délibération va susciter, je suis sûr, de très longs débats, puisqu'il s'agit des autorisations de remisage à domicile des véhicules, pour les agents qui peuvent bénéficier d'un véhicule de service. Voilà, dois-je aller plus loin ?

M. LE MAIRE : Non, juste d'abord remercier toujours le dernier rapporteur, qui a toujours la lourde charge, alors que ses collègues sont déjà en train de paqueter leurs affaires, de présenter une délibération qui n'en est pas moins importante que la première. Non, vous dire que là aussi, on a parlé de transparence. C'est un élément qui avait été souligné par la Cour des comptes. L'ensemble des véhicules mis à disposition est ainsi mis à jour régulièrement. Là, en l'occurrence, ça permet d'avoir ces deux modifications. Et donc, ça permet de suivre. Il y a peu de collectivités qui font cette délibération. Et donc je voulais le souligner. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes ?

Mme RAMI : Alors au risque de décevoir M. BONNIN pour finir le Conseil Municipal sur un long débat sur les véhicules de service, on va voter pour.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme QUÉLIER, pour et M. JOLIOT.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BONNIN, Adjoint délégué au Centre Technique Municipal, expose :

« Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à son article L2123-18-1-1, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Ces autorisations de remisage doivent être reconduites annuellement par délibérations du Conseil Municipal.

■ Cadre général :

Pour rappel, l'utilisation des véhicules d'une collectivité peut s'effectuer dans **deux** cadres :

- les véhicules dits « de service » : affectés à un service ou à une entité administrative, ils sont accessibles aux agents ou élus pour leurs déplacements strictement professionnels et doivent être rapportés en fin de journée, sauf autorisation spécifique de l'autorité hiérarchique dans le cadre de la réalisation d'une mission. Ces véhicules peuvent être dans certains cas remisés au domicile des agents ou des élus bénéficiaires pour des raisons liées à leurs missions (nécessitant notamment des interventions fréquentes en dehors des heures d'ouverture des services municipaux).

- les véhicules dits « de fonction » : mis à la disposition permanente et exclusive d'un agent pour ses déplacements professionnels mais également privés. Ce type de mise à disposition n'étant pas effectué qu'à des fins professionnelles, il constitue dès lors un avantage en nature. Dans la fonction publique territoriale, seuls les agents exerçant certaines fonctions peuvent être détenteurs d'un véhicule de fonction.

■ Autorisation de remisage à domicile

Le parc automobile de la ville de Talence se compose aujourd'hui uniquement de véhicules de service avec et sans remisage à domicile mis à disposition des services, agents et élus, à savoir les véhicules de service et les véhicules de service avec remisage à domicile.

Certains agents et élus peuvent ainsi être autorisés, compte tenu de la nature de leur mission ou de leur mandat, à effectuer avec un véhicule de service, le trajet travail/domicile.

Ce type de mise à disposition est à ce jour justifié pour certains emplois ou mandat(s) dans les conditions suivantes :

Type d'emploi ou de mandat	Service(s) ou agent(s) également autorisé(s) à utiliser le véhicule	Nombre de véhicules	Période de remisage à domicile	Justificatif
Maire	Conseillers municipaux / Cabinet	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence de l'autorité territoriale ou d'un représentant de la municipalité.
DGS	Direction générale des services	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.
Directeur Communication	Cabinet / Communication	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.
Chef de cabinet	Cabinet / Direction sécurité	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration. Interventions en période d'astreinte.
Agents chargés des astreintes sécurité	Agents du service sécurité	1	Uniquement lors de périodes	Interventions en urgence dans le cadre de la gestion des incidents, accidents et

			d'astreintes	événements graves en vertu des pouvoirs de police du maire.
Agent chargé de la conciergerie et de la médiation	Médiathèque de Thouars / service cohésion sociale et territoriale / MDHC / CCAS / service municipal emploi (ateliers du Dôme)	1	Uniquement lors des périodes d'astreintes (1 weekend sur 2)	Ouverture et fermeture des salles mises à disposition ou louées (éclaireurs, grand préfa, château, dôme) avec état des lieux et intervention sur site si besoin.

Il est rappelé que les véhicules de service mis à disposition des agents et élus sont strictement destinés aux besoins de leur service et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles.

Durant les périodes de congés, le véhicule de service doit rester à la disposition de la collectivité et remisé à son emplacement habituel qui peut, le cas échéant, le mettre à disposition d'un autre ou de plusieurs autres affectataires.

Pour toute utilisation desdits véhicules de service avec remisage à domicile par une autre personne que celle(s) désigné(s), une demande écrite pourra être effectuée auprès de cette dernière ou de son secrétariat au minimum une semaine avant l'utilisation envisagée.

Pour les remisages ponctuels par des agents non autorisés par la présente délibération, une autorisation pourra être accordée de manière exceptionnelle.

Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien de ces véhicules (carburant, assurance et entretiens périodiques) sont prises en charge par la collectivité.

Ceci étant exposé, et après avis favorable du Comité Social Territorial, je vous propose donc :

- de fixer l'attribution des véhicules de service conformément au tableau ci-dessus,
- de bien vouloir autoriser M. le Maire à prendre des arrêtés individuels relatifs à l'affectation des véhicules de service avec remisage à domicile,
- de prendre en charge les frais d'usage et d'entretien des véhicules ainsi mis à disposition,
- d'imputer les dépenses aux crédits inscrits au budget général en section de fonctionnement. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/05/2025

M. LE MAIRE : Je voudrais spécifier que la transition écologique est également en route dans la longueur de nos Conseils Municipaux puisque nous aurons mis moins de 3 heures pour 41 délibérations et 3 présentations. Avant de vous quitter, mes chers collègues, puisque vous n'êtes pas assis sur des strapontins éjectables, donc je vous connais, je voudrais vous préciser que le dernier Conseil Municipal avant la pause estivale, sauf surprise, eh bien aura lieu, le lundi 30 juin à 18h. Je répète lundi 30 juin 2025 à 18h. Ici à Peixotto. Merci à ceux qui nous ont suivis, en direct ou en différé. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 20h54.

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	33
Nombre de procurations	6
Date de convocation :	13 mai 2025

Envoyé en Préfecture le :

Reçu en Préfecture le :

Publication le :

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Séance du 19 mai 2025

à

18 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Danièle CASTAGNERA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Nombre de suffrages exprimés	39
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	30
VOTES : Contre	8

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		1 352 850,46 €	1 481 662,82 €		1 481 662,82 €	1 352 850,46 €
Opérations de l'exercice	57 554 573,23 €	61 392 755,54 €	14 099 952,84 €	14 287 665,67 €	71 654 526,07 €	75 680 421,21 €
TOTAUX	57 554 573,23 €	62 745 606,00 €	15 581 615,66 €	14 287 665,67 €	73 136 188,89 €	77 033 271,67 €
Résultats de clôture		5 191 032,77 €	1 293 949,99 €			3 897 082,78 €
Restes à réaliser			6 966 571,75 €	1 131 784,34 €	5 834 787,41 €	
TOTAUX CUMULES	57 554 573,23 €	62 745 606,00 €	22 548 187,41 €	15 419 450,01 €	80 102 760,64 €	78 165 056,01 €
RESULTATS DEFINITIFS		5 191 032,77 €	7 128 737,40 €		1 937 704,63 €	

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC REGIE DES TRANSPORTS (€ TTC)

Nombre de suffrages exprimés	39
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	30
VOTES : Contre	8

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés				67 745,09 €		67 745,09 €
Opérations de l'exercice	251 220,55 €	251 220,55 €		41 892,00 €	251 220,55 €	293 112,55 €
TOTAUX	251 220,55 €	251 220,55 €		109 637,09 €	251 220,55 €	360 857,64 €
Résultats de clôture				109 637,09 €		109 637,09 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	251 220,55 €	251 220,55 €		109 637,09 €	251 220,55 €	360 857,64 €
RESULTATS DEFINITIFS				109 637,09 €		109 637,09 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC POMPES FUNEBRES (€ HT)

Nombre de suffrages exprimés	39
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	30
VOTES : Contre	8

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		20 781,12 €				20 781,12 €
Opérations de l'exercice		300,00 €				300,00 €
TOTAUX		21 081,12 €				21 081,12 €
Résultats de clôture		21 081,12 €				21 081,12 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		21 081,12 €				21 081,12 €
RESULTATS DEFINITIFS		21 081,12 €				21 081,12 €

2° On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

Cachet

La secrétaire de séance,
Frédérique FABRE-TABOURIN

Pour expédition conforme,
La Présidente,
Danièle CASTAGNERA